

COMMISSION PERMANENTE

DU

4 MARS 2020



PROCÈS-VERBAL

Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN

Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69

www.iledefrance.fr

SOMMAIRE

Feuilles de présence	3
Ordre du jour définitif	5
Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 31 janvier 2020	9
Vote de l'urgence	9
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESE – Relations Internationales.....	11
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU - Lycées	13
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale	30
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme DUBLANCHE - Développement économique et attractivité.....	31
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme DUBLANCHE - Agriculture et ruralité	39
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET - Transports et mobilités durables	44
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM - Sport, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative.....	53
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI - Enseignement supérieur et recherche	62
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DUGOIN-CLÉMENT – Écologie, développement durable et aménagement.....	64
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme VON EUW - Affaires européennes.....	69
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PORTELLI - Culture, patrimoine et création	70
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. JEANBRUN - Emploi, formation professionnelle et apprentissage	73
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI - Solidarités, santé et famille.....	76
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme REZEG – Tourisme.....	78
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD - Sécurité et aide aux victimes	79
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DENIZIOT – Logement.....	80
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DENIZIOT – Handicap.....	83
VOTE DE L'ENSEMBLE DES RAPPORTS N'AYANT PAS ÉTÉ APPELÉS ET RELEVANT DE LA PROCÉDURE DE VOTE GLOBAL.....	85
ANNEXES	86

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 4 MARS 2020 - MATIN

ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Marie-Pierre BADRÉ, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Marie-Carole CIUNTU, Véronique COTÉ-MILLARD, Nathalie DELEPAULE, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Christine FREY, Nathalie GROUX, Muriel GUENOUX, Faten HIDRI, Samia KASMI, Béatrice de LAVALETTE, Béatrice LECOUTURIER, Brigitte MARSIGNY, Valérie PÉCRESSE, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Stéphanie VENEZIANO.

Messieurs Gaël BARBOTIN, Stéphane BEAUDET, Claude BODIN Franck CECCONI, Philippe CHEVRIER, Pierre DENIZIOT, Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT, Denis GABRIEL, Pascal GIAFFERI, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN ; Aurélien LEGRAND, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Frédéric PÉCHENARD, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Wallerand de SAINT JUST, Pierre SERNE, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER.

N'A PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Mathilde ANDROUET, Nadège AZZAZ, Marie-Christine DIRRINGER, Juliette ESPAGILIÈRE, Audrey GUIBERT, Hella KRIBI-ROMDHANE, Manon LAPORTE, Céline MALAISÉ, Bénédicte MONVILLE DE CECCO, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Stéphanie VON EUW.

Monsieur Eddie AÏT, Jérôme CHARTIER, Benoît CHEVRON, David DOUILLET, Benoît HAMON, François KALFON, Jérémy REDLER, Mustapha SAADI, Stéphane SALINI, Ali SOUMARE.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 4 MARS 2020 - APRÈS-MIDI

ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Pierre BADRÉ, Anne CABRIT, Véronique COTÉ-MILLARD, Nathalie DELEPAULE, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Juliette ESPAGILIÈRE, Christine FREY, Nathalie GROUX, Faten HIDRI, Samia KASMI, Béatrice de LAVALETTE, Béatrice LECOUTURIER, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Valérie PÉCRESSE, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Stéphanie VENEZIANO.

Messieurs Gaël BARBOTIN, Stéphane BEAUDET, Claude BODIN Franck CECCONI, Philippe CHEVRIER, Pierre DENIZIOT, Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT, Denis GABRIEL, Pascal GIAFFERI, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, François KALFON, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN ; Aurélien LEGRAND, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Frédéric PÉCHENARD, Jérémy REDLER, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Wallerand de SAINT JUST, Pierre SERNE, Yannick TRIGANCE.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Mathilde ANDROUET, Nadège AZZAZ, Yasmine CAMARA, Marie-Carole CIUNTU, Marie-Christine DIRRINGER, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Hella KRIBI-ROMDHANE, Manon LAPORTE, Bénédicte MONVILLE DE CECCO, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Eddie AÏT, Jérôme CHARTIER, Benoit CHEVRON, David DOUILLET, Benoît HAMON, Mustapha SAADI, Stéphane SALINI, Ali SOUMARE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER.

✓ **Modification de titre :**

• **Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche :**

- **CP 2020-102** : Projet "Paris Région fellowship Programme", soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM) et fonctionnement de la M.I.S.S. en 2020

✓ **Rapports ajoutés :**

• **M. KARAM – Sport, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative :**

- **CP 2020-191** : Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la région Île-de-France et l'Agence Française de Lutte contre le dopage

• **M. JEANBRUN – Emploi, formation professionnelle et apprentissage :**

- **CP 2020-110** : Aide régionale aux investissements dans les organismes de formation - 1^{ère} affectation 2020 et diverses mesures

✓ **Rapport retiré :**

• **Mme CIUNTU– Lycées :**

- Le rapport CP 2020-082 est retiré de l'ordre du jour.

✓ **Rapport sur table / Communication sans débat :**

- **CP 2020-139** : Information sur l'usage par la présidente de la délégation pour signer les marchés et leurs avenants en application de l'article L. 4231- 8 du CGCT - Mars 2020 [Secteur de Mme CIUNTU - Administration générale]

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESE – Relations Internationales

CP 2020-168 : Lutte contre l'épidémie de nouveau Coronavirus - Aide médicale d'urgence à la Chine

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU - Lycées

CP 2020-106 : Travaux dans les cités mixtes régionales de la région Île-de-France - 2^{ème} rapport de l'année 2020 - budget 2020

CP 2020-128 : Plan d'urgence pour les lycées franciliens: des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 - 4^{ème} année de mise œuvre - 2^{ème} rapport

CP 2020-136 : Centre de ressources de techniques avancées (C.E.R.T.A.) - Contrôles techniques et contrats d'entretien obligatoires - Dotations de fonctionnement 2020

CP 2020-137 : Budget d'autonomie éducative francilien - 1^{ère} affectation

CP 2020-140 : Gestion foncière des EPLE - mars 2020

CP 2020-141 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre certains lycées publics et la Région Île-de-France

CP 2020-142 : Logements de fonction des établissements publics locaux d'enseignement - valeur des prestations accessoires accordées gratuitement pour l'année 2019 aux agents logés par nécessité absolue de service - conventions d'occupation précaire et conventions d'occupation temporaire conclues pour l'année scolaire 2018-2019

CP 2020-151 : Poursuite du soutien aux campus des métiers et des qualifications

CP 2020-105 : Travaux dans les EPLE - 2^{ème} rapport de l'année 2020 - budget 2020

CP 2020-107 : Maintenance immobilière - 2^{ème} rapport de l'année

CP 2020-115 : Politique de restauration scolaire dans les lycées publics - 2^{ème} rapport pour 2020 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 2020-120 : Sécurisation des lycées - Seconde affectation - Budget 2020

CP 2020-144 : Équipements pédagogiques et numériques dans les EPLE – 2^{ème} rapport de l'année 2020

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

CP 2020-121 : Adhésions à divers organismes - Secteur Ressources Humaines et Moyens Généraux

CP 2020-149 : Rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - mars 2020

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme DUBLANCHE - Développement économique et attractivité

CP 2020-129 : Mise en œuvre de la Stratégie #Leader : soutien aux agences territoriales (77, 91 et 95)

CP 2020-103 : Paris Région UP - Aides PM'up, TP'up et autres dispositifs mobilisés pour les entreprises franciliennes - 2^{ème} rapport pour 2020

CP 2020-111 : Innovation : Pôles de compétitivité, lieux d'innovation

CP 2020-147 : Entrepreneuriat : déploiement du dispositif Entrepreneur #Leader

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme DUBLANCHE - Agriculture et ruralité

CP 2020-091 : Contrats ruraux : nouveaux dispositifs - Avenant - 2^{ème} rapport 2020

CP 2020-085 : Mise en œuvre du Pacte Agricole : 1^{ère} affectation 2020

CP 2020-097 : PNR : programmes d'actions 2020 - Dispositifs de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural : 1^{ère} affectation 2020

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET - Transports et mobilités durables

CP 2020-049 : Développement, modernisation du réseau et nouveau matériel roulant

CP 2020-065 : Transport de personnes en situation de handicap (PAM) : première affectation pour 2020

CP 2020-078 : Stratégie fret et logistique : premier rapport 2020

CP 2020-086 : Plan vélo régional : soutien à cinq opérations (77, 91 et 93)

CP 2020-088 : Route : Mise en œuvre du CPER et du plan "Anti-bouchon et pour changer la route" et affectations relatives à la sécurité routière

CP 2020-089 : Conventions "Trouvez un stage pour les jeunes franciliens" pour les "grands comptes" transports en 2020

CP 2020-092 : CPER - Tramway - Tram 1 à Colombes et Tram 10 Antony - Clamart (92)

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM - Sport, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative

CP 2020-126 : Mise en œuvre du dispositif « Tickets loisirs » et affectation d'autorisation d'engagement pour l'année 2020

CP 2020-146 : Affectation d'autorisations de programme au profit des îles de loisirs - 2^{ème} rapport pour 2020

CP 2020-087 : 1^{ères} affectations - Lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes et lutte contre les violences faites aux femmes - 2^{èmes} affectations - Citoyenneté

CP 2020-113 : Approbation de principe d'une délégation de service public sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy

CP 2020-084 : Politique régionale en faveur du Sport en Île-de-France - Fonctionnement et Investissement - 2^{ème} rapport pour 2020

CP 2020-191 : Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la région Île-de-France et l'Agence Française de Lutte contre le dopage - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI - Enseignement supérieur et recherche

CP 2020-138 : Aides individuelles au DAEU - seconde liste de bénéficiaires 2019-2020 et réservation de 77 logements à la Maison de l'Île-de-France pour l'année 2020-2021

CP 2020-104 : Enseignement supérieur 1^{ère} affectation - Enva, CROUS de Versailles, EHES, Grand Équipement Documentaire

CP 2020-102 : Projet "Paris Région fellowship Programme", soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM) et fonctionnement de la M.I.S.S. en 2020

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DUGOIN-CLÉMENT – Écologie, développement durable et aménagement

CP 2020-101 : Politique énergie-climat - mise en œuvre du plan "changeons d'air" : 2^{ème} affectation 2020 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 2020-108 : Politique régionale économie circulaire et déchets - 2^{ème} affectation pour 2020

CP 2020-116 : Eau, milieux aquatiques et humides : première affectation 2020 ; contrat Seine centrale urbaine ; contrat Champigny

CP 2020-118 : Appel à projet plan vert - Politique régionale en faveur de la biodiversité : 1^{ère} affectation pour 2020 - Conventions Région - AEV et LPO

CP 2020-109 : 100 Quartiers innovants et écologiques et Aide à l'ingénierie territoriale : premiers rapports pour 2020 - Autorisation de la création de la SAS CITALLIOS PROMOTION

CP 2020-152 : Convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Région et l'Institut Paris Région- Affectation de crédits pour la Biennale d'architecture et de paysage 2021- **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme VON EUW - Affaires européennes

CP 2020-130 : Affectation provisionnelle « assistance technique FESI » et actions européennes : prorogation convention IdFE - 2^{ème} rapport pour 2020

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PORTELLI - Culture, patrimoine et création

CP 2020-132 : Politique régionale en faveur des arts plastiques, numériques et urbains en Île-de-France - Première affectation pour l'année 2020

CP 2020-143 : Affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Île-de-France - Première affectation 2020

CP 2020-133 : Attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (première affectation pour 2020)

CP 2020-134 : Attribution de subventions dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement culturel pour le spectacle vivant (première affectation pour 2020)

CP 2020-125 : Politique d'éducation artistique et culturelle dans les lycées et CFA - Affectations 2020

CP 2020-094 : Deuxièmes affectations 2020 pour le cinéma et l'audiovisuel

CP 2020-119 : 1^{ères} affectations 2020 pour la restauration et la valorisation du patrimoine en Île-de-France

CP 2020-177 : Constitution du groupement d'intérêt public (GIP) - Maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. JEANBRUN - Emploi, formation professionnelle et apprentissage

CP 2020-114 : Mesures pour la mobilité des jeunes : gratuité des transports - Développeurs de l'apprentissage territorial
CP 2020-098 : PRIC 2020 : Abondement Formations transversales - Parcours Entrée dans l'Emploi - Affectation actions PRIC. Subvention Actions expérimentales
CP 2020-061 : Dispositif d'aide individuelle régionale vers l'emploi - Affectation - Modification du règlement d'intervention
CP 2020-032 : Politique régionale en faveur de l'apprentissage - Développeurs territoriaux - **PROCÉDURE D'URGENCE**
CP 2020-044 : Rémunération des stagiaires et frais de gestion 1^{ère} affectation, convention entre la Région et l'Agence de Services et de Paiement (ASP)
CP 2020-110 : Aide régionale aux investissements dans les organismes de formation - 1^{ère} affectation 2020 et diverses mesures - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI - Solidarités, santé et famille

CP 2020-122 : Formations sanitaires et sociales : agréments des formations sociales et autorisations des formations paramédicales
CP 2020-123 : La politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France - 2^{ème} affectation
CP 2020-112 : Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles – 2^{ème} rapport pour 2020

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme REZEG – Tourisme

CP 2020-095 : Politique régionale en faveur du tourisme en Île-de France - Deuxième affectation

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD - Sécurité et aide aux victimes

CP 2020-124 : Bouclier de sécurité : 2^{ème} affectation pour l'année 2020

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DENIZIOT – Logement

CP 2020-072 : Aide au parc privé - première affectation pour 2020 - Approbation de cinq labels CDSR
CP 2020-083 : Action régionale en faveur du développement urbain - Première affectation pour 2020
CP 2020-090 : Attributions de subventions pour la création de logements locatifs sociaux familiaux, jeunes et étudiants - 1^{ère} affectation pour 2020

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DENIZIOT – Handicap

CP 2020-096 : Politique régionale en faveur du handicap - 2^{ème} affectation pour 2020

La séance est ouverte par Mme Valérie PÉCRESSÉ, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, à 9 heures 05.

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020

Mme la Présidente – Bienvenue. Nous approuvons le procès-verbal de la séance du vendredi 31 janvier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 31 JANVIER 2020

POUR : LRI, UDI, CD
ABSTENTION : RN-IDF
ABSENTS : RCDEC, M. CHEVRIER (NI)
NPPV : E-IDF, AES, FdG
ADOPTION

Vote de l'urgence

Mme la Présidente – Je vous demande de voter l'urgence sur les dossiers CP 2020-032, CP 2020-101, CP 2020-110, CP 2020-115, CP 2020-152, CP 2020-177, CP 2020-191. Qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DE L'URGENCE
POUR : LRI, UDI, CD
CONTRE : RN-IDF, FdG
ABSTENTION : AES
ABSENTS : RCDEC, M. CHEVRIER (NI)
NPPV : E-IDF
ADOPTION

Mme la Présidente – Je modifie les titres sur le rapport n°102, « projet Paris Région fellowship Programme, soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM) et fonctionnement de la M.I.S.S. en 2020 » et dans le rapport n°152, « convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Région et l'Institut Paris Région - Affectation de crédits pour la Biennale d'architecture et de paysage 2021 ». J'ajoute le rapport n°191 concernant l'approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la région Île-de-France et l'Agence française de Lutte contre le dopage : enfin, un accord est trouvé. Pour M. JEANBRUN, j'ajoute le rapport n°110 relatif à l'aide régionale aux investissements dans les organismes de formation - 1^{ère} affectation 2020 et diverses mesures. Nous avons un rapport table concernant l'information sur l'usage par la présidente de la délégation pour signer les marchés et leurs avenants sur le secteur de Mme CIUNTU - Administration générale.

En préliminaire, je vais vous faire un point d'information pour tous les groupes du Conseil régional sur la réunion que nous avons eue hier avec le préfet de Région, le préfet de police et le directeur de l'Agence régionale de santé.

Comme vous le savez, nous sommes face à une crise sanitaire très évolutive, qui exige la mobilisation de chacun et un sens des responsabilités pour répondre aux inquiétudes des Franciliens et des Français en général. Tout d'abord, je veux redire devant vous ma confiance dans le système de santé de notre pays, dans son organisation et surtout dans les femmes et les hommes qui chaque jour le font vivre. Je veux ici avoir en votre nom à tous une pensée pour nos personnels médicaux et paramédicaux qui sont aujourd'hui sur le pont sans relâche : les médecins, les infirmiers, les aide-soignants, les personnels des SAMU et tous les personnels qui travaillent en ville ou à l'hôpital qui sont en première ligne dans la lutte contre l'épidémie. Je veux leur dire toute notre gratitude et notre reconnaissance.

Face à cette crise sanitaire, la Région s'est immédiatement mise en état d'alerte. Une cellule de crise a été mise en place afin de prendre les décisions qui s'imposent, que ce soit pour protéger les Franciliens, les personnels de la Région ou les visiteurs de l'Île-de-France. Des relations quotidiennes avec l'ARS, le ministère de la Santé, la préfecture de Police, la préfecture de Région et les rectorats ont été établies pour suivre l'évolution de la situation en temps réel. J'ai moi-même pris personnellement contact avec le ministre de la Santé dès le début de cette épidémie pour réaffirmer notre volonté de travailler en coopération avec le gouvernement face à cette crise sanitaire et rappeler notre ligne : nous appliquons et nous appliquerons toutes les consignes sans délai et toutes les préconisations des autorités sanitaires, seules à même de juger à la fois du niveau de risque et des réponses à apporter.

Dans le cadre de notre mobilisation, nous avons tout d'abord pris des mesures de précaution pour les agents du siège en diffusant les recommandations du ministère de la Santé, en renforçant le nettoyage des bâtiments, en commandant des gels hydroalcooliques que nous mettrons sur les lieux de passage, les ascenseurs et l'accueil. Nous avons aussi demandé aux agents du siège et des lycées venant des clusters, notamment de l'Oise, de ne pas venir au travail et de privilégier le télétravail, de même que les agents venant des pays à risque. En outre, les encadrants ont reçu des informations précises quant aux consignes à appliquer afin d'éviter les poignées de main et autres contacts physiques et pour pourvoir à toutes questions de leur équipe. Enfin, les manifestations extérieures non indispensables, de même que les déplacements à l'étranger des personnels ont été reportés, tandis que les intervenants externes à la Région ont reçu des consignes précises. Je souhaite ajouter qu'une attention toute particulière a été apportée aux personnels des accueils afin de les protéger au mieux, par exemple en anticipant la venue des visiteurs extérieurs.

Concernant les lycées, nous avons écrit à tous les proviseurs pour leur rappeler les consignes et leur demander de vérifier la disponibilité en savon dans les toilettes des établissements. Nous avons également demandé aux agents des lycées de renforcer le nettoyage des salles. Bien évidemment, nous débloquerons sans délai les moyens financiers nécessaires si cela s'avérait nécessaire. Les mêmes messages ont été adressés aux directeurs d'îles de loisirs dont l'activité est certes réduite en cette période hivernale, mais qui accueillent néanmoins du public.

Dans les transports, à ce stade, aucune restriction n'a été demandée par les autorités sanitaires. Dès la semaine dernière, nous avons néanmoins diffusé sur les écrans des Transiliens des consignes de prévention et les gestes barrière à adopter. La même information est en cours de déploiement dans les stations de métro, les gares, les bus et le tramway. Des annonces sonores de prévention en français et en anglais sont également diffusées dans le métro. Certains chauffeurs de bus ont exercé leur droit de retrait. Devant de telles situations, nous avons demandé aux opérateurs de bus de s'assurer de la mise à disposition de solutions hydroalcooliques ou de gants pour l'ensemble des chauffeurs de bus. J'ajoute qu'Île-de-France Mobilités a reconduit les mesures financières incitatives pour aider au covoiturage.

Le passage à la phase 3 semble possible et appellera d'autres mesures pour lesquelles nous nous préparons d'ores et déjà en lien étroit avec le préfet de Police notamment. Il s'agira par exemple de favoriser le télétravail des agents. Vous savez que la Région Île-de-France est pionnière en la matière ; nous avons une réelle avance sur toutes les administrations centrales. Aujourd'hui, 80 % des postes de la Région sont en télétravail. Pendant les grèves, nous sommes montés à 95 %. Par ailleurs, avec le virage numérique que nous avons pris dans les lycées avec la distribution de tablettes, mais aussi avec la généralisation de l'ENT Monlycée.net, nous avons désormais les moyens, en lien avec les rectorats, d'assurer la continuité des cours par l'enseignement à distance si cette hypothèse devait se produire. Je voudrais également souligner le fait que la Région soutient la recherche en infectiologie à travers son domaine d'intérêt majeur de recherche (DIM) et saluer les efforts faits par nos chercheurs pour la mise au point de vaccins et de traitements.

Enfin, à l'occasion de cette épidémie, je pense que nous élus avons un rôle particulier à assumer : celui d'être exemplaires, responsables et partenaires actifs des pouvoirs publics. Nous devons faire œuvre de pédagogie en montrant l'exemple des bonnes conduites à tenir et en relayant les messages de prévention qui seuls permettront de contenir la diffusion du virus. Je crois aussi que notre responsabilité est de veiller à ce que cette épidémie ne fasse pas resurgir des comportements de stigmatisation à l'égard de certaines populations. Nous avons reçu ici des représentants des Franciliens d'origine asiatique pour les assurer de notre soutien dans cette période où, malheureusement, ils font l'objet parfois d'actes de violences, de manifestations de défiance, voire de haine et d'injures. C'est pourquoi vous me permettrez d'associer au soutien que je leur ai témoigné l'ensemble des groupes de cet hémicycle pour leur dire toute notre solidarité et celle de la Région. Je vous remercie.

Avez-vous des demandes de prise de parole sur ce sujet du coronavirus ? Je pense que cette prise de parole préliminaire répond en partie à un certain nombre de préoccupations qui s'est exprimé au travers des amendements déposés pendant cette séance. Nous passons au secteur des relations internationales avec le rapport n°168 relatif à la lutte contre l'épidémie de coronavirus.

Commission de la coopération internationale : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous avons deux amendements en réponse commune, n°32 et 45. Ensemble l'Île-de-France, n°32.

Amendement n°32 (E-IDF)

M. KIENZLEN (E-IDF) – Nous avons une pensée pour les personnels de santé et pour les agents de la Région. Nous nous associons à vos mots qui doivent allier responsabilité et précaution. Nous ne pouvons pas nier l'impact économique et social que ce Covid-19 va avoir sur les Franciliens. Nous souhaitons, à l'issue de la séance plénière qui se tiendra demain à la Région, activer une cellule de veille pour identifier ces impacts économiques et sociaux liés au coronavirus et aussi lier un fonds d'urgence pour les entreprises qui sont confrontées à des difficultés d'activité.

Mme la Présidente – Effectivement, je n'ai pas dit dans mon propos liminaire que, demain après-midi, nous participerons à une réunion qui se tiendra autour de Bruno LEMAIRE, avec les autres présidents de régions françaises pour travailler ensemble à des mesures de soutien à l'économie, compte tenu de l'impact prévisible de l'épidémie. À ce stade, l'impact reste contenu, mais si des mesures de confinement ou de fermeture d'infrastructures devaient être prises, les impacts seraient beaucoup plus forts sur l'économie. Évidemment, la Région est totalement mobilisée sur ce point. Nous avons déjà annoncé que nous prendrions un certain nombre de mesures d'aide aux PME, notamment dans le domaine touristique qui sera l'un des premiers touchés. Ce n'est pas le seul puisque nous avons aussi le souci des approvisionnements industriels qui risquent de devenir assez problématiques dans les semaines à venir.

Cela étant dit, les nouvelles d'Asie sont plutôt rassurantes puisque, petit à petit, l'économie chinoise est en train de redémarrer. Il semble que l'épidémie ait atteint un pic en Chine.

L'amendement n°45 Front de Gauche.

Amendement n°45 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – Nous nous félicitons de l'aide apportée au fonds d'action extérieure des collectivités locales, bien que le montant nous semble un peu dérisoire au vu de l'épidémie en cause. Nous nous associons totalement à l'ensemble des propos que vous avez tenus.

Dans cet amendement, nous demandons notamment qu'une cellule de crise se mette en œuvre. Vous venez d'annoncer que cette cellule a lieu. Dans la liste que vous nous avez donnée, Madame la Présidente, ne figuraient pas Île-de-France Mobilités, ni les collectivités territoriales, ni l'APHP. Il me semble que cela pourrait être le rôle de la Région de réunir ces acteurs dans la cellule de crise, s'ils n'y sont pas inclus, l'APHP étant différente de l'ARS. J'ajoute que l'état de nos hôpitaux empire de jour en jour. En effet, notre personnel est sur le pont, mais pas seulement pour le coronavirus. Il l'est déjà quotidiennement, sans pandémie. Personnellement, j'ai des doutes sur les capacités actuelles de nos hôpitaux à faire face à une telle pandémie. Il me semble qu'il serait bien d'associer au moins les corps professoraux et les directions de l'APHP à cette cellule de crise.

Mme la Présidente – Je verrai Martin HIRSCH dans les jours qui viennent. Par ailleurs, le préfet de Région, le préfet de Police et l'ARS nous ont annoncé que, pour les cas « normaux » ne présentant pas de gravité particulière, l'ARS est en train d'organiser l'hospitalisation à domicile, c'est-à-dire le suivi du malade à domicile pour des personnels en lien avec le tissu hospitalier. Je rappelle que le coronavirus a une mortalité dix fois plus élevée que la grippe. Cette mortalité est de l'ordre de 2 %. Dans 98 %, il s'agit d'un virus qui passe. Cela suppose, comme vous l'avez dit, que nous agissions fortement, mais sans surréagir non plus, car les moyens hospitaliers doivent aussi pouvoir traiter les autres pathologies dont certaines sont beaucoup plus virulentes et meurtrières. Il faut donc doser la réponse sanitaire. C'est justement la difficulté face à laquelle se trouve le gouvernement, qui est de trouver l'exact bon dosage pour réduire la morbidité de cette épidémie, sans toutefois saturer le système hospitalier français. Nous l'accompagnerons évidemment.

Nous avons d'ailleurs proposé de travailler sur ce que nous savons faire, c'est-à-dire par exemple du transport à la demande pour des personnels soignants qui se rendraient en visite chez des personnes hospitalisées à domicile. Nous vous tiendrons informés au jour le jour. De même, nous pensons que la télémédecine et les téléconsultations qui sont très balbutiantes en Île-de-France pourraient se voir dopées avec une application dédiée pour permettre d'avoir des liens patients/soignants plus aisés et pour démultiplier la force de frappe de nos soignants, en évitant parfois des déplacements inutiles.

Nous sommes en train de travailler sur ces points. Si vous me permettez cette expression, je souhaite que de ce mal puisse sortir un bien, c'est-à-dire une efficacité accrue de notre système de soins qui, comme vous le savez, est débordé par la montée en puissance des urgences sanitaires en Île-de-France. Monsieur le Président, une explication de vote sur cet amendement ?

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (RN-IDF) – Je voulais plutôt attendre votre rapport en lui-même. Nous voterons votre rapport, mais il y a tout de même un petit bémol : le gouvernement vient de décider la réquisition des moyens de production français de matériel médical, notamment de masques et d'appareils respiratoires. Je ne vois pas très bien comment votre rapport va s'insérer dans cette démarche, sauf à montrer une solidarité de principe.

Mme la Présidente – Notre subvention ira au ministère des Affaires étrangères, donc il s'inscrit dans le cadre de la coopération française et dans le cadre des relations bilatérales France-Chine. C'est un geste symbolique, mais il aidera le ministère des Affaires étrangères dans le cadre de la réquisition à distribuer éventuellement des masques à des pays avec lesquels il entretient des relations d'amitié et vis-à-vis desquels il veut faire un geste. Étant partenaires jumelés avec le Zhejiang, nous voulions faire ce geste de solidarité, qui n'est évidemment pas à la hauteur de tous les enjeux, mais qui est un geste symbolique de notre solidarité. C'est tout à fait efficace, puisque le ministère des Affaires étrangères sera dépositaire de la subvention et responsable de son application.

Je propose que nous fassions des conférences des présidents assez régulières pour nous tenir au courant de l'évolution de la situation durant les prochaines semaines. Le passage au stade 3 est annoncé comme étant très vraisemblable.

Je pense que les amendements, de ce fait, sont satisfaits. Je demande leur retrait, sinon j'appellerai à un vote contre. L'amendement n°45 est retiré. Nous votons l'amendement n°32 qui est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°32 (E-IDF)

POUR : E-IDF, AES, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : RCDEC

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

REJET

L'amendement n°45 (FdG) est retiré.

Mme la Présidente – Nous avons l'amendement n°59.

Amendement n°59 (AES/ FdG/ E-IDF)

M. SERNE (AES) – Cet amendement vise à ajouter un article à la délibération pour mandater la présidente pour rendre hommage au lanceur d'alerte chinois, le Docteur Li Wenliang, qui est l'un des premiers morts du coronavirus et qui avait été arrêté par la police de Wuhan le 1^{er} janvier pour avoir été le premier à révéler la probabilité d'une épidémie de type SRAS. Il me semble que la Région tout entière est attachée à la liberté d'expression, à la démocratie et au droit d'alerte. En rendant hommage à cet homme qui est devenu un symbole en Chine, dont le nom restera attaché à cette épidémie quoiqu'il arrive, nous pourrions à la fois marquer notre consensus sur ce sujet au sein de la Commission permanente et un geste symbolique dans cette histoire avec la Chine qui n'a d'ailleurs pas montré une unanimité aussi large qu'habituellement du gouvernement chinois. Manifestement, certains ont été assez choqués par l'attitude de la police de Wuhan. D'une certaine manière, ce médecin a été réhabilité a posteriori. Cela ne pose pas problème selon moi et ajoute un aspect symbolique à notre délibération.

Mme la Présidente – Pierre, je trouve que c'est une très bonne idée que le Conseil régional rende hommage à Li Wenliang. Je pense que c'est un peu dommage de le faire par un amendement en CP. Je me demande si nous ne pourrions pas faire demain une minute d'hommage à tous les soignants qui partout dans le monde s'exposent et se mettent en première ligne pour nous protéger et en particulier à ce lanceur d'alerte qui en est mort. Je propose que nous fassions un hommage à l'entrée du Conseil régional demain. Est-ce que cela vous conviendrait ? Nous retirons l'amendement et nous faisons cela demain, c'est une très bonne idée.

L'amendement n°59 (AES/ FdG/ E-IDF) est retiré.

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°168. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-168
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG
ABSENT : M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au secteur lycées de Mme CIUNTU.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU - Lycées

CP 2020-106 : Travaux dans les cités mixtes régionales de la région Île-de-France - 2^{ème} rapport de l'année 2020 - budget 2020

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Ce matin, un grand nombre de lycées était très attendu. J'en profite, parce qu'il y a une petite instrumentalisation de la situation des lycées dans le cadre des municipales, pour dire que nous allons lancer :

- la rénovation globale du lycée Langevin Wallon et Louise Michel à Champigny-sur-Marne pour 32 millions d'euros ;
- la rénovation globale de la Cité mixte régionale Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi pour 40 millions d'euros ;
- 5,3 millions d'euros pour l'extension de 400 places du lycée Pauline Roland à Chevilly-Larue ;
- Des autorisations de programmes complémentaires pour le lycée Alexandre Denis à Cerny, pour le lycée Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne, pour le lycée Feyder à Épinay-sur-Seine, pour le lycée Léonard de Vinci à Melun, pour le lycée Paul Belmondo à Arpajon, pour le lycée hôtelier de Guyancourt, pour le lycée Armand Carrel à Paris et pour le lycée Uruguay France à Avon.

Ayant vu que de petites polémiques se sont fait jour, j'en profite pour rappeler que la ville de Champigny-sur-Marne, chers amis du Front de Gauche, est la ville du Val-de-Marne la plus aidée par la Région qui finance la rénovation des lycées ainsi que l'installation du commissariat dans le quartier du Bois-l'Abbé, la rénovation de la médiathèque, l'installation des Compagnons du devoir et la gare d'interconnexion de Brie-Villiers-Champigny à travers un fonds d'urgence de 100 millions d'euros qui a été mis en place. Dans tous ces domaines, la Région répond présente, contrairement à certaines fausses rumeurs qui sont actuellement propagées dans la ville. Nous avons même réussi à financer la librairie indépendante de Champigny pour permettre son installation, ce qui est pour nous un signe très fort de qualité d'accès à la culture sur la ville de Champigny-sur-Marne.

Merci à tous. Je passe la parole à Marie-Carole CIUNTU. Nous avons un rapport n°106 avec une demande de parole d'Ensemble l'Île-de-France.

M. TRIGANCE (E-IDF) – Nous aurions tout d'abord une question au regard d'un rapport que vous avez retiré, qui concerne la dénomination d'un établissement à Saint-Denis, en l'occurrence le lycée qui était prévu pour être dénommé « Angela DAVIS ». Nous aimerions connaître la raison de ce retrait.

Ma prise de parole porte sur la situation dans les lycées d'Île-de-France. Il nous vous a pas échappé que la réforme Blanquer se met en place de manière chaotique et dans l'improvisation la plus totale. C'est une réforme d'ailleurs complètement injuste sur le fond, contrairement à ce que le ministre Blanquer avait annoncé. Je vous avais interpellée, Madame la Présidente, en Commission permanente et dans l'hémicycle et vous aviez publiquement affirmé votre soutien à cette réforme, alors. Or, le 27 février, une note de l'inspection générale a été publiée et a posé sur cette réforme un regard pour le moins critique. Je reprends les termes de ce rapport : « *complexité, confusion, insuffisance logistique, pression constante mise sur les épaules des élèves* ».

Face à cette situation, j'ai déjà eu l'occasion de vous demander d'intervenir auprès du ministre de l'Éducation nationale. Nous souhaiterions savoir aujourd'hui quelle est votre approche de cette réforme que vous avez soutenue au sein de notre hémicycle et de notre Commission permanente et surtout ce que vous comptez faire pour demander au ministre de l'Éducation nationale, comme le font un certain nombre de collectivités, de remettre de l'égalité dans tout cela. Vous savez bien que nos lycées d'Île-de-France, pas seulement, mais beaucoup, pâtissent de ce qui est en cours de mise en place et qui ne correspond pas à l'éthique de la République en matière d'éducation.

Mme la Présidente – C'est une question vraiment très importante. Je voudrais dire deux choses à propos de la réforme Blanquer. Je suis totalement favorable à ce que nous l'évaluions et que nous prenions conscience de ses effets éventuellement négatifs, mais je n'accepte pas que l'année scolaire de nos bacheliers soit mise en péril. Il y a eu en Île-de-France des intrusions dans les classes qui ont été le fait soit d'enseignants soit de parents qui ont menacé ou empêché le déroulement de certaines épreuves anticipées du baccalauréat. Certains élèves ont aussi déchiré leur copie et ont refusé de composer. De tels comportements ne sont pas acceptables dans la République. Quand il y a un examen ou une loi, on applique la loi, on passe l'examen. Par ailleurs, ces comportements sont ultra choquants vis-à-vis de la très grande majorité des élèves qui, parfois, sont en grande difficulté sociale et qui viennent passer leur examen ; ils n'ont pas besoin d'une source de stress supplémentaire. Si la réforme conduit à mettre de la pression sur les élèves, l'intrusion en pleine épreuve du baccalauréat constitue une pression bien supérieure.

Je demande à tout le monde de retrouver la raison. Je demande que les E3C puissent se tenir, que les épreuves de rattrapage se tiennent et que l'on ne prenne pas en otages les lycéens à l'occasion de la mise en place des épreuves du baccalauréat. Je l'ai toujours demandé, de même que pour le refus de corriger les copies. Je ne considère pas que la désobéissance civile soit de mise lorsqu'il s'agit de l'avenir de milliers de jeunes qui attendent seulement de pouvoir passer leur examen. Je demande que les examens ne soient pas pris en otage et qu'ils se tiennent.

Oui à l'évaluation de la réforme. Oui au questionnement. Oui à des améliorations potentielles plus tard. J'en suis totalement consciente et il se trouve que je suis personnellement concernée par cette réforme, étant parent d'une élève de 1^{ère}. Je vois bien toutes les complexités de mise en œuvre de cette réforme. J'en vois aussi potentiellement les difficultés, mais je demande seulement que les lois de la République soient appliquées et que les examens puissent se tenir dans de bonnes conditions. J'ai eu moi-même au téléphone la proviseure du lycée de Beaumont-sur-Oise qui a été molestée par un groupe de parents, dont l'un a eu un comportement radicalement inacceptable. Il s'est placé devant les jeunes qui composaient, s'est mis à tousser en disant qu'il était porteur de coronavirus et en demandant d'évacuer la salle. De tels comportements sont antirépublicains. Il faut porter plainte pour de tels comportements qui ont semé la panique chez les lycéens et qui mettent en danger le déroulement des examens. Ce n'est pas acceptable dans notre région. La pauvre proviseure a répondu aux parents qu'elle ne faisait qu'appliquer les règles de droit et qu'elle n'était pas là pour les contester.

Je pense que nous devons faire très attention. Nous sommes dans une région où les tensions sont extrêmes. Notre rôle n'est pas de les attiser, mais de les apaiser et d'organiser un groupe de travail pour mettre à plat tous les questionnements que suscite la réforme Blanquer. Dans notre région, la réussite éducative est première. Si la réforme du baccalauréat comporte des effets pervers, nous devons être les premiers à les dénoncer. Yannick, avez-vous une explication de vote sur le rapport ?

EXPLICATION DE VOTE

M. TRIGANCE (E-IDF) – Nous voterons pour le rapport. Madame la Présidente, vous êtes la présidente de la première région de France. Dans mon interpellation, il y avait cette nécessité pour nous que vous vous positionniez politiquement par rapport au ministre et que vous l'interpelliez aussi. Évidemment, nul ici ne peut soutenir ce que vous avez décrit dans les établissements, mais votre statut politique doit selon nous vous amener à interpellier le ministre Blanquer, y compris par rapport à la note qui

vient d'être diffusée. Nous ne pouvons pas ne rien dire par rapport à cela.

En outre, dans mon propos liminaire, je vous ai interpellée sur la question d'Angela Davis. Pourrions-nous connaître la raison du retrait de ce rapport ?

Mme la Présidente – Je laisserai la vice-présidente répondre sur le rapport. Concernant l'interpellation du ministre, je pense que cela mériterait que nous discutons de ce rapport d'inspection au sein de la commission éducation, pour voir comment il se décline sur l'Île-de-France. Plus que d'autres régions, nous avons des cités de réussite éducative, des problématiques d'élèves boursiers. Je suis tout à fait prête à interpellier le ministre sur les failles ou les défaillances de la réforme. À nouveau, pour avoir moi-même porté une réforme de l'université, je mets en garde sur le fait qu'il y a toujours une période de transition difficile dans la mise en place des réformes. Pendant ces périodes de transition, il faut veiller à ce que des mesures compensatoires et d'accompagnement soient construites et puissantes. Malgré tout, il faut se garder d'évaluer en marchant.

Intervention de M. de SAINT JUST hors micro.

Un rapport d'inspection a été fait et rendu public, qui semble montrer un certain nombre de difficultés de mise en place de la réforme, voire d'effets néfastes, notamment sur la pression que le contrôle continu met sur les élèves. Je le vérifie moi-même. Les élèves étant en contrôle continu, ils ne relativisent pas les notes qu'ils ont et ils ont l'impression que chaque note va déterminer leur avenir. Or, selon les coefficients des notes...

Intervention de M. de SAINT JUST hors micro.

Vous avez raison, cela permet de les maintenir sous tension et de les faire plus travailler. Cela a aussi un autre impact sur la triche. Malheureusement, un certain nombre de nos élèves avait pris l'habitude de copier pendant les examens. Or, à partir du moment où les examens de contrôle continu sont des examens du baccalauréat, on leur applique les sanctions du baccalauréat, c'est-à-dire trois ans d'interdiction de passage du baccalauréat s'il y a la moindre triche à un examen de contrôle continu.

Pour moi, tout cela est du bon sens, mais je dois avouer que c'est une période de changement profond dans l'Éducation nationale, Monsieur de SAINT JUST. Cela suscite une certaine pression sur les élèves et il ne faudrait pas que cela se retourne sur les bons élèves qui sont un peu émotifs. Nous devons voir comment dédramatiser tout cela et comment accompagner la réforme. Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Le dossier concernant l'appellation Angela Davis a été retiré de l'ordre du jour. Il sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine Commission permanente, le temps de vérifier que tous les avis vont dans le même sens, avant de donner définitivement une appellation à ce lycée.

Mme la Présidente – Madame SENÉE.

Mme SENÉE (AES) – J'ai vraiment beaucoup de mal sur le rapport Angela Davis. Nous en avons parlé à trois reprises en Commission permanente. Systématiquement, vous nous expliquez que vous n'avez pas été saisis par courrier et il y a encore un problème et des démarches administratives. Soyons clairs ! Soit vous refusez cette dénomination, mais je ne parviens pas à comprendre pourquoi c'est encore reporté alors qu'il y a une demande très forte de la part de l'équipe enseignante et de la Direction. Il y a encore un sujet.

Mme la Présidente – Pour moi, il n'y a aucun sujet. Le lycée s'appelle Angela Davis sur tous les documents de la Région. Il a été nommé Angela Davis, il n'y a pas de sujet. Nous votons le rapport n°106. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-106

POUR : LRI, UDI, E-IDF, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG

ABSTENTION : AES

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

CP 2020-128 : Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 - 4 ^{ème} année de mise œuvre - 2 ^{ème} rapport
--

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Au rapport n°128, j'ai deux amendements. L'amendement n°12 Front de Gauche.

Amendement n°12 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – Nous avons du mal à comprendre pourquoi vous priorisez le fait de diminuer les places dans un lycée, alors que d'autres lycées ont besoin d'augmenter leur capacité. Nous souhaitons déjà une explication sur le dossier : nous passons de 2 170 places à 1 819 places, alors que ce lycée est censé en plus accueillir un public supplémentaire de Sartrouville. Nous avons une incompréhension sur ce lycée, sans polémique.

De manière générale, nous demandons de prioriser nos investissements dans les lycées selon un calendrier des travaux et de prioriser les travaux de restructuration des lycées pour en augmenter la capacité avant les restructurations pour diminuer la capacité de certains lycées.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Le lycée Jeanne d'Albret est un établissement extrêmement vétuste qui nécessite une rénovation importante. Effectivement, pour le moment, les 2 170 places ne sont pas occupées et le calibrage peut être légèrement en deçà. Néanmoins, des travaux sont nécessaires, car des bungalows persistent dans cet établissement ; nous ne pouvons pas reculer.

Concernant la pression démographique dans ce secteur, un secteur connexe de Carrières Sartrouville fait face à une pression qui va se maintenir. Si cet établissement est en pression, une partie des places actuellement inoccupées à Jeanne d'Albret pourra servir par un travail de resectorisation à engager pour accueillir les flux excédentaires de ce secteur. Le programme pluriannuel d'investissement des lycées arrête une liste d'opérations sur dix ans ; nous les individualisons au fur et à mesure en fonction du budget voté annuellement. Même s'il n'y a pas de pression des effectifs sur un établissement, il n'est pas possible de le laisser dans la situation constatée. Les travaux s'imposent, nous les calibrons selon le secteur. Cela permettra de ne pas avoir un fonctionnement plus coûteux que nécessaire au regard de la réalité du lycée en question. Je vous demande donc de retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°12 (FdG)

POUR : AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF

ABSTENTION : E-IDF

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°20 AES.

Amendement n°20 (AES)

M. SERNE (AES) – Nous avons un amendement et une prise de parole. Ce qui a été dit à travers la délibération relative au coronavirus fait tomber cet amendement, donc nous le retirons.

En revanche, nous maintenons la prise de parole qui vise à attirer l'attention, la vigilance, voire la colère sur la situation du lycée Rabelais dans le 18^e arrondissement de Paris. Il est l'un des nombreux exemples, presque poussé à l'extrême, des effets du mauvais entretien, depuis quelques années par votre exécutif, d'un certain nombre de lycées. Il a été fermé pendant les vacances d'hiver. Les élèves et leurs enseignants n'ont pas pu y retourner à la rentrée. La grande vétusté de l'établissement empêche sa réouverture. Des travaux de rénovation devaient y être réalisés depuis longtemps, mais vous ne les avez pas considérés comme prioritaires. La rentrée des lycéens a donc été décalée au 9 mars 2020. Les élèves seront répartis dans une dizaine d'établissements. Les conditions d'étude pour les élèves sont évidemment précaires. Quant aux conditions d'enseignement pour les professeurs, elles sont inadmissibles puisqu'ils devront dispenser leurs cours dans plusieurs établissements dispersés sur toute l'Île-de-France.

Préférant vous cacher derrière « c'est la faute à Huchon » pendant une bonne partie de votre mandat, le problème est que vous arrivez bientôt au bout de votre mandat et que vous ne pouvez plus vous cacher derrière cela. Vous devez maintenant faire face au nombre de lycées franciliens que vous avez délaissés pendant plusieurs années, sur lesquels des comptes vous sont maintenant demandés. Vous parliez tout à l'heure d'instrumentalisation à la veille des municipales ; très sincèrement, nous avons l'impression que cette Commission permanente entière est une instrumentalisation en vue des municipales quand nous voyons à quel point vous allez distribuer, petit saupoudrage par petit saupoudrage, dans un nombre incroyable de communes de vos amis candidats à leur réélection ou à prendre des villes. Quand nous faisons la liste de ces villes, c'est assez flagrant, surtout sachant que la coutume et la tradition veulent qu'une telle séance ne se tienne pas à quelques jours d'une élection, quelle qu'elle soit, et *a fortiori* d'une élection municipale. Ce saupoudrage va permettre dans les dix jours à venir à un certain nombre d'élus ou de candidats de dire à quel point leurs bonnes relations avec la Région leur permettent d'annoncer tant de millions d'euros dans leur commune. À dix jours d'une élection, ce n'est pas très correct, voire assez limite. Vous parliez vous-même d'instrumentalisation, mais nous avons l'impression que cette Commission permanente est une entière instrumentalisation à des fins électoralistes.

L'amendement n°20 (AES) est retiré.

Mme la Présidente – Les élections n'empêchent pas le fonctionnement normal d'une collectivité. De plus, je vous rassure : tous les candidats peuvent se prévaloir du soutien de la Région. À Champigny-sur-Marne, Christian FAVIER a dit que c'était grâce à lui et qu'on l'avait enfin entendu. Il n'y a aucun problème et c'est le maire qui a fait le communiqué de presse pour le lycée. Nous sommes très heureux de voir que, après 17 ans de gestion des lycées, les communistes ont enfin été entendus par quelqu'un pour pouvoir rénover le lycée de Champigny. Nous sommes extrêmement fiers.

M. SERNE (AES) – Les relations entre les gaullistes et les communistes dans le Val-de-Marne sont une vieille histoire, Madame la Présidente !

Mme la Présidente – Objectivement, vous le verrez dans la liste des villes aidées à cette CP, nous passons les dossiers au fur et à mesure de leur arrivée. Nous n'avons pas retenu le dossier d'une ville parce qu'elle n'était pas de la bonne couleur. Vous nous l'avez déjà reproché la dernière fois.

Je rappelle que vous aviez mis tous les dossiers en dessous. Ce n'est pas ma faute s'il y avait trois lycées en ruine à Saint-Germain-en-Laye quand je suis arrivée.

M. de SAINT JUST (RN-IDF) – Nous pouvons tout de même remarquer que la fixation d'une Commission permanente et d'une session pendant une campagne officielle municipale n'est pas très fréquente. Pour combattre Agnès ÉVREN et Philippe GOUJON, je dois dire que cela me handicape beaucoup. En tout état de cause, ce n'est pas normal d'avoir fixé ces deux jours en pleine campagne officielle, dans les quinze jours de la campagne municipale. « Instrumentalisation », peut-être un peu tout de même !

Mme la Présidente – Selon le règlement, nous devons faire une séance du Conseil régional par trimestre. C'est forcément janvier, février ou mars. En janvier, ce sont les vœux. En février, c'était les vacances. Ne cherchez pas de mauvais prétextes ! Je rappelle que la campagne régionale n'est pas commencée du tout. Madame CIUNTU.

Mme CIUNTU – Je rappelle aussi qu'il y a de toute façon en moyenne plus de 500 millions d'euros inscrits dans le budget pour les lycées. Ce que nous votons n'est jamais que la confirmation d'opérations que nous connaissons parfaitement. Notamment l'opération pour Villeneuve-le-Roi, les 40 millions d'euros qui sont décidés dans cette commission confirment des travaux qui sont parfaitement en cours. Cela fait tomber vos arguments.

Concernant Rabelais, cela ne manque pas de sel d'entendre que notre gestion a mis Rabelais dans cet état, sachant que c'était inscrit au PPI de 2006 et non lancé, puis au PPI de 2012 et non lancé, sans que nous sachions pourquoi. En 2013, une décision très étonnante nous a permis de refaire le point sur le dossier et de rechercher les responsabilités : près de 40 % du foncier de ce lycée sont confiés à Paris Habitat pour y développer des logements, ce qui rend très difficile l'opération que nous voulons mener puisque c'est une rénovation en site occupé et que nous nous sommes privés d'un foncier pour des raisons difficiles à comprendre. Les décisions de 2013 ne se sont pas illustrées par l'anticipation. C'est une décision de 2006 que nous condamnons pas une décision de 2013 de Paris Habitat qui paraissait moins urgente que la situation du lycée Rabelais.

Nous l'avons inscrit en 2017 et il était prévu de le faire en 2021. Je vous rappelle, car je crois que vous avez vraiment besoin que nous vous le rappelions, qu'il y a 200 lycées vétustes avec des situations catastrophiques et des places manquantes. Nous aurions aimé faire le PPI en trois ans, car il aurait fallu le faire ainsi, mais c'était simplement impossible. Pour Rabelais, tout le

dispositif est mis en place. Les travaux vont être lancés. Nous organisons la rentrée prochaine dans les meilleures conditions. Même aujourd'hui, contrairement à ce que vous avez dit, Rabelais n'est pas éclaté dans dix sites, mais dans la moitié, et le tout à proximité dans toute la mesure du possible. Nous avons pris en charge toutes les conséquences pour les familles en matière de transport et de restauration. Les épreuves que les élèves doivent passer sont assurées dans de bonnes conditions et nous ne cessons de communiquer avec les équipes de direction, les équipes enseignantes et les parents. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Je vous rappelle que je me suis rendue à Rabelais où la principale demande des enseignants était de ne pas être envoyés en dehors du périphérique. Nous avons satisfait à cette demande. Monsieur JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – Tout ce que vous dites là va dans le sens de notre amendement. Nous demandons justement qu'il y ait une priorisation des opérations et qu'elle soit discutée en commission des lycées et avec le conseil interacadémique de l'Éducation nationale et validée par la Commission permanente. Cela nous permettrait de tous nous mettre d'accord et ce serait transparent. Ce serait bénéfique pour notre collectivité.

Mme la Présidente – La priorisation est faite.

Mme CIUNTU – Bien sûr. Ce n'est pas un problème de méthode, mais nous ne parvenons pas à inscrire suffisamment d'établissements au regard des besoins. C'est ce que je viens de vous dire. Il aurait fallu faire le PPI en trois ans pour rattraper le retard, mais c'était impossible. Le PPI est sur dix ans et nous tranchons entre des urgences plus urgentes que les autres. C'est tout.

Mme la Présidente – Monsieur JALLAMION, j'ai beaucoup de respect pour le Front de Gauche, mais vous avez géré les lycées pendant six ans. Nous avons hérité de 200 lycées vétustes. Comment voulez-vous que nous fassions en trois ans 200 opérations de rénovation totale ? Aujourd'hui, c'est absolument impossible. Effectivement, nous gérons des urgences toutes plus urgentes les unes que les autres. C'est vrai qu'il est difficile d'entendre que certaines urgences sont plus urgentes, qu'il y a de l'amiante ou de l'eau qui fuit dans les lycées. Monsieur TRIGANCE, je vous rappelle que le maire de Ris-Orangis, dont vous êtes proche je crois, avait fait une fausse première pierre en 2013 pour interpeller Jean-Paul HUCHON sur le lycée de Ris-Orangis qui était inscrit depuis cinq ans au PPI. Je rappelle que le lycée Rabelais était inscrit au PPI de 2006. Je sais que je suis Wonder Woman à vos yeux et que, en quatre ans, j'aurais dû résoudre dix-sept ans d'incurie. C'est vrai, ce sera en cinq ans et demi. Nous allons y arriver !

J'ai une demande de parole Ensemble l'Île-de-France.

M. TRIGANCE (E-IDF) – Madame la Présidente, je vous rassure, vous n'êtes pas Wonder Woman à mes yeux, je ne me permettrais pas. La première partie de notre prise de parole concernait le lycée Rabelais. J'aimerais avoir une réponse à la question suivante, pour revenir précisément au terrain et bien comprendre la situation : Madame la Présidente, pouvez-vous nous dire si oui ou non les élèves seront réunis dans un même endroit à la rentrée ?

Nous souhaitons également profiter de notre Commission permanente pour évoquer l'urgence que constitue la construction d'un lycée dans la ville de Magny-en-Vexin. Vous savez sans doute que les élus locaux sont actuellement mobilisés à travers une pétition, car certains secteurs sont situés à plus d'une heure de transport. La nécessité est déjà bien connue en matière de place dans les lycées au vu des besoins importants dans le Val-d'Oise. Nous aimerions savoir quels sont les éléments d'avancée.

Mme la Présidente – Je pense qu'il sera très utile de faire une revoyure du PPI avant l'été de façon à ajuster les besoins aux évolutions démographiques qui se produisent dans la région. Alors que nous avons fait un audit de la situation en 2016, il nous est apparu cette année la nécessité de créer un nouvel établissement dans le triangle Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles. En effet, il y a une poussée démographique dans ce territoire qui va créer des besoins supplémentaires. Étant donné que nous sommes dans une période où les demandes sont multiples et arrivent de toutes les communes, je propose que nous ayons sereinement cette réunion de la commission Éducation à l'été pour vraiment faire une revoyure du PPI, voir si nous devons apporter des moyens supplémentaires et sur quels territoires.

Mme CIUNTU – Sur Rabelais, nous travaillons effectivement à rassembler au maximum les élèves du pré-bac et un certain nombre de BTS sur un même établissement, le plus proche de Rabelais.

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°128. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-128
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG
ABSENT : M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

Vote dissocié
FdG : CONTRE l'article 1

CP 2020-136 : Centre de ressources de techniques avancées (C.E.R.T.A.) - Contrôles techniques et contrats d'entretien obligatoires - Dotations de fonctionnement 2020

*Commission de l'éducation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

ERRATUM 1

Mme la Présidente – Au rapport n°136, j'ai un amendement n°31. Qui le défend ? Ensemble l'Île-de-France.

Amendement n°31 (E-IDF/ AES/ RCDEC/ FdG)

M. TRIGANCE (E-IDF) – Le rapport de la Chambre régionale des comptes pointe la diminution relative très importante de la part allouée de dotations de fonctionnement aux lycées publics par rapport aux lycées privés. Elle passe de 80 % en 2014 à 55 % en 2017. La Région a utilisé la reprise en charge propre des charges d'électricité et de chauffage comme prétexte pour diminuer de manière inédite la dotation globale de fonctionnement des lycées publics. Au vu de la multiplication récente des financements aux lycées privés en fonctionnement comme en investissement, nous demandons avec nos collègues signataires de cet amendement qu'un audit financier externe soit commandé sur les financements de la Région Île-de-France au secteur éducatif privé.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – J'ai vraiment l'impression que, d'une Commission à l'autre, ce sont exactement les mêmes questions et que vous ne tenez absolument pas compte de la réponse. Je vais tout de même vous la redire, parce que le côté « prétexte » de la DGFL est simplement « parce que le chauffage et l'électricité ont été pris en compte par la Région, nous ferions comme si la DGFL continuait à être aussi importante » alors que ce ne serait pas vrai. D'abord, bien sûr, les charges d'électricité et de chauffage, de plus dans un contexte de forte augmentation des tarifs de l'énergie, ont été reprises par la Région et ce n'est pas rien. Vous oubliez simplement tous les moyens alloués aux personnels. Cela sort souvent de vos sphères de préoccupation. Vous oubliez tout ce que nous avons fait en matière d'EPI, de chariots par imprégnation. Ce sont plusieurs millions chaque année qui restent alloués aux établissements en question. Par conséquent, entre 2019 et 2020, il y a bien eu une augmentation de la DGFL. C'est une chose.

Quant à cet éternel débat entre le fait que le public serait le grand perdant parce que le privé aurait tout gagné. Là aussi, vous devriez regarder les chiffres et comprendre l'effort absolument inédit que vous venez d'ailleurs de souligner en craignant que nous exécutions le budget 2019, ce qui montre à quel point il y a des travaux et des moyens alloués exceptionnels dans tous les établissements, en raison d'une situation que nous devons corriger. Je voudrais simplement vous donner quelques chiffres sur le public et le privé. À titre indicatif, dans le privé, nous aidons 4 810 boursiers qui sont pris en compte dans le calcul de la dotation de rentrée, ce qui remet un peu les pendules à l'heure par rapport à l'image que vous voulez donner du privé. Nous assumons le fait de permettre aux familles d'avoir le choix entre le privé et le public. Concernant la restauration et la tarification aux quotients familiaux, ce sont 13 millions d'euros pour les lycées publics, 477 000 euros pour l'aide régionale à la demi-pension pour les lycées privés. L'aide régionale à l'équipement pour les lycées publics est de 3,5 millions d'euros et pour les lycées privés de 500 000 euros. Pour l'acquisition des manuels scolaires, ce sont 2 millions d'euros pour les lycées publics contre 350 000 euros pour les lycées privés. Vous voyez que ce n'est pas du tout en rapport. Cela veut surtout dire que jamais l'ensemble des lycéens franciliens n'ont eu autant les moyens de la réussite qu'aujourd'hui.

Mme la Présidente – Sous notre présidence, je crois que les moyens par lycéen ont augmenté de 1 600 euros par lycéen, dans le public. C'est la vérité des chiffres. Vous pouvez toujours expliquer le contraire à tout le monde, c'est la vérité des chiffres dans le public. Dans le privé, les chiffres sont bien plus faibles puisque nous n'intervenons que très marginalement. Je mets aux voix l'amendement n°31. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°31 (E-IDF/ AES/ RCDEC/ FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°136. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-136

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

CP 2020-137 : Budget d'autonomie éducative francilien - 1^{ère} affectation

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Au rapport n°137, j'ai un amendement n°2 Front de Gauche.

Amendement n°2 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – Nous restons dans le même sujet puisqu'il s'agit de ne pas financer les lycées privés au-delà de ce que la loi nous impose et donc de ne pas financer le budget d'autonomie. La CRC a pointé que les moyens du privé augmentaient énormément et que ceux du public diminuaient. Nous pensons qu'il ne faut pas aller toujours dans le même sens. Nous demandons la suppression de cette ligne budgétaire.

Mme la Présidente – Monsieur JALLAMION, je répète ce qu'a dit Marie-Carole CIUNTU. Malheureusement, il y a beaucoup d'erreurs dans ce rapport. Le périmètre n'est plus le même. Nous avons repris les dépenses de chauffage et d'électricité. Désormais, tous les équipements des personnels d'entretien sont payés et achetés par la Région, tout ce que vous n'avez pas acheté avant. Nous avons repris des millions d'euros à la charge directe de la Région. Il faut arrêter de comparer ce qui n'est pas comparable. La dotation globale de fonctionnement des lycées augmente à périmètre constant : c'est la réalité et c'est ce que vous ne voulez pas voir. Sur le privé, ce n'est pas les lycées que nous aidons avec le budget d'autonomie éducative, mais les lycéens. Nous leur permettons de louer des cars pour pouvoir aller dans des programmes culturels. C'est l'essentiel de la dépense du budget d'autonomie éducative, plus du soutien scolaire. Il y a des enfants défavorisés dans tous les établissements, ce sont eux que nous voulons aider.

Je mets aux voix l'amendement n°2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°2 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – L'amendement n°25. Même sujet, Monsieur TRIGANCE ?

Amendement n°25 (E-IDF/ AES/ RCDEC/ FdG)

M. TRIGANCE (E-IDF) – Oui, c'est le même sujet. Nous demandons de remettre de l'équité entre les établissements. C'est sans doute de votre part une « amnésie sélective », mais vous savez très bien que ces établissements n'ont pas du tout les mêmes obligations par rapport à l'accueil de leurs élèves. Nous ne souscrivons pas, dans l'orientation que vous avez décidée, au fait de financer au-delà des obligations légales les activités pédagogiques des élèves, dont les familles ont fait le choix du privé.

Mme la Présidente – Je n'y reviendrai pas, nous l'avons déjà dit dix fois. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°25 (E-IDF/ AES/ RCDEC/ FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°137. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

M. TRIGANCE (E-IDF) – Nous souhaitons faire un vote dissocié.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-137

POUR : LRI, UDI, AES, CD, RN-IDF, FdG

ABSTENTION : E-IDF, RCDEC

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

Votes dissociés

E-IDF : CONTRE les dotations aux lycées privés

FdG : CONTRE les dotations aux lycées privés

Mme la Présidente – Je reviens sur le budget d'autonomie éducative : c'est une mesure de simplification qui va être extraordinairement bénéfique aux lycées. Elle ne permettra plus de déposer un dossier qui est instruit par la Direction des lycées, ce qui amenait seulement 150 lycées sur 500 à déposer des demandes et toujours les mêmes, c'est-à-dire ceux qui savaient comment fonctionnait le système. Notre objectif est que ce soit d'une simplicité totale et de régler sur facture en faisant confiance aux équipes pédagogiques. Si elles nous demandent de louer un car, nous supposons que ce n'est pas pour emmener les lycéens dans un endroit malfamé. Nous pensons que c'est évidemment pour les emmener vers plus de culture. Nous faisons de *l'ex post* et non plus de *l'ex ante*. Je pense que cela va nous permettre de toucher enfin les 500 lycées et que cette enveloppe de 9 000 euros permettra de faire de nombreuses sorties scolaires et de faire venir de nombreuses équipes culturelles dans les lycées. Je pense que nous avons enfin trouvé le bon équilibre entre simplification et confiance.

CP 2020-140 : Gestion foncière des EPLE - mars 2020

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°140. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-140

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

CP 2020-141 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre certains lycées publics et la Région Île-de-France

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Au rapport n°141, j'ai une motion de renvoi en commission du Front de Gauche.

Motion de renvoi en commission n°2 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Cela concerne la fin des DSP des 21 lycées en matière de restauration scolaire, dont nous avons déjà parlé lors de la dernière Commission permanente. Il nous semble utile de nous questionner à nouveau sur la pertinence de ces DSP, même si elles sont regroupées dans une seule, comme cela semble être le cas. Notre demande porte sur le fait de nous livrer à une véritable étude comparative entre la gestion directe faite par la centrale d'achats mise en place au début de ce

mandat et la DSP éventuellement envisagée. Nous voudrions examiner cela. La question des lycées parisiens se pose aussi, même si un amendement de l'exécutif dans le rapport n°115 semble en partie y répondre. Cela renforce plutôt notre demande de renvoi en commission pour que nous nous reposions les bonnes questions à ce sujet.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Nous avons été très clairs lors de la dernière Commission. 21 établissements, sans que la Région y trouve à redire et bien avant que nous ayons la charge de celle-ci, avaient décidé de déléguer. Juridiquement, tout était fait de manière incertaine. Pour ces 21 établissements et ceux-là seulement, nous voulons agir de façon correcte sur le plan juridique et surtout y assurer la même qualité du bien manger que dans les autres. Nous voulons également surveiller la conformité des tarifications par rapport à ce qui est proposé à l'ensemble des lycéens. C'est donc simplement une remise en ordre et certainement pas un message politique. Cela souligne encore que, auparavant, les choses se faisaient sans discussion, en dehors des instances paritaires, des Commissions permanentes ou des séances du Conseil régional. Quant à nous, nous mettons le sujet sur la table pour bien dire nos objectifs politiques en la matière qui sont tellement clairs que je ne comprends même pas que vous nous réinterpelliez. Évidemment, vous retirez cette motion, sinon j'en appelle à son rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n°2 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°141. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-141

POUR : LRI, UDI, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

CONTRE : E-IDF, AES

ADOPTION

CP 2020-142 : Logements de fonction des établissements publics locaux d'enseignement - valeur des prestations accessoires accordées gratuitement pour l'année 2019 aux agents logés par nécessité absolue de service - conventions d'occupation précaire et conventions d'occupation temporaire conclues pour l'année scolaire 2018-2019

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°142. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-142

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

CP 2020-151 : Poursuite du soutien aux campus des métiers et des qualifications

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable

Commission de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission du développement économique et de l'innovation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

ERRATUM 2

Mme la Présidente – Au rapport n°151, j'ai une demande de parole CD.

Mme LECOUTURIER (CD) – Au nom du groupe CD, je voulais dire que nous étions particulièrement heureux de voir ces nouveaux campus voir le jour et saluer le travail réalisé par Charlotte BAELDE en tant que déléguée spéciale aux campus. Ces campus répondent à de véritables enjeux de formation régionale. Nous espérons la labellisation des nombreux futurs campus qui est actuellement en gestation.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Je ne peux qu'aller dans ce sens. Il y a d'ailleurs eu une présentation par Charlotte BAELDE à la commission de l'excellent travail effectué en la matière.

Mme la Présidente – Merci. Une demande de parole Ensemble l'Île-de-France.

M. TRIGANCE (E-IDF) – Sur ce sujet, nous souhaiterions avoir un point sur la question des travaux et de la structuration du nouveau projet du lycée Paul Valéry à Paris. Aux dernières nouvelles, l'articulation avec le collège et le contenu exact du campus restaient à définir, ce qui est pour le moins quelque peu inquiétant.

Par ailleurs, nous aimerions également savoir si un projet plus respectueux de ce qu'attend l'équipe éducative avait été trouvé pour Marcel Cachin à Saint-Ouen.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Concernant Paul Valéry, nous travaillons avec les services de Paris à des études communes lycée-collège. Le dossier suit son cours et progresse tout à fait favorablement. Quant à Cachin, je crois vous avoir répondu à la dernière séance, sauf s'il s'agit d'une question plus précise. Je vous avais dit que nous avons donné satisfaction sur le plan des équipements sportifs. Si c'est la même question, je vous confirme la réponse de la dernière fois.

Mme la Présidente – Une explication de vote du Front de Gauche.

EXPLICATION DE VOTE

M. JALLAMION (FdG) – Cela concerne le soutien global aux campus des métiers et des qualifications. Nous avons eu une discussion en commission de formation professionnelle et il y a des interrogations. L'avantage de ces campus est de lier les lycées professionnels à l'enseignement général, ce qui est positif. Jusqu'à maintenant, c'était totalement dématérialisé. Désormais, nous allons les concentrer sur une même zone. Le problème est que, en situation dématérialisée, les passerelles notamment post-bac professionnel ne s'effectuaient pas et nous savons que c'est un angle mort de toutes les politiques de l'Éducation nationale. Les passerelles ne fonctionnent pas mieux actuellement. Nous pouvons espérer que, en faisant des campus physiques, ces passerelles se mettent enfin en place. Notre crainte est que des lycées professionnels et des territoires de formation professionnelle soient déshabillés et qu'ils soient placés sur ces campus. L'avantage d'une concentration est effectivement de concentrer les élèves au même endroit et de leur donner éventuellement une appétence à dépasser le bac professionnel et de mettre en place des passerelles physiques. Toutefois, nous aimerions avoir la garantie que des filières ne soient pas retirées de certains territoires tels que le Vexin, dont les élèves n'iront pas vers un campus des métiers qui serait inatteignable d'un même bassin d'emploi.

Mme CIUNTU – Je comprends votre question et vos craintes. Je crois que nous y avons déjà répondu. Pour nous, les campus sont un plus, mais ils n'aboutiront pas du tout au résultat que vous soulignez. Nous pourrions le souligner à chaque fois que vous voudrez soulever la question pour en être bien certain.

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°151. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-151
POUR : LRI, UDI, E-IDF, CD, RN-IDF, RCDEC, M. CHEVRIER (NI)
CONTRE : AES
ABSTENTION : FdG
ADOPTION

Mme la Présidente – Le projet de campus des métiers et des qualifications qui voit le jour est un très beau projet. Nous sommes très heureux, nous n'en avons pas du tout en Île-de-France il y a cinq ans et nous avançons bien.

Commission de l'éducation : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Au rapport n°105, j'ai un amendement n°7 Front de Gauche.

Amendement n°7 (FdG/ E-IDF)

M. MIGNOT (FdG) – Nous avons déjà eu un peu ce débat tout à l'heure sur la priorisation des différents travaux. J'interviens sur le lycée Nicolas Joseph Cugnot de Neuilly-sur-Marne, puisque les travaux sont en retard et il y a une demande de préfabriqués urgente. Il y a vraiment un enjeu de tension démographique extrêmement fort qui est posé avec une acuité particulièrement stressante, y compris pour la communauté éducative de ce lycée. De plus, nous avons été alertés par cette communauté éducative de l'absence de réponse de la Région aux différentes interpellations quant au retard des travaux et sur la mise en place de ces préfabriqués qui deviennent d'une urgence absolue concernant les conditions d'accueil et d'éducation de ces enfants du lycée de Neuilly-sur-Marne. L'amendement porte sur la relance d'un marché public permettant d'aller au plus vite dans les travaux de rénovation et d'agrandissement de ce lycée et il vise à répondre à l'urgence extrêmement importante concernant l'installation des préfabriqués.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Il est tout à fait normal qu'il y ait eu un temps d'interrogation pour la communauté enseignante, les élèves et les parents. Concernant l'opération de rénovation et d'extension de la capacité du lycée Cugnot à Neuilly-sur-Marne, vous savez que nous avons lancé un premier appel d'offres en 2019, mais il a été déclaré infructueux au regard d'offres remises supérieures de près de 40 %. Nous ne pouvions pas continuer sans déclarer l'appel d'offres infructueux. Néanmoins, je confirme pour que tout le monde soit rassuré qu'il est bien prévu de relancer l'appel d'offres aux travaux à l'été 2020 en vue d'un démarrage des travaux début 2021. L'information est transmise, elle doit être confirmée et répétée. C'est à nous de redire régulièrement les choses, mais je crois que l'information est en train de passer pour rassurer tout le monde. Je vous le confirme dans cette enceinte.

Cette opération prévoit une rénovation globale, une extension de capacité de 590 places nouvelles. C'est prévu en deux phases et cela porte à la hausse la création de places nouvelles inscrites au PPI pour cet établissement. Les prévisions démographiques se font sur la base des projections de l'Institut Paris Région (ex-IAU) qui tiennent compte des évolutions du nombre de lycéens en lien avec les évolutions urbaines du bassin. Le volume de places à construire se construit à l'échelle des bassins scolaires. En l'espèce, celui de Neuilly-sur-Marne et de Noisy-le-Grand présente encore de l'excédent de capacité jusqu'à la livraison de l'opération du lycée Cugnot. Par ailleurs, la deuxième tranche du lycée international de Noisy-le-Grand, soit l'extension de capacité de 400 places est également inscrite au PPI, tout comme un lycée neuf de 800 places à Neuilly. Au vu de ces éléments, il n'est pas prévu la pose de bâtiments démontables, car ce n'est pas nécessaire. Je vous demande donc de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°7 (FdG/ E-IDF)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°51 Front de Gauche.

Amendement n°51 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Cette fois-ci, cela concerne particulièrement le lycée Darius Milhaud, mais cela pourrait s'étendre à l'ensemble des lycées. Nous demandons d'effectuer une évaluation sur les nuisances liées aux travaux, notamment concernant le bruit quand les travaux ont lieu en site occupé. Cela concerne Darius Milhaud puisque nous avons constaté des pics de 90 décibels durant les phases de travaux, ce qui est extrêmement perturbant pour la qualité de l'enseignement. Par conséquent, des mesures immédiates doivent être prises dans les lycées où des travaux lourds sont en cours, avec les CHSCT, afin que ces travaux nécessaires puissent se faire dans de bonnes conditions pour l'ensemble de la communauté

éducative et des élèves. Il serait donc utile d'avoir des études d'impact de ces travaux sur site occupé, à chaque fois que certains d'entre eux sont envisagés.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – La dernière fois, vous m'avez posé la même question à propos de Feyder. Maintenant, c'est pour Darius Milhaud. Je vous confirme mes propos concernant Feyder où Bruitparif était intervenu dans un conseil d'administration où j'étais moi-même présente. Les entreprises de travaux s'engagent à isoler les zones de travaux bruyants, à ne pas dépasser pour les actions ponctuelles un niveau sonore maximum de 75 décibels, à réaliser les travaux très bruyants pendant les périodes d'inoccupation des lycées par des élèves. Ces obligations sont contractuelles. Les dispositifs de communication périodiques auprès des responsables d'établissements et représentants d'enseignants permettent la mise en œuvre de mesures compensatoires immédiates dès que les gênes sont remontées. Les chantiers sont périodiquement contrôlés par les services de la Région et leurs mandataires. La sollicitation de Bruitparif reste toujours possible si nécessaire. C'est mis en œuvre en lien avec une proximité de travaux et d'élus des personnels éducatifs.

Quant aux CHSCT des EPLE, ce sont des organismes pilotés par l'Éducation nationale dans le cadre des conditions de travail des personnels du ministère. Ils n'ont donc pas de lien avec le fonctionnement de la Région. Néanmoins, des échanges entre la Région et les rectorats permettent de favoriser pour chacun des conditions de travail acceptables. La Région n'a pas à avoir de liens particuliers avec ces CHSCT. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de remarques spécifiques quant au pilotage des opérations d'envergure de la Région. Je vous demande de retirer cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°51 (FdG)
POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)
REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°105. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-105
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-107 : Maintenance immobilière - 2^{ème} rapport de l'année

*Commission de l'éducation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°107. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-107
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-115 : Politique de restauration scolaire dans les lycées publics - 2^{ème} rapport pour 2020

*Commission de l'éducation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Au rapport n°115, j'ai deux amendements de l'exécutif. Madame la Vice-présidente.

Amendement de l'exécutif (Bio restauration)

Mme CIUNTU – Un article rédigé comme suit est ajouté à la délibération. Nous affectons une autorisation de programme de

100 000 euros et nous vous donnons les motifs. « En mars 2017, la Région a voté dans le cadre du plan de programmation pluriannuelle des lycées l'ambition que 100 % des cantines des lycées soient approvisionnées en circuit court, en priorité en produits locaux avec un objectif de 50 % de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2024. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette démarche, il est prévu de déployer une plateforme d'accès aux informations sur les producteurs (localisations de produits) pouvant approvisionner les lycéens franciliens pour la rentrée 2020. » Le texte de l'amendement de l'exécutif vise à ce que la démarche soit effective au plus vite.

Amendement de l'exécutif (Lycées Municipaux de Paris)

Mme CIUNTU – Le deuxième amendement de l'exécutif vise à ajouter à la délibération un article 5 qui approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les lycées anciennement gérés par la Ville de Paris et la Région Île-de-France, ainsi qu'un article 6 autorisant la signature de la présente convention constitutive d'un groupement de commandes entre les lycées anciennement gérés par la Ville de Paris et la Région Île-de-France. Nous vous rappelons que les lycées municipaux sont gérés par la Ville de Paris, qu'un protocole d'accord avec la Ville de Paris approuvé par délibération de 2013 prévoit que la Région Île-de-France récupère les lycées municipaux de la Ville de Paris à la prochaine rentrée. Afin de garantir cette reprise en gestion dans des conditions optimales pour la Région et la communauté éducative, la Région attend encore des documents relatifs à l'état de la vétusté, à la maintenance et à la sécurité des sites. Afin de conclure ces échanges en cours avec la Ville de Paris visant à construire un diagnostic partagé des lycées municipaux, en priorité au regard de l'état patrimonial et de la sécurité de ces établissements, il est proposé d'approuver la création d'un groupement de commandes entre les lycées anciennement gérés par la Ville de Paris et la Région Île-de-France qui permet la mise en place de la reprise de la gestion de la restauration scolaire dans des conditions convenables pour la rentrée prochaine. Le groupement a pour objet principal la passation de marchés publics ayant pour finalité la gestion du service public de restauration scolaire par la Région. Pour cette convention, la Région prépare la reprise de la gestion des lycées municipaux comme anticipé lors du vote du budget 2020, bien qu'à ce stade les conditions de cette reprise ne soient pas totalement encore réunies.

Mme la Présidente – Avez-vous des explications de vote sur l'amendement concernant les lycées municipaux de Paris ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif (Lycées municipaux de Paris)

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – Comme l'a dit la Vice-présidente, je tiens à souligner que nous n'avons pas encore toutes les informations demandées à la Ville de Paris sur les lycées municipaux de Paris, pour avoir l'état des lieux exact de ces bâtiments. Cela nous pose des problèmes pour la gestion future. Néanmoins, comme nous ne voulons pas mettre en danger les équipes pédagogiques ni les élèves de ces lycées, nous votons par anticipation cet amendement pour être prêts au transfert.

Concernant l'amendement relatif à la bio restauration, Monsieur TRIGANCE.

M. TRIGANCE (E-IDF) – Nous avons deux questions sur ce dossier. D'abord, jusqu'à quand est-il possible de se porter candidat à ce groupement ? Ensuite, en admettant qu'un prestataire privé soit en charge à l'issue des candidatures, qu'en est-il du statut des agents de Paris ?

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Les agents de Paris ont un droit d'option. Ils décident de rejoindre la collectivité ou non.

Mme la Présidente – Comme pour les DRONISEP.

Mme CIUNTU – Concernant la date pour candidater, les choses vont se décider entre avril et juin. Si vous voulez des dates plus précises, je vous donnerai ces informations à l'issue de la séance.

Mme la Présidente – Madame SENÉE.

Mme SENÉE (AES) – Nous n'avons pas d'opposition de principe. Il s'agit encore d'une nouvelle plateforme d'accès aux informations, mais l'objectif est louable. En revanche, nous déplorons que ce soit pris sur la ligne « développement des TICE et

ENT ». J'ai entendu que nous serions peut-être amenés à travailler sur les ENT et je pense qu'il vaudrait mieux garder ces moyens et aller sur une autre ligne budgétaire. Nous vous proposons d'utiliser celles sur les fonds pour les plateformes développement économique. Nous déplorons que ce soit sur les TICE et les ENT.

Mme la Présidente – Pour l'instant, nous prenons là où nous ne dépensons pas. Nous parlons de 100 000 euros, nous sommes dans l'épaisseur du trait. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif (Bio restauration)
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : RN-IDF
NPPV : RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°36 Ensemble l'Île-de-France. Monsieur TRIGANCE.

Amendement n°36 (E-IDF/ RCDEC/ FdG)

M. TRIGANCE (E-IDF) – Depuis plusieurs mois, il y a eu un certain nombre de révélations sur les conséquences sanitaires d'usage des nitrites dans la charcuterie. Si l'Organisation mondiale de la Santé avait dès 2015 classé la charcuterie industrielle comme agent cancérigène, il y a désormais sur cette question une véritable prise de conscience collective. D'ailleurs, un certain nombre de pétitions sont initiées par la Ligue contre le Cancer et d'autres organismes qui appellent le gouvernement à interdire des nitrites dans les charcuteries industrielles. Ces pétitions ont emporté un très grand succès à ce jour. Plusieurs élus locaux, des maires, ont décidé de prendre position en s'engageant à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour ne fournir les cantines de leur commune qu'en produits sans nitrites. Une tribune est sortie dans le JDD début février. L'idée et la proposition de cet amendement sont d'amener la Région à prendre un engagement identique concernant les cantines de nos lycées.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Je viens de dire que nous avons décidé de l'approvisionnement en produits locaux et bio et provenant de circuits courts locaux dans les restaurants scolaires dans l'ensemble des lycées publics franciliens. Depuis cette rentrée, un groupe de projet rassemblant l'ensemble des services de la Région et de nombreux partenaires extérieurs travaillent sur l'offre de produits locaux et biologiques dans les restaurants scolaires avec pour objectif, d'ici 2024, que 100 % des lycées franciliens soient approvisionnés en produits locaux et 50 % en produits bio. Les spécifications techniques des cahiers des charges sont en cours d'élaboration et tiendront compte de l'absence de nitrites. La Région souhaite au maximum recourir à des denrées brutes, sachant que la grande majorité des cuisines des lycées sont en production sur place. Dans le cadre du respect des normes nutritionnelles, la fréquence du service de la charcuterie reste très limitée avec une fréquence recommandée de quatre repas sur vingt repas consécutifs. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°36 (E-IDF/ RCDEC/ FdG)
POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole d'Ensemble l'Île-de-France.

M. TRIGANCE (E-IDF) – Lorsque nous avons voté le règlement de tarification des cantines, vous nous aviez promis que les élus garderaient un droit de regard sur cette question de la tarification. La réalité est toute autre. Or, la question du tarif est un levier important pour garantir l'accès de tous aux cantines. Dans ce rapport, vous commettez une double erreur. Vous supprimez d'abord cette possibilité, sans l'expliquer, ce qui constitue à nouveau un problème assez grave selon nous quant à l'information des élus. Ensuite, vous effacez un peu plus l'action du Conseil régional. C'est en cela que nous ne pouvons accepter cette décision.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – C'est juste une simplification administrative à laquelle vous donnez un sens qui n'a pas lieu d'être. C'est simplement le passage en CP des tarifs revalorisés selon l'indice INSEE qui ne sera plus proposé systématiquement. Cela ne

veut pas du tout dire que nous perdons le contrôle. C'est une application automatique de l'indice INSEE. Je pense que cela vous avait été expliqué en commission et je vous le reconferme ici.

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°115. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-115 AMENDÉ
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

Vote dissocié
E-IDF : CONTRE l'article 1

CP 2020-120 : Sécurisation des lycées - Seconde affectation - Budget 2020

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission de la sécurité : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°120. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-120
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-144 : Équipements pédagogiques et numériques dans les EPLE – 2^{ème} rapport de l'année 2020

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Au rapport n°144, j'ai un amendement n°28 Ensemble l'Île-de-France.

Amendement n°28 (E-IDF)

M. TRIGANCE (E-IDF) – Nous apprenions il y a quelques jours par des parents d'élèves que certains élèves ont reçu leur tablette, il y a une ou deux semaines. La question est assez simple, mais elle est d'importance : pouvons-nous savoir si, oui ou non, sept mois après et au début du troisième trimestre tous les lycéens disposent aujourd'hui de leurs manuels numériques ? Pourrions-nous savoir également si l'ensemble de l'infrastructure (matériel, réseau, applications) fonctionne et si, oui ou non, le Wifi a été installé partout ? La situation est assez étrange et il est étrange également que, au bout de sept mois, nous soyons amenés à vous demander une fois de plus ces éléments qui devraient plutôt nous être fournis régulièrement.

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, 100 % des matériels ont été livrés. Le sujet ensuite réside dans la distribution, qui dépend des équipes pédagogiques. Effectivement, un certain nombre d'équipes pédagogiques n'ont pas procédé à cette distribution. Ce n'est pas le fait de la Région qui, au contraire, a mis à leur disposition des équipes entières pour les aider à donner les équipements. J'ajoute, je rappelle et je redis puisqu'il faut le redire – la pédagogie, c'est la répétition – que tous les manuels sont offline. Donc rien, aucune utilisation de ces tablettes et ordinateurs ne dépend de l'équipement en Wifi de l'établissement. L'équipement en Wifi est un plus, il sera réalisé dans les délais. Contrairement au Val-de-Marne, nous avons fait exprès de mettre les manuels offline pour n'avoir aucun problème lié à la connexion au réseau. Madame CIUNTU.

Mme CIUNTU – Madame la Présidente, vous avez tout dit. Nous en sommes à un stade où les équipements ont été livrés dans tous les établissements, où les procédures font qu'aucun établissement qui réclamerait de l'aide de la part de nos équipes ne l'aurait pas. Comme toujours, Monsieur TRIGANCE, vous nous dites « j'ai rencontré quelqu'un qui m'a dit que ». Je ne suis pas sûre que vous ayez cité l'établissement. Citez l'établissement et nous vous dirons quelle est sa situation ! Cela veut aussi dire qu'il n'y a pas de remontées massives. Et puis je vous remercie, alors que vous étiez contre ce dispositif, de veiller maintenant à sa bonne exécution. Sachez que nous sommes déjà plutôt projetés dans la rentrée prochaine où tout ce que vous soulignez n'existera plus puisque nous avons déjà trouvé tous les process qui permettront à la rentrée prochaine de se faire dans des

conditions où les ordinateurs et les tablettes seront téléchargés. Un grand nombre des difficultés que nous avons rencontrées ne seront même plus présentes à la rentrée prochaine, à telle enseigne que nous demandons aux établissements de se prononcer pour ne plus avoir les manuels papiers quand ils les avaient choisis, mais les manuels numériques. Nous voyons que, au regard de l'expérience de cette rentrée, un certain nombre d'établissements vont revenir sur leur choix et ont envie de passer au numérique. La transition numérique que nous avons offerte aux établissements est une réussite que vous nous permettez de souligner à chaque Commission permanente.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°28 (E-IDF)
POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)
REJET

Mme la Présidente – J'ai l'amendement n°40 AES. RCDEC, Madame GUENOUX.

Amendement n°40 (AES/ RCDEC/ FdG)

Mme GUENOUX (RCDEC – Le rassemblement) – Afin d'encourager la transition vers les mobilités douces, nous souhaitons avec les groupes Front de Gauche et AES permettre aux lycées et cités régionales qui en feront la demande, et avec l'accord des agents, de remplacer tout ou partie des véhicules utilitaires par des vélos cargos. Ce mode de transport est de plus en plus utilisé en Île-de-France, notamment par les artisans, et son impact environnemental faible permet de contribuer efficacement à la réduction de la place de la voiture en Île-de-France. C'est donc l'objet de l'article supplémentaire que nous souhaitons apporter à ce rapport.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – L'inclusion des vélos cargos ne nous paraît pas totalement répondre aux usages dans les lycées. Cependant, la Région ouvre une réflexion pour renouveler significativement la flotte de ses véhicules pour tenir compte des priorités régionales en matière de protection de l'environnement et des évolutions de la réglementation et développer un recours généralisé aux véhicules propres. Dans ce cadre, les usages actuels sont analysés afin d'étudier les évolutions possibles. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°40 (AES/ RCDEC/ FdG)
POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)
REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole Ensemble l'Île-de-France. Monsieur JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – Oui, je voulais intervenir sur le n°28. À Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre, ils n'ont pas reçu les manuels parce qu'ils n'ont pas opté pour, mais ils n'ont pas reçu les tablettes. La remarque qui vous a été faite est pertinente, à moins que les informations qui datent de quatre jours soient désormais fausses. Nous avons été avertis il y a quatre jours que le matériel n'avait pas été livré à Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre.

Mme CIUNTU – Pour moi, il a été livré, peut-être pas distribué, ce qui est une nuance. Nous allons vérifier.

Mme la Présidente – Je suis allée à Darius Milhaud pour distribuer des tablettes, donc le matériel a été livré. Il n'a sans doute pas été distribué. Par ailleurs, dans certains lycées professionnels ou dans certaines sections professionnelles de lycées, les proviseurs sont très hésitants à donner du matériel de valeur aux élèves. Ils ont peur qu'ils les rapportent chez eux et qu'ils ne reviennent pas avec. Nous devons aussi vaincre des réticences dans les équipes pédagogiques à la distribution des équipements. C'est principalement dans les lycées professionnels ou dans les sections professionnelles que se passe le problème.

Nous votons le rapport n°144. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-144

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Mme CIUNTU pour les lycées. Nous passons à son secteur de l'administration générale.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

CP 2020-121 : Adhésions à divers organismes - Secteur Ressources Humaines et Moyens Généraux

Commission de l'administration générale : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Au rapport n°121, j'ai un amendement n°22 AES. Il est retiré.

Amendement n°22 (AES)

L'amendement n°22 (AES) est retiré.

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°121. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-121
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-149 : Rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - mars 2020

Commission de l'administration générale : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

ADDITIF

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°149. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-149
POUR : LRI, UDI, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
NPPV : E-IDF
ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Mme CIUNTU. Nous passons au secteur Développement économique et attractivité de Mme DUBLANCHE.

* * *

CP 2020-129 : Mise en œuvre de la Stratégie #Leader : soutien aux agences territoriales (77, 91 et 95)

Commission du développement économique et de l'innovation : **avis favorable**

Commission des finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Au rapport n° CP 2020-129, j'ai deux amendements connus avec une réponse connue. L'amendement n° 18 est défendu. L'avis est défavorable. L'amendement n° 43 du Front de Gauche.

Amendement n° 18 (AES) - concerne aussi les rapports CP 2020-032, CP 2020-044, CP 2020-083, CP 2020-084, CP 2020-087, CP 2020-088, CP 2020090, CP 2020-095, CP 2020-096, CP 2020-098, CP 2020-101, CP 2020-102, CP 2020-103, CP 2020-104, CP 2020-111, CP 2020-112, CP 2020-114, CP 2020-116, CP 2020-123, CP 2020-147

Amendement n° 43 (FdG) - concerne aussi les rapports CP 2020-032, CP 2020-044, CP 2020-049, CP 2020-078, CP 2020-083, CP 2020-084, CP 2020085, CP 2020-086, CP 2020-087, CP 2020-088, CP 2020-090, CP 2020-094, CP 2020-095, CP 2020-098, CP 2020-101, CP 2020-102, CP 2020-103, CP 2020-108, CP 2020-109, CP 2020-111, CP 2020-112, CP 2020-114, CP 2020-116, CP 2020118, CP 2020-123, CP 2020-125, CP 2020-132, CP 2020-133, CP 2020-134, CP 2020-143, CP 2020-147

M. MIGNOT (FdG) – Cet amendement concerne la charte de la laïcité. Nous continuons de considérer que l'article 4 par son alinéa 4 est illégal. Par conséquent, nous déposons avec obstination cet amendement.

Mme la Présidente – Oui, mais le juge vous a donné tort. C'est une vraie différence entre nous, la charte de la laïcité. Qui est pour l'amendement n° 43 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 43 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n° 18 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 18 (AES)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de prise de parole AES sur le rapport n° CP 2020-129.

Mme SENÉE (AES) – Nous sommes toujours frappés, notamment dans le cadre des mises en œuvre de la Stratégie #Leader, que nous parlions toujours, toujours et encore d'attractivité. Attractivité, attractivité ! Il nous semble aujourd'hui qu'il faudrait réellement commencer à se poser des questions sur les chances que nous donnons au terme « attractivité ». Aujourd'hui, nous sommes face à une urgence climatique. L'attractivité d'un territoire ne se résume pas forcément à son dynamisme économique et commercial. Nous pouvons tous nous dire que l'attractivité d'un territoire tient à ce qu'il soit résilient et prêt à réussir sa transition. Nous voulions l'acter une bonne fois pour toutes. Même dans les groupes politiques, les choses évoluent et avancent. Nous parvenons de plus en plus à parler de transition, alors que dans le mandat précédent nous avions l'impression de dire un gros mot ou une grosse bêtise dès que nous parlions de « transition écologique ». Nous voyons donc une évolution et nous sommes toujours particulièrement soucieux de voir que, au sein des territoires, nous allons plutôt continuer à alimenter cette concurrence territoriale qui devrait cesser une fois pour toutes. Or, je pense que la Région a un vrai rôle à jouer dans ce secteur. Il devrait y avoir dans la question du soutien aux agences territoriales une vraie prise en main et un accompagnement pour nous assurer qu'il y a un bon équilibre territorial. Or, aujourd'hui, nous savons que ce n'est pas encore la réalité et nous avons encore des distorsions très fortes.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – L'attractivité est évidemment un concept global mais je pense que vous serez d'accord pour dire que certains territoires ont encore plus besoin de maintenir de l'activité locale, par exemple la grande couronne. Ils ont été délaissés

et c'est l'objet du Pacte rural, du juste retour pour un sixième de la population d'Île-de-France et un sixième des investissements. Nous demandons aux agences de nous aider sur les territoires à diffuser toutes les aides possibles quand nous agissons sur les tiers lieux ou sur la création de pôles d'innovation et pas seulement à Paris. Quand nous sommes arrivés sur ces derniers, je vous rappelle que plus de la moitié était à Paris. Nous essayons de rééquilibrer pour maintenir de l'activité locale dans tous les territoires. Je pense que vous êtes d'accord avec moi sur l'importance de le faire pour que tous les territoires puissent avoir de l'activité locale. C'est ce que nous faisons sur les commerces ruraux également.

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n° CP 2020-129. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-129
POUR : LRI, UDI, CD, RN-IDF, RCDEC, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : E-IDF, AES, FdG
ADOPTION

CP 2020-103 : Paris Région UP - Aides PM'up, TP'up et autres dispositifs mobilisés pour les entreprises franciliennes - 2^{ème} rapport pour 2020

Commission du développement économique et de l'innovation : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

P.M. amendement n° 18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n° 43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n° CP 2020-103, j'ai un amendement n° 17 des groupes AES et FdG.

Amendement n° 17 (AES / FdG)

Mme SENÉE (AES) – Nous vous proposons de modifier la composition du jury de sélection PM'up et d'y apporter plus de démocratie participative, de pouvoir intégrer des représentants des salariés des petites et moyennes entreprises (PME), des personnalités qualifiées pour représenter les intérêts de l'environnement francilien, directement des Franciliens tirés au sort sur les listes électorales – il serait bien d'amener du souffle et de démontrer réellement que vous avez un grand attachement à pouvoir intégrer de la démocratie participative au sein de ces jurys de sélection économique qui ont un impact réel et important au sein de nos territoires –, un représentant des associations de consommateurs actives en Île-de-France et un représentant de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Je suis contente de vous l'entendre dire. Avant que nous arrivions, les jurys PM'up se composaient seulement des services de la Région. Nous les avons ouverts, notamment aux représentants des entreprises, donc nous sommes entièrement d'accord. Des chefs d'entreprise participent effectivement maintenant à ces jurys et je m'en réjouis. Je pense que nous avons déjà toutes les compétences. Pour l'ESS, il y a déjà quelqu'un de la CRESS. Pour l'expertise financière, environnementale et sociale, territoriale, nous avons les élus et tous les groupes politiques sont représentés. Vous savez qu'il y a eu un grand changement puisqu'il y avait avant deux jurys par an et il y en a maintenant environ toutes les six semaines. Ils se réunissent régulièrement avec l'intégralité des personnes présentes. Je tiens à cette structure telle qu'elle est.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 17 (AES / FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n° CP 2020-103. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-103
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

Votes dissociés

E-IDF : CONTRE l'article 6

AES : CONTRE les articles 2 et 6 / ABSTENTION sur l'article 4

CP 2020-111 : Innovation : Pôles de compétitivité, lieux d'innovation

*Commission du développement économique et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

P.M. amendement n° 18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n° 43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n° CP 2020-111, j'ai un amendement n° 8 des groupes FdG et AES.

Amendement n° 8 (FdG / AES)

M. MIGNOT (FdG) – Cet amendement est connu, il concerne l'association Paris Europlace. Ce n'est pas tant pour la somme qui lui est accordée mais plus pour les orientations stratégiques et les actions confiées à ce pôle de compétitivité. Cela ne nous convient pas, ce n'est pas un secret. Je prendrai pour seul exemple la position de Paris Europlace contre la taxation des transactions financières qui ne nous convient pas. C'est ce type d'orientation stratégique qui nous fait penser que cette subvention de la Région à cette association n'est pas pertinente, pour le moins.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Nous l'avons évoqué de nombreuses fois mais je vous invite à regarder plus précisément ce que fait Paris Europlace, notamment pour la finance durable, pour le financement des transitions démographiques, énergétiques et numériques. Ce sont aussi des moyens de financement pour les PME. La banque, c'est du financement de PME, d'activités et de projets. Paris Europlace propose aussi de promouvoir l'investissement socialement responsable et la responsabilité sociale des entreprises. Dans le contexte du Brexit, c'est particulièrement important pour renforcer l'attractivité de la place financière de Paris et attirer ces emplois en Île-de-France. Nous sommes sur la bonne voie.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 8 (FdG / AES)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : RN-IDF

REJET

Mme la Présidente – J'ai l'amendement n° 13 du groupe Front de Gauche. Monsieur JALLAMION.

Amendement n° 13 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – Il s'agit du financement de FT France FinTech, afin de décloisonner les services financiers. Nous ne comprenons pas trop les retombées concrètes pour l'économie régionale et pour l'immense majorité des salariés franciliens qui y contribuent quotidiennement. En plus, l'objet laisse assez pantois. J'étais à la projection de l'avant-première que vous avez faite du film De Gaulle financé par la Région. J'imagine sa tête s'il avait lu cela. Au niveau de la programmation, « *interviews et tables rondes* » je le comprends ; « *il intégrera une série de keynotes, de workshops, une session de pitches* » – pour moi les pitches sont de petites brioches remplies de confiture et de chocolat que j'adorais lorsque j'étais enfant – « *et du networking* ». Nous ne comprenons pas vraiment l'objet de ce financement. Nous demandons à supprimer cette subvention.

Mme la Présidente – Nous ferons mieux la prochaine fois. Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Il existe aussi l'application QIOZ pour se mettre à l'anglais. Je suis allée à cet événement l'année dernière. J'étais à une table ronde sur FinTech for good avec une startup qui s'intéressait à l'inclusion bancaire. Ce n'est pas la méchante finance mais ce sont aussi des conférences. La FinTech est aussi une loi pour préserver notre souveraineté face à

l'offensive des acteurs numériques américains et chinois. La FinTech, c'est accessoirement 20 000 emplois créés en France et 80 % en Île-de-France. C'est aussi le financement de PME. C'est important d'y être présent : il y a 1 300 personnes qualifiées de l'écosystème international de FinTech, d'où les mots anglais. Il est important de se positionner, notamment dans le contexte du Brexit, comme Région en avant sur ces sujets.

Mme la Présidente – J'ajoute que la FinTech est aussi toute la finance des pays en développement. Nous sommes en train de travailler énormément avec l'Afrique qui a un avantage en matière financière, celui d'être très équipée en smartphones. Vous savez par exemple que le Nigeria est quasiment le premier pays au monde en termes de taux d'utilisation des smartphones pour le paiement en ligne. Nous travaillons beaucoup sur ces sujets.

Un pitch, c'est une présentation. Je vous invite à faire l'exercice de *l'elevator pitch*, c'est-à-dire en l'espace d'un trajet expliquer votre point. Pour la CP, ce serait hyper utile.

Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 13 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : RCDEC

REJET

Mme la Présidente – J'ai l'amendement n° 49 du Front de Gauche.

Amendement n° 49 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – Cela concerne la journée de la femme digitale. Nous demandons d'enlever cette subvention pour l'instant car nous n'avons aucune information précise sur les éditions précédentes. Nous regrettons de ne pas les avoir dans le rapport. Si vous les avez, il serait bien de les annexer au rapport, nous le demandons sans cesse. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur une subvention dont les élus régionaux n'ont pas connaissance du rapport. Nous ne connaissons pas les retombées positives d'un tel événement sur la sensibilisation, le recrutement et l'accompagnement des femmes dans le secteur général de la digitalisation. Si j'ai bien compris, il s'agit d'aider le business pris en main par des femmes mais nous sommes dans un secteur où l'égalité femmes-hommes mériterait d'être promue et autrement qu'en aidant uniquement les femmes entrepreneurs. D'autres aides existent dans ce secteur et notre groupe n'est pas contre mais nous avons ici l'impression que nous nous limitons à cette aide. Or, la Région doit lutter pour l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de ce secteur. Nous sommes un peu sceptiques sur les retombées concrètes de cet argent dépensé dans ce cadre. Si vous avez un rapport, nous en sommes totalement preneurs.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Ce n'est pas parce que nous finançons cela que nous ne faisons rien pour le reste. C'est un événement très médiatique. J'y vais depuis trois ans. La Région a la possibilité d'exposer tout ce qu'elle fait en termes d'égalité femmes-hommes et pas seulement sur l'entrepreneuriat. Il y a près de 4 000 participants, 560 000 auditeurs via le partenariat avec Radio France puisque cela se passe à la Maison de la Radio, et plus d'un million de personnes suivent sur les réseaux sociaux. C'est un enjeu majeur dans le digital qui est trop peu investi par les femmes : seulement 12 % des chercheurs de machine learning sont des femmes, 22 % des postes-clés en intelligence artificielle (IA) sont occupés par des femmes. Je ne vous parle pas des études et seulement 5 % des startups françaises ont été financées à 100 % par une équipe féminine. C'est une journée consacrée uniquement à cette thématique pour lever la prise de conscience sur ce point. D'autres événements ont lieu dans l'année et dans d'autres régions. C'est vraiment un événement national qui donne une très belle opportunité de rappeler ces problématiques et d'agir ensuite avec des actions concrètes sur lesquelles Marie-Pierre BADRÉ est très investie. Nous aussi, au développement économique, sur Entrepreneurs #Leaders par exemple, je vous rappelle que nous avons un objectif de 50 % de femmes entrepreneurs accompagnées. Nous étions à 39 % et nous l'avons atteint sur la première phase préfinancement. Nous avançons beaucoup sur ce sujet.

Mme la Présidente – Je confirme que c'est un très bel événement organisé par Radio France, donc par le service public. Je n'y ai participé qu'une seule fois, c'était dans le grand auditorium de Radio France avec la présentation de femmes qui travaillent dans le numérique. Il y avait une assemblée de centaines de lycéennes de toute l'Île-de-France. Objectivement, je vous assure que c'est un très bel événement en termes d'inclusion. Madame BADRÉ.

Mme BADRÉ (LRI) – Je ne peux pas imaginer un quart de seconde que tu maintiennes cet amendement. Je ne peux pas l'imaginer ! Il faut d'abord y aller ; j'y vais chaque année. Comment vous, Céline MALAISÉ, présidente du groupe, qui demandez des subventions pour le Centre Hubertine Auclert tous les ans, vous permettez-vous de demander la suppression

d'une subvention à un tel événement pour les femmes ? Ce n'est pas croyable ! Quand je pense que j'ai fait 60 kilomètres pour entendre cela ce matin !

Mme la Présidente – Cela valait le coup, tu as pu t'exprimer. Est-il maintenu ? Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 49 (FdG)

POUR : FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, RCDEC, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : E-IDF, AES

REJET

Mme la Présidente – L'amendement n° 5 du Front de Gauche.

Amendement n° 5 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – L'amendement porte sur Escalator. C'est un projet dont l'objet est intéressant puisque c'est un incubateur généraliste dédié aux personnes privées des réseaux et des moyens financiers habituels pour créer une entreprise, en particulier les jeunes des milieux défavorisés. Pourquoi sommes-nous contre cette subvention ? Parce que le porteur de ce projet est l'une des plus grandes fortunes nationales. Il dispose d'une fortune de 260 millions d'euros et surtout il a transféré une partie importante de cette fortune au Luxembourg dans des montages sophistiqués lui permettant d'échapper à une partie des taxations existant en France. De plus, l'Escalator est domicilié au sein de l'immeuble de la société Proxima Regicom qui est une filiale du groupe Publicis, l'un des trois principaux groupes de communication au monde. Nous ne voyons pas pourquoi la Région accorderait 190 000 € à ce projet, alors qu'il est porté par quelqu'un qui manifestement les gagne avec ses impôts.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – J'ai vraiment du mal à vous comprendre. Quelle que soit l'origine du projet, c'est un beau projet qui est dédié aux personnes privées des réseaux et des moyens financiers habituels pour créer une entreprise et en particulier aux jeunes des milieux défavorisés. Cela agit sur l'insertion et sur le développement économique, cela complète nos actions telles que Entrepreneurs #Leaders et tout ce que nous faisons dans les quartiers. Ce sont 50 projets par an et il s'est engagé à ce que 50 % d'entre eux soient portés par des femmes. Il est d'autant plus honorable. Comme pour tout projet, nous serons attentifs au respect de ses engagements. Concernant l'hébergement, j'ai envie de dire « tant mieux si c'est dans les locaux d'une société » car cela mutualise des moyens. Ils vont mettre les porteurs de projets en lien direct avec les ressources humaines et les compétences qui seront présentes au sein de l'immeuble. Donc tant mieux s'ils sont dans les locaux d'une autre société. Je vous invite à retirer votre amendement.

Mme la Présidente – Si nous vous écoutons, la Mairie de Paris ne subventionnerait pas la Fondation Pinault ni la Fondation Louis Vuitton. Nous ne ferions jamais de partenariats public-privé sur un beau projet. La question porte sur le projet. S'il est bon, il est bon, s'il n'est pas bon, il n'est pas bon. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 5 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : RN-IDF

REJET

Mme la Présidente – L'amendement n° 50 du Front de Gauche.

Amendement n° 50 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Cela concerne à nouveau une aide à une entreprise, Showroomprivé.com, soit 40 000 € de subvention. Nous ne sommes pas dans le financement de PME puisque Showroomprivé.com a comme principaux actionnaires Accel Partners, qui est le premier fonds d'investissement du secteur de l'Internet, et le groupe Carrefour qui a bénéficié de 655 millions d'euros en 2017 de chiffre d'affaires et d'une croissance de 21 % par rapport à 2016. Je pense que nous sommes loin d'une carence de l'initiative privée pour engager un financement public sur cette question.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Je comprends que vous fassiez de la politique mais j'aimerais que vous m'écoutez. Nous en avons déjà parlé : il s'agit juste d'une rectification d'erreur matérielle et je vous ai déjà donné toutes les explications. Cet incubateur est rattaché à la Direction de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de Showroomprivé.com, il dispose d'un fonctionnement autonome et d'un budget propre. Notre subvention a un vrai effet levier sur le fonctionnement de l'incubateur pour augmenter le nombre de projets accompagnés. De plus, ce dernier a un ancrage fort sur le territoire de Seine-Saint-Denis où il est implanté avec de nombreux partenaires locaux. Je vous invite à retirer cet amendement mais nous en avons déjà parlé.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 50 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : RCDEC

REJET

Mme la Présidente – L'amendement n° 52 du Front de Gauche.

Amendement n° 52 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – Il s'agit de mettre en place la société d'économie mixte (SEM) régionale à vocation patrimoniale mais cela nous semble assez prématuré. Il y a déjà un problème de fond car il nous semble que cette SEM va se sur-empiler à des structures qui remplissent déjà des missions identiques. La chambre régionale des comptes (CRC) demande également que les choses soient clarifiées. En l'occurrence, nous ne comprenons pas trop quel sera le rôle de cette SEM par rapport aux outils existants. En tout cas, cela ne transparaît pas du tout dans le rapport. Ensuite, il se trouve que les statuts vont être votés ultérieurement en conseil régional. Il nous a été communiqué hier soir que nous allions désigner un responsable. Tout cela pour élargir à 2020 l'actionariat de cette SEM, c'est-à-dire dans quelques mois. Il nous semble que nous avons besoin de clarté et de rediscuter de cette SEM. Nous devons au moins avoir le schéma d'inclusion parmi les outils existants sur nos territoires avant de délibérer sur cette question, au lieu de mettre la charrue avant les bœufs, avant de voter les statuts et de savoir qui sera réellement actionnaire de cette SEM.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente, donnez-nous quelques précisions. Il ne faut pas exagérer, nous avons supprimé quinze structures para-régionales depuis notre arrivée, donc nous ne sommes pas en défaut de clarification.

Mme DUBLANCHE – Nous en reparlerons demain en séance plénière mais je vous apporte déjà quelques éléments. Évidemment, nous ne faisons pas de doublon. S'il n'y avait pas de problèmes de foncier industriel pour l'artisanat et pour les commerçants, je pense que cela se saurait. Il y a un véritable besoin notamment de rééquilibrage territorial en grande couronne où nous pourrions proposer des solutions immobilières adaptées dans des territoires où il y a une initiative privée plus faible qu'ailleurs. C'est une SEM patrimoniale et non une SEM d'aménagement. Nous pourrions investir dans l'immobilier pour maintenir de l'industrie en Île-de-France, de l'artisanat et du commerce dans tous les territoires. Bien sûr, nous le ferons en bonne intelligence avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) et les outils d'aménagement existants. C'est pour les compléter et non pour faire des doublons, ce n'est pas notre genre.

Concernant le tour de table, nous avons recherché un investisseur privé pour la création de la SEM. Nous en avons trouvé deux : la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel Arkéa qui sont déjà engagés auprès de la Région et de la Banque des territoires. Nous en reparlerons demain mais la création de cette SEM répond vraiment une nécessité. Je vous invite à retirer cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 52 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – L'amendement n° 35 du groupe E-IDF. Madame SARKISSIAN.

Amendement n° 35 (E-IDF / AES / RCDEC / FdG)

Mme SARKISSIAN (E-IDF) – Je présente cet amendement pour l'ensemble de l'opposition qui, déjà présenté, consiste à vous

demander un bilan financier complet des grands salons et forums en matière de développement économique que vous avez démultipliés. Un bilan qualitatif a été réalisé en commission thématique et quelques éléments ont été livrés en commission des finances mais les coûts de participation n'ont jamais été véritablement explicités. Selon nos calculs, entre 2016 et 2018, le budget consacré à ces salons a été multiplié par trois. Nous souhaiterions donc des éclaircissements et un bilan financier complet. Ces lignes budgétaires sont diversement distribuées. Il serait nécessaire que ce bilan nous soit proposé très prochainement en séance plénière.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Je veux bien faire un bilan mais nous l'avons déjà fait. Ce jour-là, il n'y avait personne de l'opposition et je me suis retrouvée seule en commission avec mes collègues. Du coup, nous vous l'avons envoyé par mail. C'était un bilan qualitatif et financier de tous les événements. Au niveau des calculs, ce n'est pas une multiplication par trois mais une baisse. Nous étions à 1,8 million d'euros en 2016 et nous sommes aujourd'hui à 1,5 million dans le budget sur la ligne Smart events. Je ne sais pas comment vous calculez la multiplication par trois, je vois quant à moi une baisse de 300 000 €.

Mme SARKISSIAN (E-IDF) – Nous le maintenons parce que je crois que nous avons des modalités de calcul très différentes. La ligne que vous exposez est une ligne alors que nous considérons qu'il y en a plusieurs. Mes collègues me signalent qu'ils n'ont pas reçu le rapport que vous évoquez. Il y a véritablement un problème de compréhension.

Mme DUBLANCHE – Les élus l'ont reçu, cela a été envoyé par mail.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 35 (E-IDF / AES / RCDEC / FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai deux amendements du Front de Gauche en réponse commune, les n° 9 et 39. Monsieur MIGNOT.

Amendements n° 9 et n° 39 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Je présente les deux amendements qui demandent des bilans et des éléments d'information plus précis que ce que nous avons aujourd'hui sur cette question des aides aux entreprises, à la fois sur la conditionnalité de ces aides, le contrôle de leur utilisation, les critères qui prévalent pour leur affectation et le bilan. Il y a trop d'opacité sur la question des résultats et de l'utilisation de ces fonds. Par conséquent, nous réitérons notre demande d'avoir des informations plus complètes sur la question des aides aux entreprises de la part de notre Région.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Je reviens sur le mail des bilans, envoyé le 3 mars à 10 heures 11. Nous avons tous reçu le mail. Je pense que nous n'avons jamais été aussi transparents sur les aides que nous attribuons aux entreprises. D'une part, les jurys intègrent maintenant des personnes extérieures et plus seulement les services de la Région et d'autre part, nous sommes en train de généraliser l'open data avec la mise en ligne de toutes les subventions sur les entreprises aidées. Comme l'an dernier, nous ferons aussi un bilan en commission thématique, qui sera mis à disposition de tous les membres, même par mail. Nous le ferons aussi pour Saclay si vous le souhaitez. Concernant les grandes entreprises, nous avons aidé en 2019 2 300 entreprises et 9 322 créateurs, dont un grand groupe. Il faut donc relativiser un peu.

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°9 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 9 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n° 39 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 39 (FdG)

POUR : AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : E-IDF

REJET

Mme la Présidente – Je me rappelle que, sous la précédente mandature, nous soutenions de grands événements sportifs tels qu'Areva, etc. Nous avons de nombreux éléments qui passaient ainsi au travers des mailles du filet. J'ai une demande de parole du groupe AES. Madame SENÉE.

Mme SENÉE (AES) – Nous ferons un vote dissocié sur ce rapport. Tout à l'heure, nous avons blagué sur des questions de sémantique mais c'est un vrai sujet. Dès lors que Paris est peut-être la première grande place financière de l'Europe et si nous voulons montrer un vrai dynamisme économique, nous devons pouvoir utiliser la langue française et ne pas arriver à des résultats ridicules. Nous pouvons nous poser la question sur « Femme digitale », nous arrivons à une sémantique totalement ridicule avec tous les anglicismes que nous trouvons dans ce rapport, sous prétexte que c'est dans le domaine économique. Nous sommes super modernes et nous utilisons tous les jours des anglicismes ! Je pense que nous devrions vraiment faire cet effort. Cela me rappelle votre clause Molière qui critiquait le fait de ne pas parler le français sur les chantiers. Dans le domaine économique, je crois que nous devons également parler le français.

Par ailleurs, nous voulons également souligner un autre point sur Viva Technology. Nous allons donner 390 000 € à ce salon. En Île-de-France, nous avons tout de même des structures, associations et PME en difficulté, qui ont des problèmes de trésorerie et qui vont d'ailleurs en avoir de plus en plus avec le phénomène du Covid-19, qui maintiennent des niveaux de salaires très faibles faute de marges de manœuvre et de trésorerie. Pendant ce temps, nous allons mettre près de 400 000 € dans un salon. C'est le salon des *winners*, si j'ai bien compris, organisé par Publicis et par le groupe de presse de Monsieur ARNAULT. Ce salon coûte à l'entrée plusieurs centaines d'euros pour l'entrepreneur *winner* qui voudrait participer à ce salon. Comme pour l'attractivité tout à l'heure, à vouloir toujours paraître, être fort et être dans *the place to be* pour marquer la place de l'Île-de-France et de la Région, je crois qu'il faut revenir sur des choses concrètes si nous voulons vraiment aider les petites entreprises et les personnes en difficulté à créer leur propre entreprise. Au lieu de financer de grands pourvoyeurs d'emplois, des réseaux existent, tels que le réseau BGE, qu'il faut davantage financer pour leur donner la priorité et vraiment accompagner les Franciliens dans le retour ou le maintien à l'emploi ou dans la création d'emploi.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Je vous invite aussi à venir sur Viva Tech. Nous avons un stand où nous faisons venir des PME. Je vais relier avec le sujet de la transition écologique que vous poussiez tout à l'heure. Par exemple, une startup utilise la chaleur des microprocesseurs pour faire des radiateurs et maintenant une chaudière qui a été exposée à Viva Tech, ce qui lui a permis de décoller. Nous permettons à tous nos lauréats Innov'up proto, pour lesquels nous finançons des prototypes, d'exposer à Viva Tech. Vous ne vous rendez pas compte de ce que cela signifie pour eux en termes de déploiement du chiffre d'affaires et de décollage de leur entreprise. Viva Tech est une énorme vitrine. Ils sont ravis. C'est aussi comme cela que nous envoyons des PME au *Consumer Electronics Show (CES)* à Las Vegas, en leur payant une partie du stand. De même, ils sont ravis à leur retour de leur augmentation de chiffre d'affaires. Ils emploient du monde. Le stand à Viva Tech l'année dernière était aussi l'occasion de parler de la « Smart Plateforme » et de « Mon potentiel solaire », de tout ce que fait la Région en termes d'innovation sur ces sujets, par exemple pour développer les énergies renouvelables. Viva Tech, ce ne sont pas les *winners*. Cela permet à des startups franciliennes de décoller et de montrer au monde entier ce qu'elles apportent. C'est essentiel.

Mme la Présidente – J'ajoute que nous ouvrons notre stand aussi à nos partenaires de coopération. Nous avons fait venir des pays d'Afrique, l'Arménie, ainsi que des étudiants. Le Sénégal a demandé à venir. L'année dernière, le Maroc est venu, de même que le Liban. C'est une énorme vitrine pour tous nos partenaires. Le dispositif « Pépite » travaille vraiment en lien avec nous. Pour nous, l'objectif de ce stand est de faire connaître tous les talents d'Île-de-France et d'être les plus inclusifs possibles. Je retiens la remarque sur la langue française qui m'est particulièrement chère. Nous devons en effet essayer d'avoir le moins de jargon franglais et le moins de sigles possibles. C'est vraiment un abâtardissement de la langue.

Nous votons le rapport n° CP 2020-111. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-111
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

Votes dissociés

E-IDF : ABSTENTION sur le financement des salons

AES : CONTRE les articles 4, 6 à 9, 12 / ABSTENTION sur les articles 13 et 16

FdG : CONTRE les articles 4, 5 et 9 et les dossiers n° 20003105, 20003061, 19004097, 20002828 et 20001022 / ABSTENTION sur l'article 16

CP 2020-147 : Entrepreneuriat : déploiement du dispositif Entrepreneur #Leader

Commission du développement économique et de l'innovation : avis favorable
Commission des finances : avis favorable

P.M. amendement n° 18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n° 43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n° CP 2020-147. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-147
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous remercions Madame DUBLANCHE pour le secteur du développement économique et de l'attractivité et nous lui souhaitons la bienvenue pour le secteur de l'agriculture et de la ruralité.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme DUBLANCHE - Agriculture et ruralité

CP 2020-091 : Contrats ruraux : nouveaux dispositifs - Avenant - 2^{ème} rapport 2020

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable
Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable
Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Au rapport n° CP 2020-091, j'ai un amendement n° 38 du groupe RN-IDF.

Amendement n° 38 (RN-IDF)

M. de SAINT JUST (RN-IDF) – Cet amendement vous demande de retirer la fiche projet relative à l'opération de rénovation de la gendarmerie de la commune de Gouaix en Seine-et-Marne. Le motif principal de notre opposition à cette partie du rapport est que nous ne voyons pas pourquoi le budget de la ruralité finance une opération de rénovation de gendarmerie. Le fait que cette fiche projet soit dans un rapport traitant des contrats ruraux ne nous paraît pas adéquat. C'est pourquoi nous vous demandons de la retirer.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Nous irons dire à nos gendarmes de Seine-et-Marne que vous n'avez pas voulu financer une rénovation. J'ai vraiment du mal à comprendre votre point de vue. C'est tout l'objet du Pacte rural de soutenir les territoires ruraux dans leurs besoins les plus criants et les communes les moins peuplées pour répondre à tous les besoins d'investissement. Ici, la commune de Gouaix est propriétaire des bâtiments occupés par la gendarmerie. Elle est maître d'ouvrage des travaux de rénovation et le soutien que nous proposons s'inscrit pleinement dans le règlement et l'esprit du contrat rural. Je vous invite vraiment à le soutenir, elle en a cruellement besoin.

M. de SAINT JUST (RN-IDF) – Il y a des déserts médicaux mais il n'y a pas des déserts de gendarmerie.

Mme la Présidente – Il n'y a pas d'effet d'éviction dans nos budgets. Quand nous soutenons un projet, cela ne veut pas dire que nous ne soutiendrons pas les autres. Je voudrais répondre : la vérité est que nous n'avons absolument pas le droit de financer sur un autre dispositif cette rénovation, dès lors que la mairie est propriétaire. Le bouclier de sécurité ne permet pas de

subventionner des mairies directement. Les contrats ruraux sont faits pour aider les mairies. Si je voulais faire de la politique, je dirais que le RN vit les problèmes mais n'aime pas quand nous leur apportons des solutions concrètes sur le terrain.

M. de SAINT JUST (RN-IDF) – Votre réponse est politicienne et démagogique.

Mme la Présidente – Votre amendement est totalement contreproductif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 38 (RN-IDF)

POUR : RN-IDF

CONTRE : LRI, UDI, AES, CD, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

NPPV : E-IDF

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n° CP 2020-091. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-091

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

CP 2020-085 : Mise en œuvre du Pacte Agricole : 1^{ère} affectation 2020

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

P.M. amendement n° 43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n° CP 2020-085, j'ai un amendement n° 56 du groupe RCDEC.

Amendement n° 56 (RCDEC / FdG / AES)

Mme GUENOUX (RCDEC – Le rassemblement) – Avec les groupes FdG et AES, nous souhaitons supprimer de la délibération l'article 7. Vous nous proposez d'adopter un règlement, alors que nous n'avons aucune information sur le cadre du futur plan régional de l'alimentation.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Nous allons voter le plan régional de l'alimentation au printemps et nous en avons souvent parlé en commissions ou lors d'événements comme le Salon de l'agriculture. Je pense que nous vous avons répondu en commission que nous avons vraiment besoin de cette évolution du règlement d'intervention compte tenu des projets dont nous avons connaissance, qui contribuent à la richesse du tissu industriel et artisanal francilien. Nous avons vraiment besoin de cette modification maintenant pour ne pas retarder ces projets.

Mme la Présidente – Madame SENÉE.

Mme SENÉE (AES) – Nous avons bien entendu et nous avons eu effectivement ce débat en commission sur le sujet. Nous comprenons qu'il faut pouvoir anticiper et provisionner. Les choses peuvent s'entendre mais sur le fond nous avons un sujet sur ce règlement d'intervention puisque nous y détaillons un certain nombre de critères d'éligibilité, parmi lesquels se trouvent des critères économiques visant à s'assurer de la bonne viabilité des projets. Il n'y a cependant aucun critère écologique. On m'a expliqué que cela sous-entendait qu'il y en aurait. Nous demandons que ce règlement d'intervention puisse évoluer. Vous nous demandez aujourd'hui de signer un chèque en blanc alors que nous n'avons aucune visibilité sur les projets. Peut-être les voyez-vous mais nous, nous ne les voyons pas. En tant qu'élus, nous ne pouvons pas voter en l'état un règlement d'intervention sur lequel nous n'avons pas de visibilité et parce que tous les critères d'éligibilité ne nous paraissent pas revus correctement pour nous assurer d'aller vers la transition du modèle agricole et, notamment, vers une agriculture décarbonée et biologique.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Tous les projets passeront en commission permanente (CP) donc vous les verrez tous. Il n'y aura pas de sujet sur ce point.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 56 (RCDEC/ FdG / AES)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : RN-IDF

REJET

Mme la Présidente – J'ai deux amendements du groupe AES, les n° 15 et 60 ;

Amendement n° 15 (AES)

Mme SENÉE (AES) – L'amendement n° 15 demande que les préoccupations écologiques dans les nouvelles exploitations agricoles soient intégrées en annexe de chaque convention. Nous demandons que soient pris en charge dans le cadre du diagnostic d'exploitation à reprendre certes l'historique de l'exploitation, sa situation et son environnement socio-économique, mais aussi un bilan sur l'environnement biologique et notamment la qualité agronomique des sols, sur sa capacité à être un puits de carbone, sur l'état des milieux aquatiques, de la faune, de la flore et de la biodiversité locale, ainsi que sur les incidences et l'impact environnemental que pourrait avoir l'installation de nouvelles exploitations agricoles. Nous savons qu'il y aura un impact et il faut développer les exploitations agricoles. Toutefois, si nous voulons défendre un territoire décarboné et protecteur de la biodiversité, il faut d'ores et déjà avoir un bilan d'un état zéro afin de pouvoir accompagner le développement de ces nouvelles structures agricoles.

Mme la Présidente – Pouvez-vous présenter le deuxième amendement ?

Amendement n° 60 (AES)

Mme SENÉE (AES) – Nous demandons également que, dans la prise en charge du suivi du nouvel exploitant, soient prises en compte la condition du bien-être des espèces envisagées et la maîtrise des bonnes et mauvaises pratiques liées au bien-être animal.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Ces conventions d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture sont rédigées selon un modèle issu du code rural et de la pêche maritime, qui est commun à toutes les régions. Tous les critères devant figurer dans ces conventions sont mentionnés explicitement et il ne nous appartient pas d'en rajouter. Sur le point important du bien-être animal et des enjeux environnementaux, ils sont dans le socle de valeurs à respecter pour bénéficier des aides à l'installation. Nous y sommes extrêmement attentifs et ce point concernant le bien-être animal a été rappelé dans la Stratégie Île-de-France amie des animaux.

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n° 15 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 15 (AES)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : RN-IDF

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n° 60 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 60 (AES)

POUR : E-IDF, AES, RN-IDF, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai un amendement n° 21 du groupe AES. Madame SENÉE.

Amendement n° 21 (AES / FdG)

Mme SENÉE (AES) – Nous sommes dans l'intégration des filières bois énergie, dans un mode de gestion durable des forêts. Nous avons une vraie problématique : le scénario Megawatt, que nous avons défendu très longtemps, prône le développement de la biomasse. Comme à chaque fois qu'un sujet permet de rentabiliser nos ressources naturelles, nous sommes de plus en plus alertés sur le fait que, notamment dans la gestion des forêts, nous sommes en train de faire des plans de gestion qui accélèrent la rotation sylvicole. Nous favorisons plutôt des espèces telles que le châtaignier qui poussent beaucoup plus vite. Nous essayons de rentabiliser la gestion des forêts. Dans le cadre d'un territoire décarboné, nous savons qu'il faut diminuer les gaz à effet de serre mais il faut surtout amplifier la capacité de la captation. Nous avons un vrai sujet sur la gestion des massifs forestiers de manière globale. Même dans la gestion privée, nous voyons une accélération pour rentabiliser les coûts d'entretien des forêts. J'ai dû me battre contre le plan de gestion mis en place sur ma commune. Il faut absolument que nous puissions réévaluer les incidences sur le cycle carbone de cette accélération du développement de la filière bois énergie pour pouvoir anticiper au mieux et élaborer une feuille de route qui permettrait vraiment de prendre en compte la question de la captation. Je pense que ce sera un vrai sujet dans l'avenir. C'est l'objet de cet amendement.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Notre stratégie forêt bois accorde la priorité au développement de la filière « bois d'œuvre » qui passe les usages énergétiques du bois après les usages matières pour optimiser cet impact social, environnemental et économique de la filière. Cela implique de soutenir une sylviculture dynamique produisant des bois de qualité qui ont des débouchés dans la construction et l'aménagement, mais aussi de valoriser tous les coproduits de l'entretien et de l'exploitation des forêts de manière raisonnée. L'action de Francilbois concernant la filière « bois énergie » vise précisément à inscrire cette valorisation énergétique des bois dans la structuration de la filière « bois d'œuvre » francilienne. La charte bois énergie a vocation à accompagner en priorité la structuration de la filière « bois bûche » qui représente la moitié des volumes de bois exploités en Île-de-France pour l'autoconsommation. Je vous invite à retirer cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 21 (AES / FdG)
POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : RN-IDF

REJET

Mme la Présidente – J'ai l'amendement n° 10 du Front de Gauche.

Amendement n° 10 (FdG / E-IDF)

M. JALLAMION (FdG) – Nous souhaitons que vous saisissiez le gouvernement sur sa décision de détruire l'Office National des Forêts (ONF) tel qu'il existe aujourd'hui. L'Île-de-France représente 50 forêts domaniales et 72 500 hectares de forêt. Évidemment, il y a une partie d'exploitation que nous devons développer, notamment la filière bois et il y a beaucoup d'investissements à faire dans l'ingénierie. Il n'est pas normal que des ingénieurs formés dans le Jura soient obligés de partir en Chine pour avoir une formation accomplie. Il y a certainement énormément de travail à faire sur cette filière mais il faut aussi voir les forêts comme des zones qui permettent d'atténuer le changement climatique, le réservoir de biodiversité qu'elles représentent et la protection des ressources en eau qu'elles permettent. Or, aujourd'hui, les salariés de l'ONF sont passés de 15 000 en 1985 à moins de 9 000 aujourd'hui alors que nous n'avons jamais été aussi intéressés par cette filière d'un point de vue économique et d'un point de vue écologique avec tous les aspects que j'ai énoncés. Le gouvernement veut que le service rendu ne dépende plus de fonctionnaires mais le statut de fonctionnaires des agents de l'ONF permet de ne pas céder aux pressions des propriétaires et des marchands de bois. C'est pourquoi nous avons des fonctionnaires chargés de l'entretien de nos eaux et forêts. Une grosse mobilisation a lieu autour de l'ONF et nous demandons à la Région, par votre intermédiaire, si ce n'est de soutenir ce mouvement en cours, au moins d'interpeller le gouvernement sur les interrogations légitimes que peut soulever cette politique vis-à-vis de nos forêts franciliennes.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Effectivement, les difficultés financières et de gestion que traverse l'ONF depuis plusieurs années ne nous ont pas échappé. Nous regardons de près la stratégie en Île-de-France et l'efficacité de la politique de l'ONF et de nos partenariats. Nous avons un partenariat resserré depuis 2016 avec la Direction territoriale Île-de-France nord-ouest dans le cadre de notre Stratégie régionale pour la forêt et le bois. C'est ainsi que nous avons financé la résorption des dépôts sauvages

dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye par exemple. Nous sommes aussi signataires du troisième contrat de projet Fontainebleau, forêt d'exception 2018-2022. Nous sommes en train de préparer une nouvelle convention de partenariat avec l'ONF pour traiter de la question de l'adaptation des forêts au changement climatique. Enfin, l'office travaille étroitement avec l'Agence des espaces verts (AEV) et il est maître d'œuvre de la plantation de la forêt de Pierrelaye. Au regard de tous ces sujets, nous suivons la filière de très près. Concernant votre interpellation au niveau national, il faut regarder.

M. JALLAMION (FdG) – Je ne veux absolument pas remettre en cause ce que vous faites, mais 611 postes vont être supprimés. Ensuite, nous pourrions passer le nombre de contrats que vous voudrez pour l'entretien et la revalorisation de nos forêts, mais l'Île-de-France aura un problème pour gérer politiquement cette ressource. C'est pourquoi nous demandons l'interpellation.

Mme la Présidente – C'est vrai que nous sommes assez préoccupés de la situation de l'ONF. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 10 (FdG / E-IDF)

POUR : E-IDF, AES, RN-IDF, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Je n'ai plus de demande de prise de parole AES. Nous votons le rapport n° CP 2020-085. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-085

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

Votes dissociés

AES : CONTRE l'article 7 / ABSTENTION sur l'article 2

FdG : CONTRE l'article 7

CP 2020-097 : PNR : programmes d'actions 2020 - Dispositifs de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural : 1^{ère} affectation 2020

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : **avis favorable***

*Commission du développement économique et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

ERRATUM 3

Mme la Présidente – Au rapport n° CP 2020-097, j'ai une demande de prise de parole du groupe E-IDF. Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (E-IDF) – Nous demandons un point de situation sur le PNR Brie et Deux Morins.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme DUBLANCHE – Nous en avons parlé en commission après un avis négatif de la Fédération des Parcs naturels régionaux (FPNR). Depuis, il y a eu un jury du Conseil national de la protection de la nature (CNPN). Vous aviez l'air très pessimiste sur notre capacité à convaincre de l'intérêt de ce projet et, en fait, il y a eu un avis positif du CNPN. Nous nous réjouissons de ce travail collectif qui a permis d'avoir cet avis. Nous attendons maintenant la réponse de l'État.

Mme la Présidente – Merci. Nous sommes très contents et nous pensons que cela va enfin se faire. C'est un projet que nous soutenons depuis l'origine. Nous votons le rapport n° CP 2020-097. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-097

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Madame DUBLANCHE. Nous passons au secteur de Monsieur BEAUDET.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET - Transports et mobilités durables

CP 2020-049 : Développement, modernisation du réseau et nouveau matériel roulant

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

ERRATUM 6

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°049. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-049

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

CP 2020-065 : Transport de personnes en situation de handicap (PAM) : première affectation pour 2020

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n°065, j'ai un amendement n°53 RCDEC.

Amendement n°53 (RCDEC/ FdG)

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC – Le rassemblement) – Actuellement fixée par délibération d'Île-de-France Mobilités, la grille tarifaire des transports du réseau PAM propose des tarifs allant jusqu'à 41 euros pour un trajet de 50 kilomètres. Pour les personnes en situation de handicap, cela constitue un réel frein au déplacement. Les moyens alternatifs sont très rares. De même, les transports publics franciliens sont peu adaptés au transport des personnes en situation de handicap, voire ne le sont pas du tout quand nous pensons à certaines lignes de métro ou des RER. Le collectif Les Roulettes en colère animé par l'association APF France Handicap va jusqu'à qualifier la situation d'assignation à résidence. Nous proposons donc au conseil régional d'Île-de-France de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le droit à se déplacer librement et concrètement des personnes en situation de handicap, en expérimentant une nouvelle tarification bien plus juste du PAM. C'est le sens de cet amendement.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Il s'agit d'une demande récurrente. Nous avons largement débattu à la dernière commission permanente sur le sujet que je suis avec Pierre DENIZIOT. Comme le soulignent les rédacteurs de l'amendement, il revient à Île-de-France Mobilités et non à la Région de proposer un nouveau règlement d'intervention sur le service PAM. Île-de-France Mobilités négocie ce règlement avec les départements et la Ville de Paris. J'ai déjà lancé un appel ici pour que tout le monde revienne à la raison sur le sujet. Nous étions proches d'un accord il y a un an et demi et depuis c'est très compliqué. Je ne vise personne en particulier, c'est l'ensemble des partenaires. En tout état de cause, cet amendement devrait plutôt être déposé au conseil

d'administration d'IDFM qu'à la Région. Je redis ce que j'ai dit à la dernière commission permanente et c'est d'ailleurs né du débat que nous avons eu ici : IDFM a lancé un audit sur la qualité de service dans la perspective de l'élaboration de ce nouveau règlement. Je demande donc le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°53 (RCDEC/ FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°065. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-065

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

CONTRE :
ADOPTION

CP 2020-078 : Stratégie fret et logistique : premier rapport 2020

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n°078, j'ai un amendement n°3 Front de Gauche.

Amendement n°3 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Cet amendement vise à être attentif aux conditions de travail des salariés des entreprises de transport, en liaison avec le e-commerce. Ce sujet prend une ampleur de plus en plus importante, l'activité du e-commerce étant en train d'exploser. Nous avons une concurrence assez farouche entre les différents transporteurs, notamment sur la question du dernier kilomètre, mais pas seulement. Avant d'attribuer des aides en argent public, il semble de bon aloi d'être extrêmement attentif aux conditions de travail des salariés qui travaillent dans ces entreprises de transport ou qui sous-traitent ces missions. De nombreux témoignages et constats font état de conditions de travail extrêmement dégradées pour les salariés de ces entreprises. Nous souhaiterions que la Région soit particulièrement drastique sur les conditions d'aide à ces entreprises en matière de conditions de travail. Il me semble que nous ne pouvons pas intervenir aujourd'hui sur les questions du fret et de la logistique sans conditionner les aides aux conditions de travail des salariés.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Il nous est proposé ici d'insérer des critères d'attribution relatifs à la qualité des relations et du dialogue social. L'enjeu en matière logistique se chiffre dans notre région à plusieurs centaines de milliers d'emplois qu'il convient d'abord de conserver en Île-de-France et qui sont soumis à quasiment 50 000 départs à la retraite dans les dix ans à venir. Il y a donc un renouvellement à générer et de préférence sur la région. En lucidité avec ma collègue Alexandra DUBLANCHE, cela implique un accompagnement en termes de compétences qui est essentiel, une capacité à investir sur un secteur en profonde mutation. Vous avez vu à cet égard certains exemples récents qui montrent que la logistique du futur en partie automatisée n'a pas grand-chose à voir avec les entrepôts historiques. Aujourd'hui, de très nombreux acteurs se passent des aides de la Région dans un secteur fortement concurrentiel. Il faut donc dans un premier temps être suffisamment attractif et pertinent pour que les aides aient un effet d'entraînement, avant de songer à ajouter des contraintes.

Il convient de noter à cet égard que cet amendement est contradictoire avec la demande déposée par votre groupe de renoncer à la subvention de la Sogaris, au motif que son délégataire est une grande entreprise. Il sera difficile de normer le secteur si nous renonçons à nous adresser à ses acteurs principaux. Le sujet est délicat. Il peut parfois engager une certaine forme de schizophrénie, mais nous voyons bien, au travers de deux amendements, la difficulté à aborder avec objectivité et utilité ce débat. En l'état, je propose le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°3 (FdG)
POUR : E-IDF, AES, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, RCDEC
ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°24 AES.

Amendement n°24 (AES)

M. SERNE (AES) – Cela tombe bien, c'est sur la Sogaris. Il est assez problématique d'avoir une délibération dont les articles traitent de sujets assez différents et au milieu de laquelle un seul article traite d'une convention de financement de 110 millions d'euros pour le canal Seine Nord. Sachant que les temps de parole sont comptés par délibération, nous aurons bientôt une délibération sur les transports avec 25 articles sur 25 sujets et 3 minutes pour le tout. Il y a un problème. Le canal Seine Nord n'est pas un petit sujet. 110 millions d'euros sur un article d'une délibération, c'est un peu spécial.

Mme la Présidente – Effectivement, nous pourrions isoler ce type d'article. C'est tout à fait justifié.

M. BEAUDET – Si je peux me permettre, si nous pouvons ne pas le décompter du temps de parole de Pierre. C'est important, j'entends la demande et la réponse d'ouverture de la Présidente. Pour autant, il ne s'agit pas là d'une convention, mais d'un protocole lié à un principe de financement sur ces 100 millions d'euros qui a déjà été voté.

Mme la Présidente – Nous avons déjà eu le débat auparavant.

M. SERNE (AES) – C'est tout de même un article qui traite de 110 millions d'euros d'affectation.

L'amendement vise à mandater la présidente pour entamer des négociations avec la société d'économie mixte Sogaris, qui est un acteur majeur en matière de logistique urbaine, de foncier logistique et de plateforme logistique. Un certain nombre de départements sont déjà dans le tour de table, de même que d'autres acteurs publics. Il s'agirait d'étudier avec la Sogaris les possibilités d'entrer dans le capital de cette société pour avoir un point d'appui. La Région est censée être ensemble sur ces questions, elle est garante de l'application du PDU dans lequel la logistique est un élément important. Dans le SDRIF comme dans le PDU, la Région s'est engagée à sanctuariser et trouver des espaces de logistique urbaine pour lesquels la Sogaris peut être un très bon partenaire. L'idée est de pousser à un rapprochement et à une entrée dans le capital de la Sogaris, ce qui permettrait du coup de mutualiser un certain nombre d'espaces logistiques. Par exemple, nous avons un espace logistique UPS qui pourrait être utilisé par d'autres acteurs qui n'ont pas forcément la taille pour avoir leur propre espace logistique. L'espace logistique pourrait être mutualisé avec d'autres opérateurs éventuellement plus petits. C'est suffisamment difficile d'avoir ce type d'espace pour pouvoir le faire. La Région pourrait être organisatrice de cela, mais être dans la Sogaris serait probablement un levier supplémentaire. Nous aurons une prise de parole par ailleurs sur le canal Seine Nord.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – La Région travaille déjà étroitement avec la Sogaris. Nous apportons déjà des subventions, notamment sur l'installation porte de Champerret présentée au présent rapport, ainsi que sur une précédente expérimentation de livraison « dernier kilomètre » sur la porte de Pantin. Pour répondre aux enjeux patrimoniaux, la Région a par ailleurs constitué sa propre SEM patrimoniale qui travaille à l'échelle de la région sur les questions foncières pour l'industrie, la logistique, ce qui contribuera sur toute l'Île-de-France à fournir en complément des aides du plan fret une réponse stratégique sur la question de l'implantation des sites logistiques. En l'état, je propose le retrait, sinon le rejet, mais je crois que le débat est devant nous.

Mme la Présidente – Absolument. Avec l'appel à manifestation d'intérêt logistique, je pense que nous avons pris un temps d'avance sur la réflexion pour avoir peut-être des projets hyper innovants sur ce domaine. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°24 (AES)
POUR : AES, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, RCDEC
ABSTENTION : E-IDF
ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Monsieur SERNE sur le canal Seine Nord.

M. SERNE (AES) – Ce n'est pas nouveau que nous sommes résolument contre ce projet. Alors que l'urgence est au développement du réseau ferré de marchandises, dont l'empreinte carbone reste modeste en comparaison des autres modes y compris du fluvial, la Région s'engage à nouveau à soutenir financièrement les travaux du canal Seine-Nord à hauteur de près de 110 millions d'euros. Vu l'efficacité incertaine du projet, tant en matière de report modal du transport routier vers le transport fluvial qu'en matière d'impact sur l'axe Seine et le développement des ports français qui risquent d'en pâtir, sans parler des graves atteintes à l'environnement qu'il occasionnera, face à cette réaffirmation des engagements de la Région en matière financière pour le canal Seine Nord, nous réaffirmons notre opposition à ce grand projet inutile et coûteux, tant sur le plan économique qu'environnemental. Le canal Seine Nord va impacter fortement les paysages, la biodiversité et la gestion de l'eau sur de vastes territoires franciliens et des Hauts-de-France. À l'heure de l'assèchement des cours d'eau en période estivale, est-il bien raisonnable de puiser encore dans les réserves d'eau de l'Oise et de l'Aisne ? Il n'est pas souhaitable que la Région soutienne financièrement un projet qui risque de dénaturer le patrimoine naturel des Franciliens comme des habitants des Hauts-de-France.

Plutôt que s'engager à abonder de plus de 107 millions d'euros les travaux de ce projet aux impacts nocifs sur notre environnement et la biodiversité, la Région pourrait par exemple boucler le financement de certains projets de transports du quotidien fortement attendus par les Franciliens tels que l'extension du tramway T1 à l'est vers Val-de-Fontenay en une seule phase, pour laquelle il manque au tour de table une centaine de millions d'euros. Ils seraient bien plus utiles là pour les Franciliens que sur le canal Seine Nord. Ils bénéficieraient bien plus à la région et à ses habitants que le cadeau fait à un projet qui n'est aujourd'hui porté que par quelques filières économiques et une région. Nous y reviendrons avec le tramway T1 puisque cela pourrait être un financement manquant sur ce projet en particulier, puisqu'il a été déshabillé de 100 millions d'euros dans la révision du CPER en 2017.

Mme la Présidente – Comme vous le savez, le T1 est un projet absolument prioritaire pour nous. Nous aurons cette discussion autour de Stéphane très vite, sur l'absence de CPER 2021-2022. Il n'y en a pas, mais nous devons en demander un. Nous demandons que le CPER transport commence en 2021. L'argument du gouvernement de dire que les autres régions sont à 70 % d'exécution fin 2020 et d'étendre le CPER jusqu'à fin 2022, c'est-à-dire sans mettre aucun argent supplémentaire de l'État jusqu'en 2022, tient pour tout le monde sauf pour nous. Nous serons à 93 % d'exécution du CPER parce que la Région a avancé l'argent à l'État quand il ne l'avait pas. Quand nous serons à 93 % fin 2020, 2021 et 2022 restent à écrire. Une fois les municipales passées, je pense que nous devrions nous mettre d'accord sur tous les projets que nous voulons voir financés dans le prochain CPER et que nous fassions une pression très forte sur 2021 et 2022. La situation en Île-de-France n'est pas du tout la même que celle des autres régions. Monsieur JALLAMION.

M. JALLAMION (FDG) – Nous ne comprenons pas où nous en sommes. Un amendement sur UPS n'a pas été défendu par mon collègue. Nous avons demandé une prise de parole sur le canal Seine Nord. Je vous propose que nous la fassions et nous reprendrons ensuite le déroulé normal.

Nous avons déjà souligné lors de nos interventions précédentes le fait que ce projet de canal Seine Nord Europe nous pose un certain nombre de questions. Nous sommes favorables au développement du fret fluvial qui permet de faire disparaître les camions de nos routes et contribuer ainsi à réduire les pollutions liées à leur trafic. Certains points nous semblent préoccupants, sur lesquels il serait bon que nous ayons des réponses. Tout d'abord, sur l'aspect environnemental, des questions sont soulevées depuis longtemps par le gigantisme du projet, surtout concernant la portion en eau qu'il implique et qui risque de déstabiliser très fortement toute l'hydrologie des régions du nord. Sur la cohérence de ce projet ensuite avec les axes fluviaux existants, des questions sont posées sur la concurrence qu'il induirait avec l'axe de la Seine et surtout le port du Havre. Une question que soulignait d'ailleurs l'ancien maire du Havre, aujourd'hui Premier ministre, qui déclarait : « *Le canal Seine Nord c'est conforter Anvers et Rotterdam comme les portes d'entrée de l'Europe au détriment du Havre, de Dunkerque et de Calais* ». Nous pouvons de ce fait nous interroger sur les solutions qui pourraient et devraient être prévues en termes de fret ferré pour ne pas pénaliser de grands ports comme ceux du Havre et de Calais. Il y a là un travail important à engager avec l'État et nos régions voisines sur ces questions. Dans l'immédiat, notre groupe fera un vote dissocié et s'abstiendra sur le canal Seine Nord Europe.

Mme la Présidente – Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (RN-IDF) – Je connais très bien cette question du canal Seine Nord, ce projet est déjà très ancien. Je connais très bien la région. Je pense que la balance entre les avantages de relier le bassin fluvial de la Seine au bassin fluvial de toute la région nord de la France et de l'Europe et les inconvénients environnementaux est assez rapide. Personnellement, je suis en faveur de la construction de ce canal qui aurait dû être réalisé depuis longtemps maintenant. Cela pourrait limiter des

nuisances terribles concernant la circulation des camions, alors que toute la question du fret ferroviaire est laissée en jachère à l'heure actuelle, notamment par la ligne de chemin de fer qui passe à proximité par Saint-Quentin, Tergnier, Chauny. Nous aurions pu, nous n'avons jamais voulu ni jamais fait. Personnellement, sur le plan de l'équilibre, je crois que la balance penche plutôt en faveur de la construction de ce canal. Que nous retrouvions un Napoléon III de l'époque !

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Typiquement, sur ce dossier dont nous avons très largement débattu ici même en commission permanente et dans l'hémicycle, sous cette majorité et sous la précédente, sur ce projet ancien qui est aujourd'hui estimé par certains à 4,5 milliards d'euros et par d'autres à 6 millions d'euros, la Région a pris ses responsabilités. Elle a limité son financement à 110 millions d'euros. La convention qui est ici proposée démontre bien une fois de plus ce montant forfaitaire, ferme et définitif. Quant à la question hydraulique et environnementale, puisque nous sommes sur un projet de taille exceptionnelle, il est soumis à une étude d'impact sous l'autorité environnementale indépendante. Nous devons nous référer aux éléments donnés par cette autorité. En l'état actuel, il n'y a pas davantage de débat que l'expression de groupes que nous connaissons : ceux qui sont pour, ceux qui sont contre.

Mme la Présidente – À terme, je partage l'idée que le bilan serait positif, mais le sujet est toujours la priorisation des investissements. Aujourd'hui, nous voyons bien que la priorisation doit être donnée aux transports du quotidien, notamment dans la région. C'est la raison pour laquelle nous avons limité notre apport. Il faut de l'ambition et de la vision, c'est le rôle de l'État qui devrait d'ailleurs financer lui-même ce genre d'investissements au lieu de les faire porter à des collectivités locales qui en ont un bénéfice marginal. Cela nous permettra néanmoins de sortir des camions de nos routes. Nous ne pouvons pas à la fois demander du transport fluvial à cor et à cri et le refuser quand il nous est proposé.

Le sujet aujourd'hui est simple : nous sommes assez prudemment investis sur cette question. Nous avons limité au minimum décent notre participation. Je crois que c'est un point d'équilibre satisfaisant pour nous. En revanche, nous sommes beaucoup plus en colère quand le président de la République annonce « Roissy-Picardie » avancé de cinq ans et dit à SNCF Réseaux : « D'ici 2025, nous allons prioriser Roissy-Picardie sur le faisceau nord du RER B ou du RER D avec encore aujourd'hui une caténaire qui a cassé à Sevran. C'est inacceptable, juste intolérable. Je rappelle que le CDG Express n'a pas de financement public, pour ceux qui n'ont pas suivi totalement le fil ou qui ne veulent pas l'entendre.

Nous continuons avec l'amendement n°41 Front de Gauche.

Amendement n°41 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Cet amendement vise à supprimer les 500 000 euros de subvention d'investissement pour le groupe UPS France quant à l'aménagement d'un centre de distribution porte de Champerret. Nous partageons la volonté d'UPS France d'utiliser des véhicules moins polluants pour ses activités de livraison, mais franchement UPS France a un chiffre d'affaires de 60 milliards de dollars. Je pense qu'ils peuvent largement se passer des 500 000 euros de la Région pour installer leur centre de distribution, d'autant que UPS France est régulièrement pointée du doigt sur le sort et les conditions de travail faits à ses salariés. Franchement, avec 60 milliards de dollars de chiffre d'affaires, la Région pourrait économiser 500 000 euros pour l'installation de ce centre de distribution.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – UPS n'est que le délégataire qui a répondu au projet de la Sogaris de reconvertir une station essence en centre logistique de dernier kilomètre. Elle subventionne donc le surcoût environnemental de l'électrification du site qui aurait sinon été exploité en thermique. Il s'agit donc bien de subventionner le surcoût environnemental et non le cœur de l'activité elle-même. Juridiquement d'ailleurs, c'est le fondement de notre subvention. Il faut être précis sur ce sujet. Il s'agit bien de maintenir l'activité logistique au cœur de la ville, au plus près des usagers finaux, tout en améliorant son intégration environnementale. La Région a ainsi l'occasion de montrer son utilité concrète pour faire basculer un produit diesel sur une énergie plus propre.

La logistique est un secteur extrêmement concurrentiel – je l'ai déjà expliqué tout à l'heure et à maintes reprises dans cette enceinte comme en plénière – qui n'est opéré que par des entreprises privées. Il n'est pas possible d'accorder des aides à la conversion autrement qu'en s'adressant aux acteurs du secteur et il n'est pas question de se priver d'un acteur comme UPS si nous souhaitons agir efficacement dans le secteur de la logistique.

Enfin, il faut bien noter que sans ces aides et dans un milieu où les marges sont très faibles, les entreprises même de grande taille ne financeraient pas les surcoûts liés à l'électrification de ce secteur extrêmement concurrentiel. Il n'existe pour l'instant

pas de modèle économique viable pour un transport totalement électrique. Cela justifie donc l'intervention temporaire de la puissance publique pour aider les premiers acteurs à franchir le pas.

Mme la Présidente – Merci. Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°41 (FdG)

POUR : FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, RCDEC, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : E-IDF, AES

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°078. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-078

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

Votes dissociés

AES : CONTRE l'article 5

RCDEC : ABSTENTION sur l'article 5

FdG : CONTRE l'article 3 / ABSTENTION sur l'article 5

CP 2020-086 : Plan vélo régional : soutien à cinq opérations (77, 91 et 93)

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n°086, j'ai un amendement n°1 du Front de Gauche.

Amendement n°1 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – Il s'agit du Plan vélo régional. Nous demandons que soit présenté un plan de financement précis des moyens alloués au développement des projets de réseau Express régional vélo. Vous avez annoncé récemment que 50 % des travaux du projet du réseau express dans leur totalité seraient financés par la Région. Or, pourquoi se limiter à deux lignes comme vous l'avez suggéré ? Seule la totalité du projet fera réseau à notre avis. Par ailleurs, pourquoi prenez-vous cet argent sur le budget participatif environnement puisque chaque intervention fixe un plafond à 10 000 euros d'aide régionale par projet ? Nous trouvons cela un peu curieux, donc nous demandons des explications.

Mme la Présidente – C'est une bonne demande d'explication parce que visiblement vous n'avez pas bien compris comment allait fonctionner le budget participatif. Le budget participatif aura deux volets : un budget « microprojets », les microprojets pouvant être pris à la charge de la Région à hauteur de 100 % et dans un plafond de 10 000 euros. L'idée est d'encourager les initiatives citoyennes. Nous demanderons à tous les porteurs de projets de se structurer en association si leur projet est retenu ou de travailler avec des maîtres d'ouvrages publics de façon à contrôler l'usage qui sera fait de l'argent. Il y aura des jurys pour les microprojets. À côté de cela, il y a nos règlements d'intervention. Nous considérons que nous pouvons déposer au budget participatif un projet qui dépend de nos règlements d'intervention (typiquement le RER vélo). Dans ces cas-là, l'intérêt de les mettre au budget participatif est la majoration de 10 % du taux d'intervention de la Région. Par exemple, un réseau de chaleur géothermique à 3 millions d'euros pourrait avoir 300 000 euros de subvention supplémentaire de la Région. De mémoire, c'est subventionné à 30 ou 40 %, il pourrait l'être à 50 %. L'idée est d'inciter à être au budget participatif pour les projets de façon à ce que les projets les plus demandés par les habitants aient le plus d'argent. Il y a vraiment deux types de projets. C'est pourquoi nous avons suggéré au RER vélo de se mettre au budget participatif.

M. BEAUDET – Pour que les choses soient claires et pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs, je vois bien tout ce qui se trame autour d'un plan vélo dont tout le monde se saisit d'un seul coup, quels que soient les bancs politiques, sous la pression des élections municipales qui s'approchent et des départementales et régionales de l'année prochaine. De façon concrète et personne ne peut le nier, nous nous sommes saisis du vélo dès le début du mandat, qu'on le veuille ou non. Plus de

100 territoires se sont engagés sur un plan vélo qui a été beaucoup critiqué quand nous l'avons élaboré. C'est du jamais vu. Nous avons une prise de conscience sur le sujet du vélo dans la région Île-de-France. Nous avançons avec le collectif vélo, que nous avons plutôt accompagné dans sa création parce que lui-même dans sa forme est une révolution, pour essayer de faire quelque chose du vélo. Dès le début, la Région comme Île-de-France Mobilités, sur tous les bancs politiques, sauf ceux qui demandent systématiquement d'enlever les subventions concernant le vélo puisqu'il y en a tout de même autour de cette table, chacun s'est intéressé au sujet du RER vélo avec suffisamment de bienveillance pour alerter le collectif sur la nécessité pour lui d'être particulièrement constructif, de ne pas chercher à aller trop loin, y compris dans les prérogatives – je pense par exemple aux largeurs de voies dans certains périmètres – pour ne pas se mettre des fers aux pieds qui empêcheraient de développer son projet et d'avoir, comme sur d'anciens plans vélos, de telles ambitions que cela ne sortirait jamais de terre. Nous sommes tous dans une démarche particulièrement constructive sur ce sujet. Je vous annonce que les modalités de financement par la Région du RER vélo seront précisées lors d'une prochaine séance de l'assemblée plénière. Je renvoie donc ce sujet à ce moment de débat. En l'attente, je propose le retrait sinon le rejet et le souhait que tous, collectivement, nous soutenions de cœur ce beau projet.

Mme la Présidente – Merci. Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°1 (FdG)
POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)
REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°086. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-086
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-088 : Route : Mise en œuvre du CPER et du plan "Anti-bouchon et pour changer la route" et affectations relatives à la sécurité routière
--

*Commission des transports et des mobilités : **avis favorable***
*Commission des finances : **avis favorable***

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129
P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n°088, j'ai un amendement n°44 RCDEC.

Amendement n°44 (RCDEC)

Mme ESPARGILIÈRE (RCDEC – Le rassemblement) – Il s'agit pour nous de vous demander des détails sur le montant de financement envisagé. Sauf explication technique particulière sur ce rapport, nous ne comprenons pas le montant qui se situe en haut de la fourchette de financement des ronds-points.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – La Région s'est engagée au financement progressif de la RN10 par un protocole signé le 14 décembre 2016, qui a été entériné lors de la revoyure du CPER par une inscription pour un montant total de 95 millions d'euros. À ce montant devront s'ajouter les aménagements du plateau urbain adjacent pour un montant complémentaire de 22 millions d'euros qui ne relèvent pas du volet transport du CPER. Le projet qui a fait l'objet d'une déclaration d'enquête publique consiste à déniveler la RN10, à couvrir plusieurs sections abaissées ainsi qu'à réaménager les carrefours d'extrémité. Ces éléments de rappel figurent dans le projet de convention qui vous est soumis ici et reprennent des montants déjà approuvés par l'assemblée. Comme vous pourrez le lire sur le site Internet du maître d'ouvrage qui a détaillé la nature des travaux prévus sur les deux giratoires, il s'agit de reprendre deux carrefours complexes à deux fois cinq voies sur un trafic de 70 000 véhicules par jour en y insérant une ou plusieurs bretelles d'évitement, une piste cyclable ainsi qu'un tunnel de déviation pour l'un des sens de circulation. La nature de ces travaux dont le descriptif est public et connu des élus justifie le montant évoqué. Il est cohérent avec le projet d'ensemble.

La subvention qui vous est présentée est une tranche d'un projet au long cours. C'est ce que nous pratiquons sur pratiquement tous les projets (métro, tramway, Éole ou grandes opérations routières).

Mme ESPARGILIÈRE (RCDEC – Le rassemblement) – Au vu des éléments, nous retirons l'amendement.

M. BEAUDET – Je vous en remercie.

L'amendement n°44 (RCDEC) est retiré.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Monsieur SERNE.

EXPLICATION DE VOTE

M. SERNE (AES) – Une explication de vote. C'est un rapport qui nous propose une fois de plus d'approuver plusieurs subventions relatives à des projets d'aménagements routiers, de doubléments de voies, de créations de nouvelles infrastructures, des aménagements qui répondent une fois de plus, à notre sens, à une vision dépassée de l'aménagement du territoire et des transports et qui montre une certaine forme d'impasse écologique dans laquelle se trouve parfois l'exécutif malgré ses déclarations. Cette politique se construit sur certains projets en total décalage avec les recommandations des experts et des urbanistes qui sont nombreux à affirmer à juste titre que construire de nouvelles infrastructures routières ne réduit pas le trafic, mais éventuellement le reporte, voire l'encourage. De nouvelles routes impliquent de nouveaux flux. Derrière ces projets également, toujours plus de bétonisation et de facilité pour la voiture, ce qui n'incite pas au report modal, mais ne réduit pas au contraire l'étalement urbain. C'est par ailleurs en contradiction assez évidente avec l'esprit, sinon la lettre du SDRIF comme du PDU. La fiche projet notamment qui concerne le pont d'Athis-Mons qui relie la D118 rive gauche à la N6 sur la rive droite est un nouveau tronçon d'autoroute urbaine, à l'image des autoroutes 86 et 10 en Île-de-France, qui conduira à un accroissement des flux routiers, sans prévoir le moindre aménagement cyclable ou piéton, ce qui paraît probablement illégal au vu des obligations renforcées par la loi LOM pour toute création ou rénovation de voiries de prévoir des aménagements cyclables. La croissance de ces territoires de nord Essonne nécessite plutôt un effort sur les transports collectifs avec des prolongements de ligne comme la 14 ou le tramway T12 que de nouvelles routes et de nouveaux tronçons autoroutiers. Pour toutes ces raisons, nous effectuerons un vote dissocié sur cette délibération.

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°088. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-088
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

Vote dissocié
AES : CONTRE l'article 2

CP 2020-089 : Conventions "Trouvez un stage pour les jeunes franciliens" pour les "grands comptes" transports en 2020

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Au rapport n°089, j'ai un amendement n°23 AES.

Amendement n°23 (AES)

M. SERNE (AES) – Nous avons déjà demandé plusieurs fois et nous demandons à nouveau que, dans les engagements du bénéficiaire de la convention entre la Région et le syndicat des transports d'Île-de-France, ainsi que dans les conventions avec SNCF Mobilités, SNCF Réseau, RATP et VVF, il y ait un engagement du bénéficiaire à rendre à la Région, en complément du bilan de mise en œuvre du dispositif de stage, au plus tard le 31 janvier 2021 un bilan récapitulatif du taux de transformation de stages en emplois au sein de la structure, que ce soit en CDD ou en CDI à la suite des stages en question. C'est manifestement en cours, mais c'est un peu poussif. Cela va permettre au vice-président de montrer à quel point il fait un travail formidable avec ses services, ce qui nous permettra le cas échéant de nous féliciter ensemble. Donc tout le monde vote cet amendement qui va dans le bon sens.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Je ne vais pas manier l'ironie pour répondre à l'ironie. Je remercie au passage les services pour l'excellent travail qu'ils fournissent. En effet, cela a été demandé et j'ai pris l'engagement de rendre ce bilan. Jusqu'à preuve du contraire, j'ai plutôt l'habitude de faire ce sur quoi je m'engage. Vu les montants qui nous concernent et vu le nombre de stagiaires, le sujet est évidemment complexe et demande du temps. Les services travaillent sur ce point. Dès que nous pourrons vous fournir un bilan, non pas quantitatif, mais bien qualitatif, nous le ferons. Nous avons pris cet engagement. Vous pourrez toujours faire un amendement à chaque commission permanente jusqu'à ce que je puisse être capable de vous donner des éléments probants et vérifiés et nous aurons cette même discussion.

Pour être précis, modifier unilatéralement les conventions comme il est proposé dans cet amendement poserait une difficulté : cela obligerait à rouvrir les discussions avec l'ensemble des bénéficiaires concernés. In fine, cela retarderait l'entrée en vigueur des conventions. Vu le nombre de stages en question, je n'ai pas envie de m'engager sur ce point. Je propose donc à ce stade à nouveau le retrait, sinon le rejet.

M. SERNE (AES) – Nous maintenons l'amendement. Nous parlons du 31 janvier 2021. Il s'agissait d'intégrer dans les conventions pour gagner du temps et avoir le bilan à la fin.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°23 (AES)
POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)
REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°089. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-089
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-092 : CPER - Tramway - Tram 1 à Colombes et Tram 10 Antony - Clamart (92)

*Commission des transports et des mobilités : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Au rapport n°092, j'ai un amendement n°19 AES.

Amendement n°19 (AES)

M. SERNE (AES) – Il s'agit d'un amendement récurrent sur le tramway T1. À chaque avancée sur l'ouest, nous parlons également de l'est. Je continue à dire que le prolongement à l'ouest finira par être fait avant celui à l'est, nous y arrivons petit à petit. Il s'agit d'ajouter un article 1bis pour augmenter la participation régionale au financement du prolongement du tramway T1 à l'est par l'attribution de subventions d'un montant prévisionnel de 100 millions d'euros pour pouvoir boucler le financement de ce qui manque et réaliser en une seule phase le prolongement du tramway T1 jusqu'à Val-de-Fontenay et pour desservir ainsi à la fois les villes de Montreuil, Rosny et Fontenay-sous-Bois et pour relier au pôle intermodal de Val-de-Fontenay. Ces 100 millions d'euros peuvent être pris au canal Seine Nord.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Nous avons déjà répondu sur la dernière partie. Il n'y aura pas de transfert de ligne de 110 millions d'euros du canal Seine nord vers le T1. Je rappelle que ce projet fait l'objet d'un protocole approuvé par notre collectivité et signé par les autres financeurs ainsi que les maîtres d'ouvrage (RATP, département de Seine-Saint-Denis). Il encadre les montants nécessaires à la conduite du projet selon un calendrier d'avancement qui correspond aux besoins des maîtres d'ouvrage. Il prévoit par ailleurs l'inscription prioritaire de la seconde phase au prochain CPER. Par ailleurs, la Région n'a pas la faculté de déroger seule à la limite fixée au CPER qui n'est pas décidée par la majorité régionale, mais négociée avec l'État dans un contexte où le CPER est la seule base légale pour intervenir sur de nouvelles lignes de tramway. À ce stade, je propose donc le

retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°19 (AES)

POUR : AES, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, RCDEC, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : E-IDF

REJET

Mme la Présidente – Une explication de vote sur le rapport n°092 ?

M. de SAINT JUST (RN-IDF) – Ce n'est pas une explication de vote. Je saisis l'occasion de ce dernier rapport sur les transports pour vous dire un mot de la lettre que je viens de recevoir aujourd'hui de votre part, qui est datée du 28 février 2020 suite à ma demande du 20 janvier. Cela concerne le remboursement du pass Navigo pour les trois premières semaines de janvier. Le 28 février, vous m'écrivez « nous menons donc un travail d'analyse en lien avec les associations d'usagers qui fera l'objet d'une réunion de partage courant février. » Je pense que cette réunion de partage a dû avoir lieu. Peut-être aujourd'hui pouvez-vous nous donner des indications supplémentaires sur le remboursement de ce Navigo en janvier. Merci.

Mme la Présidente – Je confesse un léger retard. La réunion aura lieu mardi prochain, le 10 mars, autour de Laurent PROBST avec l'ensemble des associations d'usagers pour partager le ressenti des usagers et voir si des indemnisations ou gestes complémentaires sont à faire. J'en ai déjà parlé avec les deux opérateurs SNCF et RATP. Je leur ai dit que nous aurions cette réunion d'échange et que nous reviendrions vers eux pour demander le cas échéant des indemnisations complémentaires. Rendez-vous la semaine prochaine et je vous tiendrai au courant de la restitution de cette réunion IDFM et associations d'usagers.

Par ailleurs, en point d'actualité, nous sommes extrêmement inquiets sur le talus de Sèvres qui est en train de s'effondrer littéralement. La maison va sans doute suivre puisqu'il est possible que la SNCF lance une procédure d'expropriation de la maison qui est au-dessus du talus. Voilà pour les lignes U et L.

Nous votons le rapport n°092. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-092

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie M. BEAUDET. Nous passons au secteur Sports, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative avec M. KARAM.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM - Sport, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative

CP 2020-126 : Mise en œuvre du dispositif « Tickets loisirs » et affectation d'autorisation d'engagement pour l'année 2020

Commission du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable**

Commission des finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°126. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-126

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

Commission du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable**

Commission de la sécurité : **avis favorable**

Commission des finances : **avis favorable**

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°146. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-146
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-087 : 1ères affectations - Lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes et lutte contre les violences faites aux femmes - 2èmes affectations – Citoyenneté

Commission du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable**

Commission des finances : **avis favorable**

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n°087, j'ai un amendement n°6 Front de Gauche.

Amendement n°6 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Nous avons déjà déposé cet amendement. Il demande le transfert de subventions données à un certain nombre d'actions contenues dans ce rapport du chapitre Citoyenneté au chapitre Culture, spectacles vivants. Nous avons déjà eu ce débat la dernière fois en commission permanente, me semble-t-il. C'est l'objet de cet amendement.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Nous avons eu cet amendement systématiquement, chaque fois qu'une telle délibération vous était soumise. Vous confondez la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes qui fait l'objet d'un dispositif très spécifique et cette question qui est insérée dans un autre dispositif. Je ne reviens pas dessus. Je note simplement aujourd'hui une modification de votre appréhension des Chanté Nwel, puisque vous souhaitez désormais que ce type de projet soit financé sur l'enveloppe Culture, spectacles vivants. Auparavant, vous demandiez que nous arrêtions totalement ce type de manifestations, en témoignent les multiples prises de position faites dans le passé. Je m'en félicite et je vous incite à continuer à réfléchir sur cette question.

Mme la Présidente – Nous avançons. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°6 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°14 AES.

Amendement n°14 (AES/ FdG/ RCDEC/ E-IDF)

Mme KASMI (AES) – Il s'agit aussi d'un amendement récurrent qui vise à rétablir la participation du conseil régional à la Marche des fiertés. Plus que jamais, nous sollicitons que tous les moyens soient mis en place afin que ce char soit rétabli, car plus que jamais aujourd'hui les personnes sont discriminées. Nous sommes bien dans le cadre de la lutte contre toute forme de discrimination, qu'elle soit relative à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Dans le camp de l'opposition, nous ne

comprenons pas que ce char ne soit toujours pas rétabli. Les paroles s'envolent, les écrits restent, mais lorsque les actes sont visibles, cela nous permet d'exprimer notre solidarité à l'égard de ces personnes qui souffrent aujourd'hui encore dans notre pays.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Madame KASMI, vous avez absolument raison. Les paroles s'envolent et les faits doivent rester. Sur cette question de lutte contre l'homophobie, avec l'accompagnement judiciaire des victimes qui n'existait pas à votre époque, avec des actions pénales portées par un certain nombre d'associations – je pense à Stop Homophobie que nous soutenons et qui est l'association tête de pont sur la question des procédures pénales –, sur l'accueil des jeunes en raison de leur orientation sexuelle – je pense au Refuge que nous avons aidé depuis 2017 à hauteur de 735 000 euros –, c'est plus de 1,2 million d'euros que nous avons accordés aux associations avec des dispositifs tout à fait innovants et salués par elles-mêmes. Effectivement, vous pouvez toujours demander un char, que nous faisons d'ailleurs par le CRIPS, mais vous devriez plutôt saluer et rendre hommage à l'action volontariste de la Région sur la lutte contre l'homophobie que nous traquons. Dans cette délibération, un nouvel outil numérique va nous permettre, avec Stop Homophobie notamment, de faire de la prévention. Lorsqu'il y a une mise en danger, il y aura immédiatement une alerte de la victime potentielle et l'intervention des forces de l'ordre.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°14 (AES/ FdG/ RCDEC/ E-IDF)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai les amendements n°26 et n°47 en réponse commune. Le n°26 Ensemble Île-de-France, Madame VENEZIANO.

Amendement n°26 (E-IDF)

Mme VENEZIANO (E-IDF) – Vous proposez dans ce rapport un nouveau financement de la Région aux écoles Espérance banlieue. Nous nous souvenons de nos débats déjà accrochés et houleux à ce sujet en 2017, en raison du statut de ces écoles et de l'absence de données fiables sur leurs résultats. Je rappelle qu'il s'agit d'établissements privés hors contrat d'association avec l'État, c'est-à-dire non reconnus par le ministère de l'Éducation nationale. Ces écoles s'implantent dans nos quartiers les plus défavorisés en écho à l'angoisse de nombreuses familles face aux enjeux de réussite de leurs enfants, mais aussi en forte concurrence avec nos écoles publiques de la République qui restent quoiqu'il arrive aux avant-postes et continuent de former nos jeunes sur tout le territoire, même quand cela est difficile. La question est vraiment de savoir si les deniers publics que vous gérez, confiés à la Région, sont ou non légitimement et utilement employés au travers de ce choix de subventions. La question me semble clairement posée. Nous sommes d'autant plus interrogatifs que vous ne proposez pas une petite subvention, elle est même en très forte augmentation : 150 000 euros, ce n'est pas rien. Je connais beaucoup d'associations qui rêveraient d'avoir un tel montant. Cela correspond au soutien de quatre ou cinq emplois à temps plein. Ce financement public est rendu possible en l'adossant à d'autres dispositifs que ceux de l'éducation (politique de la Ville, expressions citoyennes). Je note aussi que la région Île-de-France figure parmi les rares collectivités à le prévoir : il y a l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes. Vous retrouvez un axe avec M. WAUQUIEZ sur ce dossier pour le moins délicat.

Sur le fond, la question importante à se poser est : qu'avez-vous entre les mains pour asseoir ce soutien régional aujourd'hui ? De quelles assurances disposez-vous quant aux enseignements dispensés, quant à l'activité de ces écoles, quant à la reconnaissance de leurs interventions, quant aux résultats de leurs élèves ? Nous attendons une évaluation qui n'est pas encore disponible. En dehors de toute précision sur l'action menée, vraiment il y a un doute.

Mme la Présidente – L'amendement n°47 Front de Gauche.

Amendement n°47 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – Nous demandons la suppression de l'article 8. Ce serait bénéfique pour les finances régionales. Cette fois, nous allons donner une triple subvention à cet établissement d'école catholique traditionaliste hors contrat. Il est assez aberrant que la Région finance cela. Nous n'avons pas de conclusions sur l'enquête administrative lancée par l'inspection générale de l'administration à l'encontre de cette structure en septembre 2019. Malgré cela, vous en faites une tête de réseau du monde associatif francilien. Le bon sens nous demanderait d'attendre au moins les conclusions de cette enquête et de

vérifier par nos propres moyens ce que fait exactement cette école et quels cours elle dispense. C'est vraiment l'alliance du sabre et du goupillon dans tout ce qu'il y a de plus arriéré et scandaleux pour le républicain que je suis. Je suis désolé, la République ne s'est pas construite ainsi. Vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, c'est la loi au-dessus de la foi. Vous avez tout à fait raison et il s'agit cette fois de l'appliquer.

Mme la Présidente – Pardon de vous dire que la loi permet d'avoir des contrats d'association et de subventionner les associations. Quand on attaque la charte de la laïcité de la Région, on ne donne pas de leçons de laïcité au conseil régional, s'il vous plaît. Ce n'est pas acceptable. Je donne la parole au Vice-président et je tiens à vous dire que toutes les précautions ont été prises sur ce financement. Monsieur le Vice-président.

Je vais faire distribuer à tous les groupes de la majorité la lettre que j'ai entre les mains, qui vient du préfet de la Région Île-de-France et qui notifie 100 000 euros de subventions au projet Espérance banlieue dans le cadre du soutien de la préfecture de région Île-de-France au niveau régional 2019 dans le cadre du programme budgétaire Politique de la Ville. Je vous donnerai aussi la lettre que nous avons écrite au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander de bien nous confirmer que nous pouvions sans aucun problème financer ce type de dispositif. Quant à la question des régions qui subventionnent, vous avez oublié la région PACA. Monsieur le Vice-président répond et les explications de vote auront lieu après. Merci de faire un petit peu de calme et pas de polémiques inutiles. Je pense que vous pourrez écrire au préfet de Région pour lui en parler. Pour l'instant, l'opposition est un petit peu sous tension et je lui demande de redescendre d'un cran. Monsieur KARAM.

M. KARAM – Qui parmi vous a fait l'effort d'aller visiter au moins un des établissements de cette structure ? Ce serait peut-être utile.

Mme la Présidente – Je n'ai pas encore eu le temps, mais je compte bien le faire. S'il vous plaît, le vice-président a la parole.

M. KARAM – Ce serait peut-être utile pour vous d'aller constater vous-même. « Alliance du sabre et du goupillon » : je n'ai pas vu le sabre et encore moins le goupillon. Cette formule à l'emporte-pièce est très curieuse. Peut-être que vous êtes gênés parce que ce réseau d'écoles travaille avec les enfants qui sont en rupture totale et exclus des établissements scolaires. C'est le sujet. Peut-être souhaiteriez-vous qu'ils se retrouvent dans d'autres types d'écoles qui se créent aujourd'hui...

Mme la Présidente – La question mérite d'être posée.

M. KARAM – Concrètement, parce que vous avez l'air assez agités sur cette question, peut-être que ce qui vous gêne est le fait que, tous les matins, la Marseillaise est chantée au lever du drapeau. C'est ce qui vous gêne. Dites-le, dites la vérité, dites que vous n'aimez pas le drapeau tricolore, le « bleu, blanc, rouge », que vous n'aimez pas la Marseillaise. La vérité est que ces enfants sont en déshérence éducative et que tout est mis en place pour qu'ils soient...

Brouhaha

Mme la Présidente – Je crois que nous ne réconcilierons pas les positions sur cette question. La vérité est simple : c'est au titre, non pas des lycées que nous les subventionnons, mais au titre du décrochage scolaire et de la politique de la ville. Ce sont exactement les mêmes mobiles qui conduisent l'État à les subventionner. Le ministre de l'Éducation nationale nous a confirmé que nous pouvions le faire et qu'il était en soutien de ces initiatives. Nous avons demandé au ministre s'il avait la moindre objection : qui ne dit mot consent. Je rappelle que le préfet de Région est le représentant de l'État dans la région Île-de-France. Monsieur de SAINT JUST, une explication de vote sur ces rapports.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (RN-IDF) – Je veux bien tout lire et tout entendre, mais dans votre amendement vous parlez de l'enquête administrative de l'Inspection générale de l'administration : où est-elle ? Je sais qu'elle donne des conclusions tout à fait normales. Vous écrivez « *les nombreuses alertes à propos d'Espérance banlieue* ». Où sont ces alertes ? Il n'y en a pas. Il n'y a rien du tout. C'est de l'intoxication dans votre amendement, c'est faux. Je ne veux pas défendre l'exécutif, mais vous écrivez que cet exécutif affiche un soutien fort à une vision traditionaliste du catholicisme. Votre dialectique n'est pas recevable, car vous n'avez aucune preuve de ce que vous affirmez mensongèrement dans le texte de votre amendement.

Mme la Présidente – Il y a eu des questionnements légitimes du conseil régional sur la structure porteuse de la fondation au sein de laquelle il y a eu plusieurs rivalités. Aujourd'hui, la fondation est hébergée par la Fondation de France. Il n'y a absolument plus aucun questionnement sur la structure porteuse de la subvention. Avons-nous le rapport de l'État, Monsieur le Vice-président ?

M. KARAM – Nous avons eu en tout cas connaissance de missions de contrôle diligentées par l'Éducation nationale sur un certain nombre de ces établissements. Ces rapports n'ont émis aucun doute sur le travail qu'ils ont effectué. C'est d'ailleurs sur cette base que le préfet et le commissariat général à l'égalité des territoires ont décidé de continuer de soutenir la Fondation REB à hauteur de 100 000 euros.

Mme la Présidente – Monsieur VIGIER.

M. VIGIER (UDI) – Je suis allé visiter l'une de ces écoles il y a quelques semaines. J'ai été particulièrement impressionné par la prise en charge des enfants qui, effectivement, sont en profond décrochage. J'ai retrouvé toutes les valeurs laïques et républicaines que nous devons trouver dans une école. J'ai trouvé des enfants heureux et du personnel très attentionné à leur égard. J'ai été particulièrement impressionné par le travail réalisé par cette école.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix les amendements. Qui est pour l'amendement n°26 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°26 (E-IDF)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°47 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°47 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°087. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-087

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : RN-IDF

ADOPTION

Votes dissociés

E-IDF : CONTRE l'article 8

AES : CONTRE l'article 8

RCDEC : CONTRE l'article 8

FdG : CONTRE l'article 8 / ABSTENTION sur l'article 7

CP 2020-113 : Approbation de principe d'une délégation de service public sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy

*Commission du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Au rapport n°113, j'ai une motion de renvoi en commission n°1.

Motion de renvoi en commission n°1 (FdG/ AES)

M. JALLAMION (FdG) – Cette motion de renvoi concerne l'île de loisirs de Vaires-Torcy. Nous avons appris depuis peu qu'il n'y avait pas de personnel de la Région. Nous vous remercions de l'information, il est dommageable de ne pas l'avoir eue en commission, mais ce n'est pas très grave. Ceci dit, il y a un questionnement sur la reprise de ces salariés et de leurs savoir-faire par le nouveau délégataire. Prévoyez-vous une clause de cela ? Plus globalement, nous demandons un renvoi parce que vous indiquez dans le rapport « *au vu de l'étude ci-dessus* ». L'étude ci-dessus, ce sont trois définitions du Petit Larousse de ce que sont une passation de marché, une DSP (délégation de service public) et une régie directe. Nous le savons, cela ne s'appelle pas un rapport, mais des définitions. Nous demandons un rapport et une étude comparative entre le coût d'une régie directe et le coût en délégation. Au vu de l'histoire de notre Région, notamment de la délégation de l'eau qu'il y a eu à Paris, il me semble normal d'être précautionneux des deniers publics lorsqu'il s'agit d'ouvrir une délégation comme cela et de bien comparer, sachant que cela demande une exigence de tous les jours de contrôler l'usage que font les prestataires des deniers

publics dans le cadre d'une délégation. Nous avons vu que, si vous choisissez une durée longue, de gros travaux de restructuration seront en cause. C'est généralement là-dessus que les prestataires font défaut. Cela interroge, notamment sur la longueur de la prestation. Or, nous ne savons pas la longueur de la délégation à ce moment. Nous ne pouvons nous prononcer que si nous connaissons la durée de la délégation et si nous avons un comparatif des coûts. C'est pourquoi nous demandons le renvoi en commission.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Monsieur JALLAMION, il me semble que le Front de Gauche siégeait déjà à l'époque Huchon. À cette époque, si l'on avait été aussi attentif aux deniers publics que nous le sommes, peut-être ne serions-nous pas passés de 55 millions d'euros d'investissement prévu à 93 millions d'euros à Vaires. Peut-être aurions-nous réfléchi à un modèle des îles de loisirs plus efficace et moins dispendieux des deniers publics. Peut-être nous serions-nous projetés tout en maintenant de manière absolue l'efficacité sociale des îles de loisirs, ce que nous n'avons pas simplement garanti, mais déployé. Peut-être aurions-nous eu une autre politique sur ces îles de loisirs. Je n'ai pas besoin de vous rassurer, vous le savez. Il suffit que vous nous jugiez à nos actes, Monsieur JALLAMION. Je tiens à vous dire malgré tout que nous serons extrêmement vigilants. Ce rapport qui vous est présenté comprend tous les éléments nécessaires pour vous permettre de valider un choix de mode de gestion. C'est une DSP que vous avez largement appliquée sur toutes les îles de loisirs. C'est le modèle que vous avez choisi, pour lequel je n'ai jamais eu d'interrogations de votre part, à part le fait que vous n'étiez pas exigeants sur les clauses de contrepartie, à part le fait que vous accordiez de manière libérale et automatique des compensations qui n'avaient pas lieu d'être, parce que vous n'avez tout simplement pas fait le travail qu'il fallait avec nos délégataires. Je vous rassure : nous serons extrêmement attentifs, ainsi qu'au maintien de la vocation sociale de l'île de loisirs de Vaires-Torcy.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n°1 (FdG / AES)

POUR : AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : E-IDF

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°113. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-113

POUR : LRI, UDI, E-IDF, CD, RN-IDF, RCDEC, M. CHEVRIER (NI)

CONTRE : AES, FdG

ADOPTION

CP 2020-084 : Politique régionale en faveur du Sport en Île-de-France - Fonctionnement et Investissement - 2^{ème} rapport pour 2020

Commission du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n°084, j'ai un amendement n°46 Front de Gauche.

Amendement n°46 (FdG) - concerne aussi les rapports CP 2020-095, CP 2020-109, CP 2020-112, CP 2020-118, CP 2020-119, CP 2020-124, CP 2020-133, CP 2020-134, CP 2020-143

M. MIGNOT (FdG) – Cet amendement est bien connu de tous ici. Il concerne la volonté de ne pas attribuer de subventions aux villes qui ne respectent pas la loi SRU et le SDRIF en matière de logements sociaux.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Nous avons largement répondu à cet amendement. Quand on s'est trompé pendant tant d'années et que l'on a

mis la région derrière toutes les régions de l'Hexagone en termes de rénovation ou de construction d'équipements, qui nous amène à un retard de 55 points par rapport à la moyenne nationale, derrière la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et même Mayotte en termes de taux d'équipements, peut-être devrait-on faire preuve d'un peu de modestie et afficher une volonté de permettre à des enfants de pratiquer du sport dans de bonnes conditions.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°46 (FdG)

POUR : AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : E-IDF

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°084. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-084

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
NPPV : FdG
ADOPTION

Votes dissociés

AES : CONTRE les articles 5 et 7
FdG : CONTRE l'article 4

CP 2020-191 : Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la région Île-de-France et l'Agence française de Lutte contre le dopage

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Au rapport n°191 concernant l'AFLD, j'ai un amendement de l'exécutif. Monsieur le Vice-président.

Amendement de l'exécutif

M. KARAM – C'est un amendement de l'exécutif sur deux points. Premièrement, il s'agit de préciser que les locaux seront restitués libres de toute occupation et de tout mobilier et que la Région tiendra compte de la vétusté et de l'usure normale des locaux. C'est le deuxième alinéa de l'article 5. Deuxièmement, pour le deuxième alinéa de l'article 9.3, un troisième alinéa indique que la Région est responsable dans les conditions prévues par le droit de la responsabilité des dommages causés à l'occupant par les travaux qu'elle réalise.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LRI, UDI, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
NPPV : E-IDF, AES

ADOPTION

Mme la Présidente – J'ai une motion de renvoi en commission n°5.

Motion de renvoi en commission n°5 (RCDEC/ E-IDF/ FdG)

Mme ESPARGILIÈRE (RCDEC – Le rassemblement) – La commission s'est réunie le 26 février et le rapport a été mis en ligne le 27. Nous demandons donc un renvoi en commission.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Vous avez vu que nous avons fait beaucoup d'efforts pour éviter de présenter des rapports ainsi, mais nous n'avons pas le choix, car une négociation et une médiation sont engagées par le préfet de Région. La discussion avec les différentes parties prenantes, notamment le ministère des Sports, est très lente et extrêmement complexe. Voilà pourquoi cette délibération vous arrive aussi tardivement, mais nous ne voulons pas retarder à l'infini l'adoption par la Région de cette

délibération. Je vous demande de bien vouloir retirer votre motion, sinon j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Nous avons enfin réussi à trouver un accord, nous pouvons nous en féliciter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n°5 (RCDEC/ E-IDF/ FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°48 Front de Gauche.

Amendement n°48 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Cet amendement vise à poursuivre l'hébergement à titre gracieux de l'AFLD. Je ne reviens pas sur ce sujet dont nous avons déjà débattu et sur l'histoire du déménagement entre le site d'Orsay, la possibilité de l'installer au génopole d'Évry-Courcouronnes, etc. Je pense néanmoins qu'il serait de bonne décision au regard des enjeux et de l'image de l'Agence française de lutte contre le dopage, y compris dans le monde, que nous puissions continuer à héberger l'AFLD dans les conditions antérieures, c'est-à-dire à titre gracieux.

Mme la Présidente – Ce n'est pas vraiment l'intérêt de la Région. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Les bras m'en tombent ! C'est vrai que nous sommes ici pour défendre l'intérêt régional, M. JALLAMION semble l'avoir un peu oublié. Pardon, Monsieur MIGNOT. Vous avez tous les deux des lunettes et je ne vois pas bien de près. Ce n'est pas pour autant que vous êtes des intellectuels.

Mme la Présidente – Patrick, c'est le dernier rapport !

M. MIGNOT (FdG) – Faites attention à ce que vous dites, s'il vous plaît. Je ne suis pas un intellectuel, j'ai peut-être la tête près du bonnet, mais faites attention à ce que vous dites quand même !

M. KARAM – Me voilà prévenu et terrorisé.

M. MIGNOT (FdG) – Non, je vous invite simplement à respecter votre opposition, Monsieur KARAM. Ne soyez pas méprisant comme vous l'êtes à chaque fois, s'il vous plaît ! Respectez les gens qui vous respectent !

Mme la Présidente – Une minute de suspension pour ramener le calme. Tout allait bien, cela se passait bien.

M. MIGNOT (FdG) – D'où vient la provocation ?

Mme la Présidente – C'était un trait d'humour.

La séance est suspendue à 12 heures 42 et reprise à 12 heures 43.

Mme la Présidente – Aviez-vous quelque chose à ajouter, Monsieur le Vice-président ?

M. KARAM – Pour être très clair, l'AMA (Agence mondiale antidopage) a imposé à l'AFLD de se séparer de son laboratoire. Cette séparation deviendra effective le 1^{er} janvier 2020. L'AMA a par là même imposé à l'AFLD de faire des marchés. L'AFLD devra donc faire un marché pour attribuer ses contrôles. Le laboratoire qui se trouve pour l'instant au CREPS de Châtenay-Malabry devra répondre à ces marchés, comme le laboratoire présidé aujourd'hui par Fourneyron qui est à Genève et comme d'autres laboratoires qui pourront prétendre répondre au marché de l'Agence française antidopage. En réalité, c'est de l'intérêt même de l'Agence et c'est la raison pour laquelle la présidente de l'AFLD a indiqué dans un courrier du 3 juin dernier adressé à la présidente de la Région qu'elle était prête à s'engager sur le principe d'une mise à disposition des locaux à titre onéreux. Nous ne pouvons pas déséquilibrer les marchés. Si vous voulez une réponse technique, c'est celle-là. Sinon, nous nous exposons à voir sa réponse tout de suite évacuée par les instances françaises et européennes.

J'ajoute qu'il est important de comprendre que la présence du laboratoire sur le site jusqu'en 2023 ne lui permettra pas de répondre au marché que lancera le COJO en 2022. Malheureusement, ce n'est pas un laboratoire français qui aura la charge d'effectuer le contrôle pendant les Jeux olympiques.

Mme la Présidente – Nous avons alerté depuis le début et nous avons proposé le site du génopole d'Évry qui était parfait et permettait un déménagement. Nous avons tout fait, mais l'Agence ne voulait pas déménager. En plus, cela nous paralyse parce que Patrick avait un magnifique projet de rénovation pour le CREPS qui nous aurait permis d'avoir un équipement digne du 21^e siècle pour les Jeux. Malheureusement, nous ne pourrions en faire qu'une petite partie. Tout cela est totalement ridicule. Je sens tout de même de la stigmatisation de notre territoire d'Évry Corbeil derrière, car il y a eu en permanence la volonté de rabaisser le génopole en expliquant qu'il valait mieux aller à Saclay. Franchement, les deux se valent en termes d'excellence. D'ailleurs, Évry est dans le projet de Saclay. La vérité était bien ailleurs et cela m'a beaucoup énervée. Pour être tout à fait honnête, quelquefois on dirige et quelquefois on les dirige parce qu'on les suit. Je pense qu'il y avait peut-être aussi de la réticence. Vous avez raison sur le fait qu'elle aurait pu donner l'impulsion et rassurer au lieu d'aller dans le sens de toutes les peurs qui pouvaient s'exprimer. C'est peut-être aussi un peu de RER D derrière, mais visiblement le RER B ne leur fait pas peur. Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Je demande que le fait personnel dont j'ai été l'objet soit inscrit au PV de cette commission permanente.

Mme la Présidente – Monsieur MIGNOT, c'était une galéjade et une boutade, il n'y avait pas d'insulte derrière.

M. MIGNOT (FdG) – Non non, les galéjades de M. KARAM, ça va !

Mme la Présidente – C'était une boutade. Une explication de vote.

M. JALLAMION (FdG) – Nous demandons réellement et sereinement et sincèrement une inscription au PV.

Mme la Présidente – Vous l'avez déjà demandée, Monsieur JALLAMION. Ce n'est pas à vous de demander, c'est M. MIGNOT, parce que les faits personnels sont sollicités par la personne qui en fait l'objet.

M. JALLAMION (FdG) – Je reprécise les choses. Il y a eu des attaques personnelles. Il y a des propos. Remettre en cause le patriotisme et l'attachement à la France des conseillers régionaux que nous sommes n'est pas admissible, je suis désolé. Personnellement, mon parcours prouve exactement le contraire. Je vous appelle, Madame la Présidente, à dire à votre vice-président d'éviter ce genre de piques gratuites. Il me semble que, par mes propos et M. MIGNOT également, nous avons été respectueux. Nous n'avons jamais attaqué M. KARAM personnellement, alors que parfois il y aurait de quoi. Nous gardons notre calme et notre sang-froid, il serait bien qu'en face l'exécutif fasse de même.

Mme la Présidente – Monsieur JALLAMION, j'aime bien les leçons de morale, mais « le sabre et le goupillon » étaient tout aussi déplacés. Je ne vous ai pas traité de « faucille et marteau ». Pardon de vous dire que les attaques viennent des deux côtés et que, quelquefois, quand on est attaqué, on répond. Cela s'appelle la politique. Pour le coup, je pense que la réponse du président vous a renvoyé à l'envoyeur ce que vous n'aviez pas envie d'entendre.

Je mets aux voix l'amendement n°48. « Le sabre et le goupillon », c'était totalement déplacé. « La faucille et le marteau » aussi. Madame SENÉE.

Mme SENÉE (AES) – Je voudrais faire un rappel au règlement. Nous demandons seulement que ce soit notifié au niveau PV.

Mme la Présidente — J'ai dit « oui ». Nous ne sommes pas obligés de le répéter quatre fois. Je rappelle que vous n'avez pas qualité pour le demander. M. MIGNOT l'a demandé, je lui ai dit « oui ». M. JALLAMION a cru bon d'en remettre une deuxième couche.

Mme SENÉE (AES) – Je n'avais pas compris que vous acceptiez que ce soit noté.

Mme la Présidente – À la troisième couche, je comprends. Merci, Monsieur MIGNOT, de me donner acte que j'avais dès la première demande dit « oui ». Il n'est pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Qui est pour l'amendement n°48 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°48 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : RCDEC

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°191. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE N°CP 2020-191
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : FdG
ADOPTION

Mme la Présidente – Je félicite le président KARAM d'avoir tenu bon sur l'AFLD, car cela a été très compliqué. Je remercie le Vice-président. Nous passons au secteur de Mme HIDRI, enseignement supérieur et recherche.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI - Enseignement supérieur et recherche

CP 2020-138 : Aides individuelles au DAEU - seconde liste de bénéficiaires 2019-2020 et réservation de 77 logements à la Maison de l'Île-de-France pour l'année 2020-2021

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°138. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-138
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-104 : Enseignement supérieur 1^{ère} affectation - Enva, CROUS de Versailles, EHESS, Grand Équipement Documentaire

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°104. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-104
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-102 : Projet "Paris Région fellowship Programme", soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM) et fonctionnement de la M.I.S.S. en 2020

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n°102, j'ai un amendement n°42 Front de Gauche.

Amendement n°42 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – Cet amendement vise à interpeller le gouvernement concernant les effets délétères des préconisations prévues dans la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche pour demander à ce dernier d'ajourner ce projet de loi et d'engager un dialogue constructif avec les organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'affirmer son soutien à la mobilisation nationale des enseignants-chercheurs et des chercheurs prévue le 5 mars. Nous savons que la recherche est malmenée depuis de nombreuses années et encore plus la recherche théorique, ce qui est dommage, car c'est la recherche du futur. Or, l'État s'oriente vers une recherche pratique, souvent en lien avec le monde de l'entreprise et les industriels du type L'Oréal, pour lesquels l'État paie des chercheurs pour faire des recherches qui vont en ce sens. Il demande à des chercheurs de s'orienter vers des projets médiatiques ou à la mode. Chaque chercheur cache un peu sa recherche derrière une autre recherche qui est un peu plus dans l'air du temps. Le CNRS est en manque de recrutement. Nos grands chercheurs partent à l'étranger s'ils veulent réellement avoir les moyens d'accomplir de grands travaux. Depuis des décennies, nous sommes dans un monde où la recherche française est pourtant d'excellence, notamment avec le CNRS qui dans mon jeune temps était le point d'aboutissement de tout le monde. À cette époque, personne ne rêvait d'être millionnaire, tout le monde rêvait d'entrer au CNRS. C'était le but ultime de l'excellence, de l'enseignement et du savoir qui permettaient d'y aboutir. Aujourd'hui, hélas, ce n'est plus le cas. Il y a très peu de recrutements. La recherche théorique est la première à en pâtir. Aujourd'hui, nous allons pousser les feux sur les projets, c'est-à-dire demander du personnel précaire le temps de la recherche sur un seul projet. Cela nous semble préjudiciable lorsque nous souhaitons que la recherche permette le développement de notre pays et de tirer de grandes orientations pour l'industrie et le développement social, économique et humain pour les années à venir. Nous sommes en train de perdre cela et il serait bien que la Région se prononce sur cette loi de programmation.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme HIDRI – Concernant le sujet « recherche » que vous abordez de manière globale et pas uniquement au vu de ce rapport, nous soutenons très fortement le personnel de recherche et d'enseignement supérieur. Les chiffres sont têtus et parlent d'eux-mêmes. Nous avons investi en cinq ans sur ce secteur 580 millions d'euros, dont 230 millions d'euros fléchés uniquement sur la recherche, et 110 millions d'euros pour les DIM. Vous parlez de l'emploi scientifique : à la Région Île-de-France, nous avons financé 250 bourses doctorales et postdoctorales. Pour votre information, ce rapport parle du projet Paris Région fellowship Programme. Nous avons remporté le programme européen qui va nous permettre maintenant de mettre quasiment 4 millions d'euros pour créer 52 bourses postdoctorales. Nous avons la volonté d'agir au niveau de la Région et d'accompagner l'ensemble des acteurs en Europe. C'est une grande victoire, d'abord pour la recherche francilienne d'avoir réussi à être titulaire de ce programme.

Vous parlez de recherche théorique, je parlerais plutôt d'académique et de transfert des technologies. Nous avons ce désaccord ici même à la Région. Nous pouvons soutenir la recherche académique, tout en favorisant le transfert des technologies.

Concernant le projet LPPR, la Région est surtout dans l'attente des financements qui seront proposés et que nous n'avons pas encore, pour savoir quels seront les montants attribués. Je pense que c'est le nerf de la guerre de connaître les montants attribués à la recherche française dans sa globalité. Au vu de ce que je vous ai indiqué, je vous demande donc le retrait, sinon le rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Nous évoquerons le sujet demain, mais je suis très inquiète du désengagement de l'État dans de nombreux secteurs. La recherche en est un. Nous avons reçu les premières lettres de cadrage du CPER, dont je rappelle qu'il s'étend désormais sur six ans (2021-2027), hors transport. L'État a indiqué qu'il n'y aurait pas de CPER transport, ce qui pose déjà question. Ils veulent que nous concluions fin 2020 un CPER pour 2021 et 2022, qui porterait uniquement sur les autres sujets. L'enveloppe accordée à l'Île-de-France est à moins 30 % par rapport au CPER précédent. Évidemment, l'enseignement supérieur et la recherche font partie des secteurs sinistrés. Je suis d'autant plus surprise que, avec le préfet de Région, nous avons commencé à faire le recensement des besoins. Nous avons décidé d'augmenter notre participation régionale. Vous savez que ce sujet me tient particulièrement à cœur. Nous en reparlerons demain, mais je propose que nous lancions la tenue d'assises de l'enseignement supérieur et de la recherche régionales pour faire le point en amont, car la proposition de l'État du CPER va faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Il y aura donc une enquête et les citoyens seront amenés à se positionner sur la question. Il y a évidemment le sujet de la loi de programmation, mais il y a aussi la déclinaison régionale de cette loi de programmation. Je pense qu'il y a un sentiment faux de l'État que l'Île-de-France est riche et peut payer à la place des autres. Le problème est que nous avons des charges de centralité. Le siège du CNRS n'est pas à Pau. Les étudiants français viennent en Île-de-France faire leurs études. Nous avons 1,5 million d'étudiants. Nous ne sommes pas n'importe quelle

région. C'est pareil pour la recherche. 40 % de la recherche est en Île-de-France. L'État ne veut pas voir ces charges de centralité, mais nous devons en discuter. C'est la même chose dans le domaine de la culture et des transports en commun. Je propose que nous nous mobilisions. Nous en reparlerons demain matin.

Avis défavorable pour l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°42 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : RCDEC

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°102. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-102

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous propose de suspendre pour un déjeuner bien mérité et de nous retrouver à 14 heures par le secteur de M. DUGOIN-CLÉMENT.

La séance est suspendue à 12 heures 57 et reprise à 14 heures 09.

Mme REZEG remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DUGOIN-CLÉMENT – Écologie, développement durable et aménagement

CP 2020-101 : Politique énergie-climat - mise en œuvre du plan "changeons d'air" : 2^{ème} affectation 2020

de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous reprenons avec M. DUGOIN-CLÉMENT sur le secteur de l'écologie, le développement durable et l'aménagement. Au rapport n°101, j'ai un amendement de l'exécutif.

Amendement de l'exécutif (Budget participatif)

M. DUGOIN-CLÉMENT – Il s'agit de créer une autorisation d'engagement d'un montant de 400 000 euros nécessaires à la mise en œuvre du budget participatif écologique, à savoir un montant de 100 000 euros nécessaires de plus que ce qui avait été initialement prévu.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif (budget participatif)

POUR : LRI, UDI, AES, CD, RN-IDF, FdG, M. CHEVRIER (NI)
NPPV : E-IDF
ABSENT : RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°34 présenté par Ensemble l'Île-de-France, RCDEC et Front de Gauche. Qui le défend ? Il est défendu.

Amendement n°34 (E-IDF/ RCDEC/ FdG)

M. DUGOIN-CLÉMENT – Il s'agit d'étendre aux particuliers l'aide à l'acquisition de véhicules propres. En l'espèce, la Région agit au titre de sa compétence économique dans le cadre du chef de filât que lui a confié la loi. Nous n'avons pas vocation à nous substituer à l'État. Retrait, sinon rejet.

Mme la Présidente – Madame SENÉE pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme SENÉE (AES) – Notre groupe s'abstiendra sur cet amendement. Il existe des dispositifs qui permettent de remplacer sa voiture et d'avoir des bonus pour acheter des véhicules plus propres. Je pense néanmoins que la Région doit réellement se focaliser sur la façon de travailler sur le report modal, d'aller vers des modes partagés (voiture). Le modèle de la voiture individuelle va par la force des choses disparaître, à un moment donné. Pas totalement, car nous connaissons les problématiques sur le transport en commun en grande couronne. Bien évidemment, l'usage de la voiture sera nécessaire tant que nous n'aurons pas trouvé les réponses, mais globalement il faut mettre en place un système incitatif pour des voitures moins polluantes, pour travailler sur la qualité de l'air, pour la transformation de comportements. Notre génération a tendance à penser que nous ne pouvons pas faire sans la voiture, mais une nouvelle génération sait faire sans la voiture. Revenir sur un système de propriété d'une voiture individuelle nous pose question ; c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Mme la Présidente – Je le soumetts au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°34 (E-IDF/ RCDEC/ FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, RN-IDF, CD, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme SENÉE (AES) – Visiblement, vous abondez la ligne de 100 000 euros supplémentaires, parce que vous avez pléthore de dossiers. Nous aimerions bien savoir sur quoi vous êtes sollicités pour le budget participatif. Cela nous intéresserait réellement. Par ailleurs, nous sommes très déçus parce que vous allez prendre sur la ligne fonds propreté pour financer ces 100 000 euros supplémentaires. Il m'aurait semblé que le budget participatif écologique puisse prendre sur d'autres budgets. Il faut toujours faire plus pour l'environnement et l'écologie. Nous savons à quel point le fonds propreté est indispensable. Nous avons encore énormément de sujets de dépôts sauvages dans nos communes. Nous déplorons que ce soit sur ce fonds. Pour cette raison, nous nous abstiendrons.

Mme la Présidente – C'est noté. Nous votons le rapport n°101. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-101

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

CP 2020-108 : Politique régionale économie circulaire et déchets - 2^{ème} affectation pour 2020

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (E-IDF) – Au rapport précédent, nous avons un amendement n°34 que nous n'avons pas défendu. Pourriez-vous revenir au rapport précédent avant le vote complet du rapport ?

Mme la Présidente – Nous avons commencé à l'heure. J'ai bien demandé par qui l'amendement était défendu, personne ne m'a répondu. On m'a répondu qu'il était défendu, j'ai passé la parole à M. le Vice-président, auquel il a répondu. Nous passons

donc au rapport n°108.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-108
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-116 : Eau, milieux aquatiques et humides : première affectation 2020 ; contrat Seine centrale urbaine ; contrat Champagne

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°116. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-116
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-118 : Appel à projets plan vert - Politique régionale en faveur de la biodiversité : 1^{ère} affectation pour 2020 - Conventions Région - AEV et LPO

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°46 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-084

Mme la Présidente – Au rapport n°118, j'ai une demande de parole du groupe CD. Béatrice LECOUTURIER.

Mme LECOUTURIER (CD) – Je souhaitais intervenir sur ce rapport pour souligner les bonnes relations que la Région entretient avec la Commission française de l'UNESCO sous l'impulsion de son ancien président, Daniel JANICOT, qui avait une réelle volonté d'inscrire l'UNESCO dans ces territoires. Je fais partie du Conseil d'administration et je me félicite que la Région soutienne ce projet de création d'un jardin potager écoresponsable qui va se situer au pied de l'immeuble de l'UNESCO. C'est une très bonne chose. Je remercie tout particulièrement notre vice-président, Philippe DUGOIN-CLÉMENT qui a eu un œil particulièrement bienveillant sur ce projet.

Mme la Présidente – Monsieur SERNE.

M. SERNE (AES) – Je souhaite comprendre. L'oratrice qui vient de parler a expliqué qu'elle était membre du Conseil d'administration de l'UNESCO.

Mme la Présidente –. Elle a parlé du travail qui a été fait en amont.

Mme LECOUTURIER (CD) – J'y ai été désigné par la Région.

M. SERNE (AES) – C'est un peu bizarre.

M. de SAINT JUST (RN-IDF) – Les élus siégeant dans un organisme sont réputés ne pas participer au vote.

Mme la Présidente – On me dit « sauf si c'est au titre de la Région ». Nous votons le rapport n°118. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-118

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-109 : 100 Quartiers innovants et écologiques et Aide à l'ingénierie territoriale : premiers rapports pour 2020 -
Autorisation de la création de la SAS CITALLIOS PROMOTION

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°46 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-084

Mme la Présidente – Au rapport n°109, nous avons l'amendement n°11 Front de Gauche. Monsieur JALLAMION.

Amendement n°11 (FdG)

M. JALLAMION (FdG) – Il s'agit de supprimer la création de la SAS CITALLIOS, ce qui ne vous étonnera pas. Nous sommes intervenus en juin 2016 comme en septembre 2019 contre cette création. Nous estimons que la Région n'a pas donné son avis et a voulu rester neutre sur la fusion entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Or, en créant une telle SEM, elle anticipe cette fusion. De plus, il s'agit de deux territoires qui ne sont pas les moins pourvus de l'Île-de-France. Dans les enjeux qui y figurent n'apparaît pas la résorption des inégalités territoriales et sociales, en particulier sur la question de la construction de logements sociaux. Cette omission nous semble préjudiciable et l'objet même de cette SEM qui est d'anticiper cette fusion est pour nous hors de propos.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président, pouvez-vous répondre à cette forte inquiétude ?

M. DUGOIN-CLÉMENT – Le Conseil régional a approuvé en septembre 2019 l'augmentation de capital de la CITALLIOS sans y prendre part. Nous ne sommes actionnaires qu'à 4,2 % du capital de la SEM contre 6,72 % avant cette augmentation. En tant qu'actionnaires, nous avons l'obligation de délibérer sur la création de cette SAS de promotion immobilière à actionnaire unique. Cette création est notamment motivée par la nécessité de mieux contrôler la qualité des logements et des bureaux produits, de mieux contrôler les prix des sorties, notamment en cas d'accession à prix maîtrisé. Nous n'avons pas de raison de nous y opposer. J'appelle donc au retrait, sinon au rejet de l'amendement.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°11 (FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai l'amendement n°29 Ensemble l'Île-de-France présenté par Mme SARKISSIAN.

Amendement n°29 (E-IDF)

Mme SARKISSIAN (E-IDF) – Cet amendement vise à défendre un article additionnel à ce rapport. Nous souhaitons que le Conseil régional rende un avis sur la perspective de la fusion entre les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine lors de sa prochaine réunion en séance plénière. En effet, la création de la SAS CITALLIOS PROMOTION est l'occasion pour le Conseil régional de revenir sur cette question d'aménagement des départements Yvelines et Hauts-de-Seine. Nous souhaitons que vous adoptiez cet article additionnel qui serait une prise de position très nette.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. DUGOIN-CLÉMENT – Ce rapport porte sur la création d'un nouvel outil pour CITALLIOS. Il n'a pas pour objet de donner une position du Conseil régional sur des évolutions institutionnelles concernant d'autres collectivités que la nôtre. Votre amendement, si intéressant qu'il soit, est hors sujet. J'appelle à son retrait ou à son rejet.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°29 (E-IDF)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°109. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-109
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

Vote dissocié
FdG : CONTRE l'article 4

CP 2020-152 : Convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Région et l'Institut Paris Région - Affectation de crédits pour la Biennale d'architecture et de paysage 2021

Commission des Finances : Rapport présenté mais non publié à temps, la commission ne se prononce pas.

Mme la Présidente – Au rapport n°152, j'ai une motion de renvoi en commission n°3 Ensemble l'Île-de-France, Front de Gauche, AES et RCDEC. Qui présente cette motion de renvoi ?

Motion de renvoi en commission n°3 (E-IDF/ FdG/ AES/ RCDEC)

Mme SARKISSIAN (E-IDF) – C'est une motion de renvoi suite à un envoi tardif de la délibération.

Mme la Présidente – Elle est soumise au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n°3 (E-IDF/ FdG/ AES/ RCDEC)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole AES.

Mme SENÉE (AES) – Je voulais que nous puissions nous remémorer à quel point il a été douloureux d'opérer le rapprochement des organismes associés. Nous connaissons le rôle indispensable de l'Institut Paris Région qui fournit des analyses de très grande qualité. Nous saluons le travail qui y est fait. L'organisme est de réel soutien au sein des territoires. Je vois le travail réalisé sur l'élaboration de la nouvelle charte du Parc national régional du Vexin français, d'autant plus que la Région diminue ses frais de fonctionnement. Heureusement que Paris Région est là et soutient la démarche. Maintenant que cette structure a été montée, je crois qu'il faut réellement l'accompagner, car il y a un vrai professionnalisme et une vraie envie de cet organisme à travailler sur la question de la transition d'un territoire décarboné. Nous devons vraiment lui donner les moyens de pouvoir préparer une véritable transformation dans notre façon d'envisager l'aménagement et de sortir des schémas et modèles qui ont mal fait leurs preuves et l'assister sur la prospective et sur la capacité de la région Île-de-France à devenir un territoire résilient.

Mme la Présidente – Merci. Nous votons le rapport n°152. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-152
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : RCDEC
ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie M. le Vice-président. Vous nous présentez maintenant le secteur de Mme VON EUW. Nous excusons Mme VON EUW qui n'a pas pu être présente parmi nous.

* * *

CP 2020-130 : Affectation provisionnelle « assistance technique FESI » et actions européennes : prorogation convention IdFE - 2^{ème} rapport pour 2020

Commission des affaires européennes : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

M. CECCONI se déporte et sort de la salle lors de l'examen et du vote du rapport.

Mme la Présidente – Au rapport n°130, j'ai un amendement de l'exécutif.

Amendement de l'exécutif (Deloitte)

M. DUGOIN-CLÉMENT – Cet amendement vise à augmenter de 4 000 euros en autorisation d'engagement le service Chapitres généraux. Il s'agit de pouvoir assumer la campagne d'audit d'opérations 2018-2019 qui nécessite de mobiliser des moyens supplémentaires pour répondre aux exigences de la Commission européenne. Pour intégrer les dernières données disponibles, le montant prévu en affectation afin de réaliser les contrôles demandés par l'autorité d'audit est modifié. Il passe à 65 000 euros au lieu de 61 000 euros en autorisation d'engagement.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – J'ai une question sur Deloitte qui est un gros cabinet d'audit et de conseil. J'aimerais savoir quel est le rôle exact dans l'assistance technique qui est en train d'être financée. Ce cabinet de conseil, même s'il est régulièrement sollicité par la Région, est soumis à des controverses, notamment sur toutes les stratégies d'optimisation et d'évasion fiscale ainsi que sur ses stratégies d'influence au niveau européen pour la rédaction de lois fiscales européennes qui sauraient gré à des intérêts qui ne sont pas publics. J'aimerais avoir des compléments d'information avant de pouvoir voter, en étant tout à fait éclairée.

Mme la Présidente – Monsieur de SAINT JUST et nous répondrons en même temps.

M. de SAINT JUST (RN-IDF) – J'ai lu « amendement de l'exécutif (Deloitte) ». Un jour, il faudra faire le calcul du coût de revient de la gestion de ces fonds européens. À chaque Commission permanente quasiment, nous ajoutons un coût supplémentaire – aujourd'hui, c'est 161 000 euros – pour permettre que l'argent que nous avons donné à l'Union européenne veuille bien revenir vers les Franciliens.

Mme la Présidente – Madame SENÉE.

Mme SENÉE (AES) – Pour compléter la question de ma collègue, on nous parle de 4 000 euros supplémentaires pour réaliser les contrôles demandés par l'autorité d'audit. Si nous pouvions avoir le détail de ces demandes complémentaires, cela nous intéresserait. Nous sommes très contents, car nous voyons bien dans le rapport de la CRC qu'elle vous a longtemps demandé des éléments complémentaires que manifestement vous n'aviez pas les moyens de financer pour les lui apporter. C'est bien, vous le faites sur ce dossier, mais nous vous saurions gré d'avoir ces informations.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. DUGOIN-CLÉMENT – Pour répondre à Mme MALAISÉ et d'une certaine manière à M. de SAINT JUST, il ne s'agit pas d'un amendement Deloitte. En l'espèce, l'ensemble des audits est fait par la CICC qui en externalise une partie, notamment au cabinet Deloitte. Cette partie d'externalisation représente moins du tiers du montant des audits. Concernant la répartition des dépenses, Madame SENÉE, il s'agit de travaux internes à la CICC qui elle-même les transmet à la commission affaires européennes. Nous pourrions éventuellement demander à avoir le détail de ces éléments et à ce qu'ils soient examinés en commission ad hoc. Je pense que la commission Europe est le lieu, mais n'étant ni vice-président en charge ni président de la commission, je ne peux que vous faire cette proposition.

Mme la Présidente – J'allais aller dans le même sens. Merci, Monsieur le Vice-président. Nous allons tout de même voter cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif (Deloitte)

POUR : LRI, UDI, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
NPPV : E-IDF, AES

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°130. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-130

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président, pour ces deux rapports et particulièrement pour le deuxième qui n'était pas facile à présenter parce que ce n'est pas votre délégation, mais vous avez bien répondu. Nous passons maintenant au secteur de Mme PORTELLI.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PORTELLI - Culture, patrimoine et création

CP 2020-132 : Politique régionale en faveur des arts plastiques, numériques et urbains en Île-de-France - Première affectation pour l'année 2020

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°132. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-132

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

CP 2020-143 : Affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Île-de-France - Première affectation 2020

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°46 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-084

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°143. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-143

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

CP 2020-133 : Attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (première affectation pour 2020)

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°46 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-084

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°133. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-133
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-134 : Attribution de subventions dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement culturel pour le spectacle vivant (première affectation pour 2020)

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°46 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-084

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°134. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-134
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-125 : Politique d'éducation artistique et culturelle dans les lycées et CFA - Affectations 2020

Commission de la culture : avis favorable

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

ERRATUM 4

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°125. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-125
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-094 : Deuxièmes affectations 2020 pour le cinéma et l'audiovisuel

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°094. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-094

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

Vote dissocié

RCDEC : CONTRE le dossier n° EX047843

CP 2020-119 : 1ères affectations 2020 pour la restauration et la valorisation du patrimoine en Île-de-France

Commission de la culture : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

P.M. amendement n°46 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-084

Mme la Présidente – Au rapport n°119, nous avons une explication de vote de Mme MALAISÉ.

EXPLICATION DE VOTE

Mme MALAISÉ (FdG) – J'ai une question qui va faire l'objet d'une explication de vote. Sur le soutien à la restauration du patrimoine, sur les dix projets financés, 96 % de la somme globale sont dédiés à la restauration des églises. Je trouve cela assez disproportionné. C'est assez répétitif de Commission permanente en Commission permanente et nous avons déjà eu des échanges sur la question du patrimoine. Nous considérons qu'il y a un patrimoine au-delà du patrimoine religieux, même s'il faut bien évidemment participer à la rénovation des églises. Il y a un patrimoine industriel, ouvrier, voire un patrimoine. Cela fera l'objet d'une discussion au Conseil régional. Nous arrêtons l'invisibilisation dans l'architecture. Nous pourrions même dire « on se lève, on se casse ».

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente, voulez-vous répondre à cette revendication ?

Mme PORTELLI – La politique pour le patrimoine permet de rénover des monuments anciens. Vu l'histoire que nous avons connue, il y a effectivement beaucoup d'églises. Cela relève du pléonasmе, donc je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Au-delà de cette considération qui est purement factuelle, je rappelle que les études sur la politique du patrimoine faites par des chercheurs et des sociologues expliquent que, pour entrer dans une politique patrimoniale, il faut que des objets fassent sens parce qu'ils ont duré dans le temps et qu'ils ont correspondu à l'appartenance d'une collectivité ou d'un groupe d'individus assez important pour se reconnaître à travers ces objets qui ont permis d'avoir un sentiment d'appartenance à une même société. *A fortiori*, vu que nous sommes seulement en 2020, il y a eu de nombreux siècles avec des églises et des châteaux et tout ce qui, sur le plan patrimonial, semble vous chatouiller les narines. Néanmoins, vous avez raison, il ne faut pas se dédier uniquement à ce patrimoine. Il y a un patrimoine ouvrier et social à mettre aussi en valeur. Il ne vous a pas échappé que, avec la création du label d'intérêt régional, nous l'avons souvent fait. Nous avons aussi labellisé des sites et jardins, des halles aux fromages, d'anciennes usines ou moulins. Nous n'avons pas de prisme particulier, mais nous sommes attachés à l'histoire et à ses vieilles pierres et cela fait un mixte intéressant. Sur le reste des labellisations, nous suivons tout simplement les instructions de l'État. Au vu de la politique menée par l'État, il est normal que nous nous rejoignons sur ce plan.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous votons le rapport n°119. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-119

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

CP 2020-177 : Constitution du groupement d'intérêt public (GIP) - Maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt

Commission des Finances : **avis favorable**

Mme la Présidente – Au rapport n°177, j'ai une motion de renvoi.

Motion de renvoi en commission n°4 (RCDEC/ E-IDF/ FdG)

Mme ESPARGILIÈRE (RCDEC – Le rassemblement) – Comme la motion de renvoi précédente, la commission n'a pas pu étudier ce rapport, car il n'avait pas été mis en ligne à temps.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme PORTELLI – Je souligne que la maison Cocteau n'est *a priori* pas du patrimoine religieux. J'espère que vous appréciez le fait que nous nous soyons attelés à la restauration et à la sauvegarde de cette mission. Je m'étais excusée en commission culture de ne pas pouvoir vous présenter le rapport comme il se doit. Je vous en avais tout de même fait état, parce que nous savions qu'il passerait en Commission permanente. Ensuite, nous avons régularisé par la commission Finances. Cela n'a pas été mis en ligne, car étant donné que c'est un GIP, nous avons besoin de la validation des autres partenaires. Parmi le département, la Ville, le centre Tourisme et le centre Pompidou, l'un des partenaires a mis un peu de temps à répondre, d'où la mise en ligne tardive dudit rapport. Au vu de ces éléments, je vous demanderai d'avoir l'indulgence de retirer votre motion de renvoi.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n°4 (RCDEC/ E-IDF/ FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°177. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-177

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

ABSTENTION : RCDEC

NPPV : FdG

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous suspendons la séance une ou deux minutes avant de passer au secteur de M. JEANBRUN.

La séance est suspendue à 14 heures 39 et reprise à 14 heures 41.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. JEANBRUN - Emploi, formation professionnelle et apprentissage

CP 2020-114 : Mesures pour la mobilité des jeunes : gratuité des transports - Développeurs de l'apprentissage territorial

*Commission de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

ERRATUM 5

P.M. amendement n° 18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n° 43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n° CP 2020-114. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-114

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

CONTRE : RN-IDF

ADOPTION

CP 2020-098 : PRIC 2020 : Abondement Formations transversales - Parcours Entrée dans l'Emploi - Affectation actions PRIC. Subvention Actions expérimentales

Commission de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable
Commission des finances : avis favorable

P.M. amendement n° 18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n° 43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n° CP 2020-098. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-098
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-061 : Dispositif d'aide individuelle régionale vers l'emploi - Affectation - Modification du règlement d'intervention

Commission de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable
Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n° CP 2020-061. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-061
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG
CONTRE : M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-032 : Politique régionale en faveur de l'apprentissage - Développeurs territoriaux

Commission de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable
Commission des finances : avis favorable

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n° CP 2020-032, j'ai une demande de parole du Front de Gauche. Monsieur JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – C'est seulement pour avoir un peu plus de précisions. Nous avons discuté en commission thématique mais je n'ai pas bien compris la réponse. Nous avons un réseau de développeurs de l'apprentissage qui agit de manière transversale. C'est une bonne chose et nous reconnaissons tous, exécutif, élus de la majorité et de l'opposition, le rôle central de ces acteurs et surtout leur qualité. Vous nous avez annoncé en commission que les branches étaient en train de créer leurs propres développeurs. J'entends bien que, cette année exceptionnellement, nous continuons de les financer mais le problème est de savoir quel horizon nous donnons à ces personnels et quelle action nous pouvons mener pour être sûrs que soit les branches les prennent compte soit leur action continue. Dans ce cas, ne faudrait-il pas réfléchir à des moyens de pérennisation de la Région vis-à-vis d'eux ? L'ensemble des jeunes sur nos territoires y aurait un intérêt réel. Ce n'est pas parce que nous n'avons plus cette délégation en charge qu'il faudrait laisser tomber une prise en charge de questions transverses aux branches. Ma crainte est que, si nous laissons simplement le temps et les branches faire, chacune d'elles s'occupera strictement de son secteur. Ce savoir-faire est assez inestimable risque d'être perdu. Aussi la question est-elle de savoir comment faire pour ne pas le perdre.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. JEANBRUN – Alors que l'on nous enlève quasiment la totalité de nos financements et de notre compétence sur l'apprentissage, nous avons été contraints de débloquer quasiment 900 000 € pour maintenir les développeurs de

l'apprentissage en Île-de-France car nous sommes convaincus de leur pertinence et nous constatons que les branches professionnelles n'ont pas encore compris l'intérêt d'avoir ces développeurs de l'apprentissage transversaux. Chacune dans son coin est en train d'embaucher des développeurs mais pour développer leur branche professionnelle. Or, nous imaginons bien que sur le terrain, cela ne peut pas fonctionner si chacune envoie son interlocuteur auprès des entreprises qui vont recevoir des apprentis, auprès des financeurs potentiels, etc. Nous sommes convaincus de la pertinence d'avoir des acteurs transversaux. Parce que nous les maintenons cette année, ils vont pouvoir continuer à faire leurs preuves de leur pertinence et ensuite permettre aux branches de les raccrocher. La question est de savoir quel est le bon véhicule. Ce n'est pas tant une question d'argent car les branches en ont beaucoup. Il faut seulement qu'elles trouvent le vecteur pour le mettre en commun et financer des profils transversaux. Ce n'est pas évident mais en nous donnant une année pour le faire, nous sommes optimistes et convaincus que nous allons y parvenir. De toute part, la pertinence de ces développeurs est reconnue, notamment du côté de l'État qui est un allié important dans cette structure.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président de votre optimisme. Nous votons le rapport n° CP 2020-032. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-032
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG
ABSENT : M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-044 : Rémunération des stagiaires et frais de gestion 1^{ère} affectation, convention entre la Région et l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

*Commission de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***
*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des finances : **avis favorable***

P.M. amendement n° 18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n° 43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n° CP 2020-044. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-044
POUR : LRI, UDI, RN-IDF, AES, CD, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-110 : Aide régionale aux investissements dans les organismes de formation - 1^{ère} affectation 2020 et diverses mesures

*Commission de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***
*Commission des finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n° CP 2020-110. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2020-110
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ABSENT : RCDEC
ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Monsieur JEANBRUN. Nous passons au secteur de Madame ADLANI.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI - Solidarités, santé et famille

CP 2020-122 : Formations sanitaires et sociales : agréments des formations sociales et autorisations des formations paramédicales

Commission de la santé : avis favorable

Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°122. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-122
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-123 : La politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France - 2^{ème} affectation

Commission de la santé : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n°123, j'ai un amendement n°33 présenté par Ensemble l'Île-de-France, AES, RCDEC et Front de Gauche. Qui le présente ?

Amendement n°33 (E-IDF/ AES/ RCDEC/ FdG)

Mme FREY (E-IDF) – Mme ADLANI le connaît par cœur et tous les membres de la CP également. Nous le présentons pour la troisième ou quatrième fois. Je rappelle que les services d'accueil des urgences d'Île-de-France sont aujourd'hui au bord de l'explosion. Depuis un an désormais, les personnels se mobilisent pour alerter l'opinion publique. Ils n'ont plus les moyens d'accomplir efficacement leurs missions. Cette situation dramatique se rappelle à nous à chaque séance de la CP alors qu'une crise sanitaire majeure menace aujourd'hui la France et l'Île-de-France en particulier. L'amélioration des équipements mobiliers et médicaux est aujourd'hui une question de survie pour les services d'urgence qui poursuivent leur mouvement de grève. Notre amendement propose donc la création d'un dispositif Fonds d'urgence dédié à l'acquisition d'équipements à destination des établissements de santé. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Effectivement, vous avez l'habitude de proposer cet amendement. Je vous dirai la même chose, en ajoutant que la situation économique des services d'urgence repose actuellement sur un financement basé sur des forfaits annuels et par patient. Ce n'est donc pas la Région qui est à la manœuvre, mais c'est de la responsabilité de l'État et de l'Assurance maladie. Pour autant, nous avons une politique ambitieuse pour aider les urgences. Vous savez comme moi que lors des rapports que je présente en commission santé, j'ai même proposé un rapport qui suggérait d'élargir les bénéficiaires et les urgences. Je pourrais financer la création de maisons médicales de garde, qui proposent de désengorger les urgences. Je pourrais aussi vous expliquer tout ce que nous avons à financer, mais puisque vous êtes très présente à la commission santé, je vous demanderai de retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°33 (E-IDF/ AES/ RCDEC/ FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°16 AES. Madame SENÉE.

Amendement n°16 (AES)

Mme SENÉE (AES) – Pour cette séance de commission permanente, nous avons fait un certain nombre d'amendements sur le coronavirus, que nous avons retirés ce matin. Il nous semble vraiment important de maintenir celui-ci pour une raison simple : nous savons tous qu'il y a un problème de moyens pour les hôpitaux. Nous pensons que la Région a choisi de financer des compétences dont elle n'est pas réellement chef de file. Je pense notamment à la question de la sécurité. Or, dans la pandémie qui est en place et qui s'annonce, je crois que la question de la sécurité est importante, en termes de santé. Nous voyons que cette pandémie aura des conséquences, notamment sur l'économie. Je ne doute pas que demain nous mettions en place des dispositifs pour assister les entreprises, etc. Je crois qu'il faut prévenir. Il faut donc donner les moyens aux hôpitaux. Il faut être capable et, au vu de l'introduction de Mme la Présidente, nous aimerions vraiment qu'il y ait un acte fort où nous nous engageons à mobiliser des moyens de la Région très fortement sur les hôpitaux. Nous pourrions mettre 10 millions d'euros sur la table pour nous assurer de pouvoir continuer à traiter et soigner les Franciliens, et pas seulement contre le coronavirus. Nous vous proposons cet amendement pour que vous puissiez marquer de manière très forte que vous accompagnerez les soignants et toutes les équipes de l'AP-HP dans ce combat contre cette pandémie.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Merci de constater que nous avons un rôle engagé dans la santé. Ce n'est pas une compétence régionale, mais c'est une politique volontariste d'accompagner le pas pour le bien-être des Franciliens. Concernant le coronavirus, vous demandez un financement de 10 millions d'euros. Non seulement la Région est d'ores et déjà pleinement impliquée dans la lutte contre cette épidémie, mais à la place qui est la sienne, c'est-à-dire en tant que partenaire actif des autorités préfectorales et sanitaires. Comme cela a été évoqué ce matin par la présidente, toutes les mesures indispensables ont été prises par la Région, que ce soit dans les lycées, dans les locaux du siège, dans le réseau des transports ou dans les instituts de formation sanitaire et sociale où nous avons des étudiants et futurs paramédicaux.

À ce stade, la question de la Région n'est pas d'apporter des financements aux hôpitaux, puisque nous participons pleinement au financement, mais une enveloppe nationale de 250 millions d'euros a été débloquée ce mardi par le ministère. Il faut savoir intervenir collectivement et ne pas faire des effets d'annonce, mais agir de manière pragmatique et organisée. Aujourd'hui, nous faisons partie de tous les comités. Nous sommes pleinement intégrés dans le comité d'urgence de l'ARS, nous sommes aussi engagés dans la cellule de crise qui dédiée à l'épidémie avec la préfecture. En matière de transports, j'y ai répondu. Je vous demande donc le retrait, sinon le rejet de cet amendement que je comprends par ailleurs.

Mme PÉCRESSE reprend la présidence.

Mme la Présidente – Merci de votre compréhension. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°16 (AES)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

NPPV : FdG

REJET

Mme la Présidente – Une explication de vote. Madame ESPARGILIÈRE.

EXPLICATION DE VOTE

Mme ESPARGILIÈRE (RCDEC – Le rassemblement) – Je rappelle que ce rapport met également en œuvre le soutien renforcé aux plannings familiaux. C'est suite à un vœu présenté par l'exécutif en réponse au vœu du groupe RCDEC – Le rassemblement « Pour un soutien régional renforcé à l'éducation à la sexualité et à la prévention des grossesses non désirées ». Je prends la parole pour rappeler la baisse importante du nombre de gynécologues, le fait que seuls 38,5 % des gynécologues français pratiquent le tarif dit de Sécurité sociale et que 130 centres pratiquant des interruptions volontaires de grossesse ont fermé ces quinze dernières années. C'est vraiment une politique très importante et cruciale. Nous serons attentifs à sa mise en œuvre. D'ici là, nous nous réjouissons que ce soit adopté dans ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. Nous votons le rapport n°123. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-123

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-112 : Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles –
2^{ème} rapport pour 2020

Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable**

Commission des finances : **avis favorable**

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°46 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-084

Mme la Présidente – Au rapport n°112, j'ai un amendement n°37 Ensemble l'Île-de-France. Madame FREY.

Amendement n°37 (E- IDF/ AES/ RCDEC/ FdG)

Mme FREY (E-IDF) – Le 26 février dernier, le Parlement autonome d'Écosse a voté favorablement, dès la première lecture, une proposition de loi prévoyant la distribution gratuite de protections périodiques dans certains lieux publics (pharmacies, centres sociaux, clubs de jeunesse). Prenant exemple sur cette mesure de justice sociale réclamée depuis de nombreuses années par les associations de lutte contre la précarité menstruelle, le conseil régional d'Île-de-France devrait envisager au plus vite la mise à disposition gratuite de ce type de produits (tampons et serviettes hygiéniques) dans les bâtiments de la Région (lycées, îles de loisirs, bâtiments du conseil régional). C'est l'objet de notre amendement.

Mme la Présidente – C'est un amendement récurrent. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – D'ailleurs la réponse sera quasiment la même. Nous travaillons aussi avec les associations. De fait, les financements qui sont octroyés à nos grands acteurs et partenaires associatifs servent aussi à acheter les dispositifs et les protections périodiques. J'ajoute que la mission confiée à Elina DUMONT fait état des problématiques des femmes à la rue. Nous serons mobilisés sur cette question. La restitution de ce rapport vous sera présentée très prochainement. Je demande donc le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°37 (E- IDF/ AES/ RCDEC/ FdG)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°112. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-112

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, FdG, M. CHEVRIER (NI)

NPPV : RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Mme ADLANI. J'appelle Mme REZEG pour le secteur Tourisme.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme REZEG – Tourisme

CP 2020-095 : Politique régionale en faveur du tourisme en Île-de-France - Deuxième affectation

Commission du tourisme : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°46 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-084

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°095. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-095
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, FdG, M. CHEVRIER (NI)
NPPV : RCDEC
ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Mme REZEG.

* * *

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD - Sécurité et aide aux victimes

CP 2020-124 : Bouclier de sécurité : 2^{ème} affectation pour l'année 2020

Commission de la sécurité : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

P.M. amendement n°46 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-084

Mme la Présidente – Au rapport n°124, j'ai un amendement n°57 RCDEC, Front de Gauche, Ensemble l'Île-de-France. Monsieur ROMERO-MICHEL.

Amendement n°57 (RCDEC/ FdG/ E-IDF)

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC – Le rassemblement) – Les actions de prévention et de médiation sont des ressorts indispensables à une politique de sécurité efficace et équilibrée. Pourtant, les efforts de la Région en matière de sécurité sont uniquement concentrés sur le financement de protections et équipements répressifs des forces de l'ordre. Il est donc impératif de compléter ces mesures par un soutien régional spécifiquement dédié aux initiatives des collectivités locales franciliennes en matière de prévention et de médiation. C'est le sens de cet amendement.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. PÉCHENARD – En matière de prévention et de médiation, de nombreuses actions sont menées par l'exécutif régional, notamment auprès des plus jeunes. À titre d'exemple, la Région a adopté en 2016 un plan de défense des valeurs républicaines et de prévention de la radicalisation dans les secteurs sportifs et de la jeunesse. Il a également été décidé la mise en place des brigades régionales de sécurité. Ces brigades sont composées de profils variés (éducateurs, médiateurs, spécialistes de la sécurité et de la prévention). Elles ont des missions de prévention et de sécurisation afin de répondre aux situations de crise constatées dans les 470 lycées publics franciliens. La Région soutient aussi des actions menées à destination des victimes d'infractions pénales. Ce soutien vise à apporter notamment un soutien psychologique, un accompagnement juridique et une aide sociale aux personnes victimes d'une infraction pénale.

Dans cet esprit, il a été décidé de lancer chaque année un appel à projets régional en faveur des associations agissant en faveur des victimes d'infractions pénales. Doté d'un montant de 600 000 euros, il a permis en 2019 de soutenir 41 associations. En 2019, dans le cadre de cet appel à projets, j'ai notamment soutenu l'association e-enfance intervenant dans les lycées afin de lutter contre le fléau du harcèlement à l'école et sur les réseaux sociaux. Je suis soucieux de poursuivre le financement du dispositif Téléphone grave danger. En 2019, dans le département de la Seine-Saint-Denis, l'association SOS Victimes 93 soutenue par la Région a porté assistance à 82 femmes. Vous savez que le dispositif Téléphone grave danger est performant. Il permet de rendre exceptionnels des contacts physiques entre la femme victime et son agresseur. Il procure un sentiment de

sécurité pour la victime en lui indiquant que le danger a été pris en compte par la justice et il favorise véritablement le travail d'accompagnement et de médiation auprès des acteurs sociaux. Les victimes se sentent enfin entendues et soutenues.

Vous voyez que la Région mène sur différents domaines un véritable travail de prévention et de médiation. Il n'est donc pas nécessaire de répondre favorablement à votre amendement. J'en appelle au retrait, sinon à son rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°57 (RCDEC/ FdG/ E-IDF)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°124. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-124

POUR : LRI, UDI, E-IDF, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

CONTRE : AES, FdG

NPPV : RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie M. PÉCHENARD pour cette efficacité. J'appelle M. DENIZIOT au titre du logement.

* * *

SECTEUR PRESENTE PAR M. DENIZIOT – Logement

CP 2020-072 : Aide au parc privé - première affectation pour 2020 - Approbation de cinq labels CDSR

Commission du logement : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Au rapport n°072, nous avons un amendement de l'exécutif. Monsieur DENIZIOT.

Amendement de l'exécutif

M. DENIZIOT – Cet amendement de l'exécutif vous propose d'affecter une autorisation d'engagement provisionnelle de 2 700 euros sur la transcription de nos débats à l'occasion des CRHH coprésidés par la Région et l'État, avec le préfet de Région. Nous vous proposons cet amendement de l'exécutif pour pouvoir assurer le paiement du prestataire qui s'occupe de la transcription de nos débats.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LRI, UDI, AES, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

NPPV : E-IDF, RCDEC, FdG

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°55 RCDEC. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°55 (RCDEC/ FdG/ E-IDF)

M. DENIZIOT – La lutte contre les pannes d'ascenseurs relève d'abord de la réglementation nationale et des propriétaires (organismes de HLM pour le parc social, copropriétés ou institutionnels pour le parc privé) pour la réalisation des travaux de mise aux normes, d'entretien et de suivi de l'état de fonctionnement des ascenseurs. Le cadre légal et réglementaire résultant notamment de la loi de sécurité des ascenseurs existants (SAE) a imposé la mise en œuvre d'un plan général de modernisation des installations et des équipements d'ascenseurs. Il prévoit un contrôle périodique par une instance agréée. La qualité de

maintenance est souvent évoquée, mais le propriétaire peut mettre en demeure son prestataire pour effectuer les interventions ou appliquer les pénalités stipulées au contrat. En tout état de cause, il n'appartient pas à la Région de se substituer à l'État pour auditer la situation des ascenseurs, pour créer un label de qualité des ascensoristes ou pour financer spécifiquement ce type de travaux.

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur l'action du collectif *Plus sans ascenseur*. La réponse est la même : l'entretien des ascenseurs ne relève pas de notre compétence directe. La présidente et moi-même sommes tout à fait disposés à accompagner le collectif s'il nous formule des demandes pour l'accompagner dans son développement ou dans le développement d'applications particulières, mais il revient au collectif de formaliser une proposition à la Région. Sur le volet logement et en direct sur les travaux à réaliser, nous ne sommes absolument pas dans nos compétences. C'est pourquoi je vous propose le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°55 (RCDEC/ FdG/ E-IDF)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°58.

Amendement n°58 (RCDEC/ FdG/ E-IDF/ AES)

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC – Le rassemblement) – Le logement indigne représente 5 % des résidences principales privées en Île-de-France, soit 180 000 logements. En septembre 2017, l'exécutif régional nous présentait des propositions visant à lutter contre les marchands de sommeil dans les zones pavillonnaires franciliennes, notamment par le rachat de logements concernés. Deux ans et demi plus tard, de nombreuses carences de cette initiative qui vous ont déjà été signalées sont toujours criantes et aucun indicateur ne permet de penser que la situation s'est améliorée. Le présent amendement vise donc à établir un plan de lutte régionale contre les marchands de sommeil et les logements insalubres en complément des dispositifs actuels.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. DENIZIOT – Comme vous le savez, la lutte contre l'habitat insalubre et les marchands de sommeil ne relève légalement pas des compétences de la Région, mais des communes, de leurs groupements et de l'État. De plus, la réglementation prévoit que les programmes locaux et intercommunaux de l'habitat doivent établir un diagnostic sur ces ensembles de parcs privés dégradés et déterminer les actions à conduire. L'Anah a développé depuis 2001 l'indicateur du parc privé potentiellement indigne qui croise les données sur l'état du bâti et sur les revenus des ménages occupants pour permettre aux collectivités de les accompagner dans le traitement de ces zones éventuellement à risque. L'institut Paris Région publie en outre de manière régulière un rapport très complet sur ce sujet.

Pour autant, je vous rappelle que la présidente de Région avait chargé l'EPFIF d'une mission d'étude sur la lutte contre les marchands de sommeil. Les propositions opérationnelles et légales ont été présentées au Conseil d'administration qui les a approuvées. Notez également que la loi ELAN a repris certaines de ces propositions. Ce travail a conduit à mener une expérimentation sur différentes communes (Aulnay, Clichy, Montfermeil) pour préempter des biens afin qu'ils ne tombent pas dans les mains des marchands de sommeil. Ces expérimentations ont aussi permis de confirmer la pertinence d'une méthode. L'EPFIF désormais présidée par Valérie PÉCRESSÉ a constitué une filiale avec Action Logement, la SIFAE, qui peut mobiliser 80 millions d'euros pour lutter concrètement contre les marchands de sommeil. Pour toutes ces raisons, j'appelle au retrait, sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°58 (RCDEC/ FdG/ E-IDF/ AES)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG

CONTRE : LRI, UDI, CD, RN-IDF, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°072. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-072
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ABSTENTION : RN-IDF
ADOPTION

CP 2020-083 : Action régionale en faveur du développement urbain - Première affectation pour 2020

Commission du logement : **avis favorable**
Commission des Finances : **avis favorable**

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°083. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-083
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)
ADOPTION

CP 2020-090 : Attributions de subventions pour la création de logements locatifs sociaux familiaux, jeunes et étudiants - 1^{ère} affectation pour 2020

Commission du logement : **avis favorable**
Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable**
Commission des Finances : **avis favorable**

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

P.M. amendement n°43 (FdG) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n°090, j'ai un amendement n°54 RCDEC. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°54 (RCDEC/ FdG/ E-IDF/ AES)

M. DENIZIOT – Le bilan annuel de l'action régionale en faveur du logement social fait systématiquement l'objet d'une présentation lors de la discussion de l'annexe budgétaire, comme cela a été le cas en décembre dernier. En outre, je vous rappelle que chaque rapport présenté en Commission permanente en vue de l'attribution de subventions comprend un état récapitulatif des opérations aidées par typologie de logements et par département. Vous pouvez vérifier dans le rapport la deuxième affectation que nous vous avons présentée à l'occasion de cette Commission permanente.

J'ajoute que chaque année le bilan de l'action de l'État et de la Région en faveur de l'habitat et de l'hébergement est présenté aux membres du CRHH. J'ai fait cette présentation la semaine dernière lors de la dernière assemblée du CRHH. En 2019, les subventions régionales ont permis d'accompagner la création de 1 152 places de logement en résidences pour jeunes et étudiants, ainsi que 6 549 nouveaux logements sociaux, très sociaux et intermédiaires, dont 34 % de PLAI et 52 % de PLUS.

Pour conclure, contrairement à ce qui est avancé dans l'amendement, les programmes qui bénéficient d'un accompagnement régional ont fait l'objet dans leur immense majorité d'un dépôt de dossier au cours de la présente mandature. 82 % des affectations de 2017 correspondaient à des dossiers depuis 201. 95 % des affectations de 2018 avaient également été déposés à l'occasion de cette mandature. Quasiment 100 % des affectations en 2019 correspondent à des demandes déposées à l'occasion de cette mandature.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°54 (RCDEC/ FdG/ E-IDF/ AES)

POUR : E-IDF, AES, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, RN-IDF, CD, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°090. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-090
POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, FdG, M. CHEVRIER (NI)
NPPV : RCDEC
ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie M. DENIZIOT pour le secteur Logement. Nous passons à son secteur Handicap.

* * *

SECTEUR PRESENTE PAR M. DENIZIOT – Handicap

CP 2020-096 : Politique régionale en faveur du handicap - 2^{ème} affectation pour 2020

Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable**
Commission des finances : **avis favorable**

P.M. amendement n°18 (AES) présenté sur le rapport CP 2020-129

Mme la Présidente – Au rapport n°096, j'ai deux amendements. L'amendement n°27 Ensemble l'Île-de-France.

Amendement n°27 (E-IDF)

Mme FREY (E-IDF) – Au titre de son dispositif d'aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap, le conseil régional finance des parcours culturels destinés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Dans la présente délibération, trois structures parisiennes sont concernées. Notre groupe salue l'action de la Région dans ce domaine, Région qui souhaite visiblement rattraper un peu de temps perdu, mais nous proposons de prélever plutôt ces crédits au titre de l'aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer. Cette ligne budgétaire a été particulièrement mal exécutée en 2019. Pour gagner en cohérence, il nous semble que le conseil régional pourrait ainsi financer d'une part les actions pour les maladies d'Alzheimer et, d'autre part, des actions éducatives inclusives pour d'autres pathologies et ainsi soutenir beaucoup plus de porteurs de projets culturels.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. DENIZIOT – La ligne « aide aux structures spécialisées de la prise en charge des maladies d'Alzheimer » était incluse dans le dispositif plus large d'aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance. Nous accompagnons les nombreuses demandes de restructuration d'EHPAD assorties d'un projet social innovant au bénéfice des personnes atteintes de maladies d'Alzheimer. Je souligne bien l'aspect « innovant » que doivent avoir les demandes de ces structures auprès de la Région puisque notre objectif est d'aller aux interstices de ce qui n'est pas fait par les autres tutelles pour ce public en particulier. Vous nous proposez finalement de remplacer l'action qui devrait être celle de l'ARS et des départements sur ce sujet. Ce n'est pas notre vocation. C'est pourquoi nous aidons les projets sociaux et innovants. Puisque la culture était particulièrement délaissée auprès de ce public et qu'elle ne faisait partie d'aucun projet d'établissement en particulier, nous venons en soutien financier de ces initiatives innovantes. Pour ces raisons, je propose le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°27 (E-IDF)
POUR : E-IDF, AES, RN-IDF, RCDEC, FdG
CONTRE : LRI, UDI, CD, M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – J'ai l'amendement n°30 Ensemble l'Île-de-France.

Amendement n°30 (E-IDF/ AES/ RCDEC)

Mme FREY (E-IDF) – Toujours dans le même domaine d'aide aux structures innovantes en matière de handicap, le conseil régional finance l'achat de plusieurs véhicules électriques ou à carburant propre. Les bénéficiaires ici sont des structures privées qui ont un coût d'entrée financier élevé pour les Franciliens concernés. Dans le même temps, nous regrettons que le conseil régional ne fasse pas de geste en faveur du renouvellement de véhicules plus propres pour le service public PAM. Notre amendement propose donc que les structures privées d'accueil de personnes en situation de handicap ne soient pas les seules bénéficiaires du dispositif d'aide, afin que les véhicules du service PAM bénéficient également d'un remplacement en véhicules propres.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. DENIZIOT – Comme vous le savez, seuls les départements sont compétents pour inscrire le renouvellement de la flotte dans le cadre de leurs contrats de délégation de service public. Je vous rappelle que les départements rédigent les cahiers des charges sur leurs appels d'offres et demandent à des prestataires de se positionner sur le transport à la demande, qui est de la responsabilité des départements. Un certain nombre de départements ont renouvelé leurs contrats ces derniers mois, comme nous l'avons mentionné en commission permanente. En dehors des renouvellements de contrats qui se font par appels d'offres, la Région ne peut subventionner directement les entreprises titulaires de délégation de service public, parce que nous serions dans l'illégalité.

Je profite de cet amendement pour vous dire que nous avons réuni les différentes associations représentatives la semaine dernière sur le sujet du PAM, à l'appel du collectif Les Roulettes en colère. Nous les avons reçus et conformément à leur demande que nous avons d'ores et déjà acceptée, nous avons lancé deux mesures fortes :

- une mesure de satisfaction de l'ensemble des usagers du PAM sur l'Île-de-France ; un questionnaire sera rédigé avec eux(ou bien) les associations et selon leurs critères ;

- un audit technique sur les points difficiles sur les huit départements franciliens.

Les associations étaient ravies. Je regrette seulement qu'aucun élu des huit départements invités ne soit venu à cette réunion discuter avec les associations, alors que la réunion était prévue de longue date et qu'elle a mobilisé toutes les associations, Île-de-France Mobilités et les services de la Région. Je trouve cela regrettable. D'autres problèmes sont inhérents au PAM, mais sur ce sujet du renouvellement des flottes pour avoir des flottes plus propres, s'il n'y a pas d'engagement plus fort et une implication plus forte dans les travaux que mène Île-de-France Mobilités sur la transformation du PAM, s'il n'y a pas de volonté politique dans les départements, cela sera très compliqué. Nous appelons solennellement à la mobilisation des départements sur le sujet. Le conseil régional quant à lui fait le job avec Île-de-France Mobilités.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°30 (E-IDF/ AES/ RCDEC)

POUR : E-IDF, AES, RN-IDF, RCDEC, FdG

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

REJET

Mme la Présidente – Nous votons le rapport n°096. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2020-096

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG

ABSENT : M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

* * *

VOTE DE L'ENSEMBLE DES RAPPORTS N'AYANT PAS ÉTÉ APPELÉS ET RELEVANT DE LA PROCÉDURE DE VOTE GLOBAL

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'ensemble des rapports n'ayant pas été appelés et relevant de la procédure du vote global. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DE L'ENSEMBLE DES RAPPORTS RELEVANT DE LA PROCÉDURE DE VOTE GLOBAL

POUR : LRI, UDI, E-IDF, AES, CD, RN-IDF, RCDEC, FdG, M. CHEVRIER (NI)

ADOPTION

NB : S'il y a lieu, les votes dissociés et/ou particuliers remis par écrit au secrétariat général figureront dans le détail des votes établi à l'issue de la séance pour tous les rapports examinés.

Je remercie tout le monde et j'inscris au procès-verbal le fait personnel concernant MM. MIGNOT et JALLAMION. À demain. Bon après-midi.

La séance est levée à 15 heures 17.

Secrétariat général

ANNEXES

- ERRATA
- ADDITIF
- MOTIONS DE RENVOI EN COMMISSION
- AMENDEMENTS
- AMENDEMENTS DE L'EXECUTIF

**Commission permanente
du mercredi 4 mars 2020**

ERRATA

ADDITIF

- **Erratum 1 sur le rapport CP 2020-136**
- **Erratum 2 sur le rapport CP 2020-151**
- **Erratum 3 sur le rapport CP 2020-097**
- **Erratum 4 sur le rapport CP 2020-125**
- **Erratum 5 sur le rapport CP 2020-114**
- **Erratum 6 sur le rapport CP 2020-049**

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

RAPPORT N° CP 2020-136

**Centre de ressources de techniques avancées (C.E.R.T.A.) Contrôles techniques et
contrats d'entretien obligatoires Dotations de fonctionnement 2020**

ERRATUM 1

Une coquille s'est glissée dans le nom du lycée indiqué à la page 10 de l'annexe de la délibération. Il convient de lire « du bâtiment (dit Saint Lambert) », au lieu de « BATIMENT (DU) » dans la première ligne du tableau, colonne intitulée « nom établissement ».

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

**RAPPORT N° CP 2020-151
POURSUITE DU SOUTIEN AUX CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS**

ERRATUM 2

Le visa de la commission du développement économique et de l'innovation est ajouté au projet de délibération. Le rapport n° CP 2020-151 a été présenté.

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

RAPPORT N° CP 2020-097

PNR : programmes d'actions 2020

**Dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural :
1ère affectation 2020**

ERRATUM 3

Suite à une erreur de saisie, il convient de lire à la page 158 du rapport, dans l'entête de la fiche projet n° 20002121 au bénéfice du PNR du Vexin français, pour l'opération CP4-P12-A01 intitulée : « accompagnement aux changements de pratiques de gestion des espaces non agricoles : gestion différenciée et "zéro phyto" », un montant de subvention maximum de 10 000 € au lieu de 20 000 €. Le montant total de la subvention reste inchangé.

Cette modification n'a pas d'incidence financière sur les montants figurant dans le rapport.

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

**RAPPORT N° CP 2020-125
POLITIQUE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LES LYCEES ET CFA
AFFECTATIONS 2020**

ERRATUM 4

Le visa de la commission de l'éducation et celui de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage sont ajoutés au projet de délibération. Le rapport n° CP 2020-125 portant sur la politique d'éducation artistique et culturelle dans les lycées et CFA doit en effet être présenté à ces deux commissions.

COMMISSION PERMANENTE DU 04 MARS 2020

RAPPORT N° CP 2020-114

**Mesures pour la mobilité des jeunes : gratuité des transports - Développeurs
de l'apprentissage territorial**

ERRATUM 5

A la suite d'une omission rédactionnelle, il convient d'ajouter au dernier alinéa de l'article 3 de la délibération la mention « du budget 2020 ».

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

RAPPORT N° CP 2020-049

DÉVELOPPEMENT, MODERNISATION DU RÉSEAU
ET NOUVEAU MATÉRIEL ROULANT

ERRATUM 6

A l'annexe 5 « RER D – Convention futur atelier de Villeneuve », il convient d'apporter deux modifications de rédaction suite à une remarque tardive du bénéficiaire.

A l'article 2.1 « périmètre de la convention » il convient de supprimer la référence au terme « prestations » d'études, de maîtrise d'œuvre, ou d'ingénierie dès lors que SNCF Réseau est directement maître d'ouvrage de l'opération. En conséquence, après les mots « La présente convention intègre notamment dans son périmètre : », il convient de remplacer :

- le deuxième alinéa par les mots « les études ; »
- le troisième alinéa par les mots « les frais de maîtrise d'œuvre nécessaires à la bonne exécution de leurs missions ; »
- le dixième alinéa par les mots « les missions d'ingénierie et d'accompagnement nécessaires : Mission Sécurité Ferroviaire (MSF), contrôle technique, coordination sécurité et protection de la santé, sondages, levés topographiques et diagnostics divers ; »

A l'article 12.3 « Résiliation de la convention », la formulation a été reprise d'une convention type qui ne s'applique pas au cas d'espèce. A l'avant dernier alinéa, il convient de supprimer les mots « total ou » après les mots « s'il y a lieu, à reversement ».



Conseil régional
Secrétariat général

➤ **Additif sur le rapport CP 2020-149**

Conseil régional
2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

TABLEAU CP DU 4 MARS 2020

ADDITIF - CP 2020-149

MANDATS SPECIAUX

PROPOSÉS AU VOTE DE LA COMMISSION PERMANENTE

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *					
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSPTS/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS
DUGOIN-CLÉMENT	Jean-Philippe	Écosse	Édimbourg	Biodiversité	1-avr.-20	3-avr.-20		X	X			X
DUGOIN-CLÉMENT	Jean-Philippe	Arménie	Erevan	Conférence "Yerevan Program for Urban Change"	31-mai-20	3-juin-20		X	X			X
DUGOIN-CLÉMENT	Jean-Philippe	France	Marseille	Congrès Mondial de la nature	11-juin-20	18-juin-20		X	X			X
PECRESSE	Valérie	Allemagne	Munich	Signature de l'accord de coopération avec le Land de Bavière	07-mai-20	07-mai-20		X	X			X
VON EUW	Stéphanie	Allemagne	Munich	Signature de l'accord de coopération avec le Land de Bavière	07-mai-20	07-mai-20		X	X			X
MESADIEU	Anne-Louise	France	Cannes	Rencontres culturelles dans le cadre de la politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	12-mai-20	15-mai-20		X	X			X
PORTELLI	Florence	France	Cannes	Rencontres culturelles dans le cadre de la politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	19-mai-20	23-mai-20		X	X			X

* éventuellement au regard des conditions prévues à la délibération CR 04-16

COMMISSION PERMANENTE

DU

MERCREDI 4 MARS 2020



MOTIONS DE RENVOI EN COMMISSION

AMENDEMENTS

déposés par rapport



Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-129, 103, 111, 147, 085, 049, 065, 078, 086, 088, 146, 087, 084, 102, 123, 112, 101, 108, 109, 116, 118, 095, 114, 098, 044, 132, 143, 133, 134, 125, 094, 083, 090, 032

Texte de l'amendement :

L'ensemble des occurrences relative à **la charte de la laïcité et des valeurs de la République** telle que votée à la délibération CR 2017-51 intégré aux délibérations mentionnées ci-dessous est retiré :

« **Développement économique** » : Rapports CP 2020-129, 103, 111, 147

« **Agriculture et ruralité** » : Rapport CP 2020-085

« **Transports et mobilités durables** » : Rapports CP 2020-049, 065, 078, 086, 088

« **Sport, loisirs, jeunesse et vie associative** » : Rapports CP 2020-146, 087, 084

« **Enseignement supérieur et recherche** » : Rapport 2020-102

« **Solidarités, santé et famille** » : Rapports CP 2020-123, 112

« **Ecologie, développement durable & aménagement** » : Rapports CP 2020-101, 108, 109, 116, 118

« **Tourisme** » : Rapport CP 2020-095

« **Emploi, formation professionnelle et apprentissage** » : Rapports CP 2020-114, 098, 044, 032

« **Culture, patrimoine et création** » : Rapports CP 2020-132, 143, 133, 134, 125, 094

« **Logement** » : Rapports CP 2020-083, 090

Exposé des motifs :

CHARTE RÉGIONALE DE LA LAÏCITÉ : LA RÉGION DOIT RESPECTER LA LOI 1905, TOUTE LA LOI 1905, RIEN QUE LA LOI 1905 !

Depuis près de trois ans, le groupe Front de gauche n'a cessé, entre autres par voie d'amendements, de rappeler à l'exécutif régional l'impasse et l'illégalité de la Charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République telle que la droite régionale l'avait écrite. Cette persévérance était juste comme l'a reconnu le tribunal administratif qui a annulé la délibération numéro CR 2017-51 car reposant sur des dispositions illégales.

Les modifications faites au cours de la commission permanente de novembre 2018 suite à cette annulation ne règle en rien l'illégalité de l'alinéa 4 de l'article 4 qui stipule que les organismes subventionnés par la Région s'engagent à refuser « *le port imposé de tenues vestimentaires à caractère religieux* » formule qui revient à inciter les organismes à agir contre la liberté religieuse et celle de pratiquer son culte et donc à interdire les signes religieux dans l'espace public. Cette disposition est illégale car contraire à la loi de 1905.

A ceux qui répètent que la loi est au-dessus de la foi, cela devrait parler à condition de lire toute la loi de 1905 et rien que la loi de 1905. Par conséquent, tant que la charte régionale restera en l'état, toutes les mentions relatives à ce document doivent être retirées de l'ensemble des rapports susmentionnés.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-065 : Transport de personnes en situation de handicap (PAM) : première affectation pour 2020

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté au projet de délibération :

Article : expérimentation d'une nouvelle tarification du PAM

Mandate la Présidente pour soumettre au Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, en concertation avec l'ensemble des organismes concernés, l'expérimentation d'une nouvelle tarification du PAM modulable en fonction des niveaux de revenus.

Exposé des motifs :

Pour une amélioration de la mobilité des personnes en situation de handicap

Actuellement fixée par délibération d'Île-de-France Mobilités, la grille tarifaire des transports du réseau PAM propose des tarifs allant jusqu'à 41€ pour un trajet de 50 km. Pour les personnes en situation de handicap, cela constitue un frein au déplacement. Les moyens alternatifs sont rares. De même, les transports publics franciliens sont peu adaptés au transport de ces personnes, voire ne le sont pas du tout lorsque l'on pense à certaines lignes du métro ou du RER. Le collectif « Les roulettes en colère », animé par l'association APF France Handicap va jusqu'à qualifier la situation d'assignation à résidence. Nous proposons donc au Conseil régional d'Île-de-France de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le droit à se déplacer librement des personnes en situation de handicap en expérimentant une nouvelle tarification plus juste du PAM. C'est le sens de cet amendement.

Eddie Aït

Céline Malaisé



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme
Groupe Ensemble, l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-072 : Aide au parc privé - première affectation pour 2020 - Approbation de cinq labels CDSR

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté au projet de délibération :

Article

Décide de mettre en place une stratégie régionale de lutte contre les pannes d'ascenseur dotée d'un fonds d'intervention d'urgence et de moyens d'expertises techniques pour :

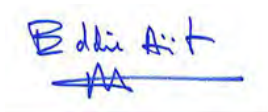
- **Soutenir les bailleurs et copropriétés souhaitant moderniser leurs ascenseurs.**
- **Intervenir en cas de situation d'urgence notamment auprès de personnes à mobilité réduite impactées.**
- **Soutenir l'accès aux services de santé, de garde d'enfants et de secours pour les Franciliens régulièrement touchés par des pannes d'ascenseurs.**
- **Inciter les plateformes et sociétés de livraison à domicile à expérimenter des procédés adaptés en cas de pannes d'ascenseurs récurrentes.**
- **Proposer aux bailleurs et copropriétaires en difficulté que la Région avance les frais de réparations d'urgence lors de pannes afin qu'elles puissent être effectuées le plus rapidement possible.**
- **Créer un label qualité pour les ascensoristes vertueux**
- **Élaborer un audit sur la situation des ascenseurs en Île-de-France.**

Exposé des motifs :

Pour une stratégie régionale de lutte contre les pannes d'ascenseurs

Pannes incessantes, délais d'intervention trop longs, frais non obligatoires « imposés », les ascenseurs français et notamment franciliens peuvent constituer un véritable cauchemar pour nombre de citoyens. La Fédération française des ascenseurs estime qu'un ascenseur connaît en moyenne trois pannes techniques par an. Des pannes souvent dues au fait que l'équipement n'est pas adapté à son usage, correctement entretenu, respecté ou modernisé. En France, près d'un quart des ascenseurs ont plus de 40 ans et la moitié du parc a plus de 25 ans.

Malgré ce constat inquiétant, les nombreuses alertes de l'opposition et des associations d'usagers et les promesses d'un plan d'action global de l'exécutif, la Région n'a toujours pas pris de mesure à la hauteur de l'enjeu. Le présent amendement vise donc à ce que le Conseil régional se saisisse de cette problématique, mette en place une stratégie ambitieuse et octroie un budget conséquent pour lutter efficacement contre les pannes d'ascenseurs et leurs conséquences sur son territoire.



Eddie Ait



Céline Malaisé



Maxime des
Gayets





Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-072 : Aide au parc privé - première affectation pour 2020 - Approbation de cinq labels CDSR

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté au projet de délibération :

Article

Mandate la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France pour mettre en œuvre un Plan de lutte régional contre les marchands de sommeil et le logement insalubre.

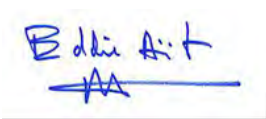
Il devra s'articuler autour des axes suivants :

- 1. Elaborer un bilan des actions menées par le Conseil régional pour lutter contre les marchands de sommeil et le logement insalubre.**
- 2. Mieux protéger les locataires victimes de marchands de sommeil, contre les menaces, le harcèlement, les violences et l'expulsion illégale, méthodes habituelles qu'ils emploient pour décourager leurs victimes de porter plainte et de faire valoir leurs droits.**
- 3. Accélérer les procédures de traitement de l'insalubrité permettant ainsi aux victimes de cesser de payer leur loyer au marchand de sommeil et d'être relogés.**
- 4. Relancer la construction de logements très sociaux en Île-de-France.**
- 5. Ne pas agir uniquement dans les zones pavillonnaires mais sur l'ensemble du territoire francilien.**
- 6. Mobiliser les locaux vacants du Conseil régional d'Île-de-France pour les mal-logés, notamment les familles.**
- 7. Rétablir, maintenir ou augmenter les subventions aux associations de défense des droits des personnes victimes des marchands de sommeil.**

Exposé des motifs :

Pour l'élaboration d'un Plan de lutte régional contre les marchands de sommeil et le logement insalubre

Le logement indigne représente 5% des résidences principales privées en Île-de-France, soit 180 000 logements. En septembre 2017, l'exécutif régional nous présentait ses propositions visant à lutter contre les marchands de sommeil dans les zones pavillonnaires franciliennes notamment par le rachat des logements concernés. Deux ans et demi plus tard, les nombreuses carences de cette initiative, que nous avons signalées, sont toujours criantes et aucun indicateur ne permet de penser que la situation s'est améliorée. Le Conseil régional doit agir avec encore plus de force et de détermination contre ce phénomène. Le présent amendement vise donc à établir un Plan de lutte régional contre les marchands de sommeil et le logement insalubre en complément des dispositifs en vigueur actuellement.



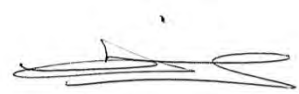
Eddie Ait



Céline Malaisé



Maxime des
Gayets



Ghislaine Senée





Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-078 : STRATÉGIE FRET ET LOGISTIQUE : PREMIER RAPPORT 2020

Texte de l'amendement :

Un article 3bis est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

« Mandate la présidente pour entamer des négociations avec la Société d'Economie Mixte Sogaris, qui accompagne les collectivités locales et opérateurs dans la logistique urbaine, afin d'entrer au capital de la société. »

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR UNE MUTUALISATION DES PLATEFORMES LOGISTIQUES URBAINES

Les plateformes logistiques urbaines permettent d'assurer la livraison des marchandises sur les derniers kilomètres. Elles permettent d'expérimenter la livraison en véhicules électriques ou triporteurs et ainsi réduire la congestion et la pollution urbaine. Il est cependant important de garder la main sur ce type d'infrastructure et d'en assurer une gestion publique, pour éviter de laisser les entreprises à l'impact social et environnemental néfaste s'approprier le foncier francilien et susciter un éparpillement de l'offre. Plutôt que de laisser chaque opérateur gérer sa propre plateforme et ses flux, la Région, de par sa stratégie pour le fret en Ile de France et de sa compétence en la matière, doit être une actrice incontournable de la planification et la mise en cohérence des infrastructures, et agir sur le dernier kilomètre.

Ainsi, le présent amendement a pour objet d'inciter l'exécutif à entamer des négociations pour intégrer la SEM Sogaris. Cette société spécialisée dans la logistique urbaine et la réalisation des derniers kilomètres, intègre d'ores et déjà plusieurs acteurs publics et départements. Ainsi, la Région rendrait concret des objectifs déjà annoncés dans le rapport « stratégie régionale pour le fret et la logistique » voté en mars 2018, à savoir :

- *« Diffusion, sensibilisation et coordination des démarches et des acteurs pour faciliter la mise en cohérence de leurs interventions et de diffusion d'une vision globale à l'échelle*

francilienne. »

· « Valorisation d'un système logistique régional s'appuyant sur un réseau adapté d'infrastructures, la modernisation de l'immobilier logistique, la « clusterisation » des zones logistiques »

La Présidente du groupe :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ghislaine Senée', with a stylized flourish at the end.

Ghislaine Senée



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-078

STRATÉGIE FRET ET LOGISTIQUE : PREMIER RAPPORT 2020

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide, dans le cadre de ses aides à la logistique et au fret, et notamment celles s'adressant aux sociétés privées, de mettre en place des critères d'attribution relatifs à la qualité des conditions de travail et du dialogue social au sein de ces sociétés et de leurs éventuels sous-traitants ».

Exposé des motifs

DE NOUVEAUX CRITERES POUR STOPPER LE DUMPING SOCIAL DANS LA POLITIQUE D'AIDE A LA LOGISTIQUE ET AU FRET

Alors que le e-commerce connaît actuellement un développement exponentiel, les transporteurs chargés de la livraison de colis à domicile se livrent une concurrence de plus en plus agressive, qui affecte particulièrement les conditions de travail de leurs salariés.

Dans nombre de ces sociétés de livraison, les cadences imposées à ces personnels sont ainsi souvent dénoncées. Ces dernières font en outre massivement appel à des entreprises sous-traitantes, en particulier pour l'acheminement des colis sur le « dernier kilomètre », dans des conditions qui dérogent trop souvent au code du travail.

Au moment où notre collectivité est amenée à répondre de plus en plus souvent aux attentes de ces sociétés dans le cadre de sa politique de la logistique et du fret, elle doit prendre cet enjeu social à bras le corps.

S'il convient en priorité de réguler la concurrence anarchique qui domine ce secteur en favorisant l'émergence d'un véritable pôle public, il faut aussi dès à présent que les pouvoirs publics, en notamment la Région Ile-de-France, imposent des exigences fortes en matière sociale, visant à améliorer les conditions de travail des salariés de ces entreprises, ce qui contribuera aussi, par là-même, à améliorer la qualité de leurs prestations.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional
Groupe **FRONT DE GAUCHE**
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-078

STRATÉGIE FRET ET LOGISTIQUE : PREMIER RAPPORT 2020

Amendement

L'article 3 est supprimé de la délibération.

Exposé des motifs

**POUR UN FINANCEMENT PLUS JUSTE ET EFFICACE DE L'AIDE REGIONALE AU FRET
ET A LA LOGISTIQUE**

Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention en investissement de 500 000 € à UPS FRANCE SAS pour l'aménagement et l'équipement d'un centre de distribution urbain UPS PARIS E-CENTRE, à la porte de Champerret à Paris.

S'il est louable que la société UPS choisisse de recourir à des véhicules moins polluants pour ses activités de livraisons, le montant d'une telle aide pose néanmoins question au regard des moyens financiers dont elle dispose.

Cette dernière, qui est une des principales entreprises mondiales de logistique, bénéficie en effet d'un chiffre d'affaires de plus de 60 milliards de dollars, et se trouve ainsi en mesure de financer sur ses fonds propres l'ensemble de ce centre de distribution urbain.

Par ailleurs, la société UPS est régulièrement pointée, en France et à l'étranger, pour les conditions de travail dégradées qu'elle impose à ses personnels.

Pour ces raisons, il est donc proposé de retirer ce projet de subvention du présent rapport.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-119, 143, 134, 124, 112, 084, 133, 118, 109, 095

Texte de l'amendement :

L'ensemble des projets mentionnés ci-dessous est retiré des délibérations dans lesquelles ils sont inscrits dans la mesure où ils ne respectent pas l'article 55 de la loi SRU :

RAPPORT CP 2020-119 : 1ÈRES AFFECTATIONS 2020 POUR LA RESTAURATION ET LA REVALORISATION DU PATRIMOINE EN ÎLE-DE-FRANCE

- **Versailles (78) (18,59% de logements sociaux) :** *Projet n°20004064 - Travaux de restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame de Versailles*
- **Rambouillet (78) 20,80% de logements sociaux) :** *Projet n°EX048103 - Phase 2 : travaux de restauration du Pavillon du Verger de la ville de Rambouillet*
- **Jouy-en-Josas (78) (8,99% de logements sociaux) :** *Projet n°20003048 - Numérisation des fonds du musée de la Toile de Jouy de Jouy-en-Josas*

RAPPORT CP 2020-143 : AFFECTATIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DU LIVRE ET DE L'AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE - 1ÈRE AFFECTATION 2020

- **Neuilly-sur-Seine (92) (5,81% de logements sociaux) :** *Projet n°20001075 - Construction d'une médiathèque dans la ville de Neuilly-sur-Seine*

RAPPORT CP 2020-134 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT CULTUREL POUR LE SPECTACLE VIVANT

- **Herblay (95) (15,74 % de logements sociaux) :** *Projet n°20003132 - Acquisition d'une nacelle pour le théâtre Roger Barat*
- **Villabé (91) (11,03% de logements sociaux) :** *Projet n°20003133 - Espace culturel la villa - équipement gradins amovibles et matériels scéniques*

RAPPORT CP 2020-124 : BOUCLIER DE SÉCURITÉ : 2^{ÈME} AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2020

- **Villecresnes (94) (10,49% de logements sociaux) :** *Projet n°EX048097 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Villecresnes*
- **Asnières sur Seine (92) (21,04% de logements sociaux) :** *Projet n°EX047826 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune d'Asnières-sur-Seine*
- **Chelles (77) (22,49% de logements sociaux) :** *Projet n°EX048104 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics*
- **Chilly-Mazarin (91) (18,07% de logements sociaux) :** *Projet n° EX048115 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics*
- **Cesson (77) (13,38% de logements sociaux) :** *Projet n°EX048135 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics*

RAPPORT CP 2020-112 : MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE, DE SOLIDARITÉ ET DE SOUTIEN AUX FAMILLES

- **Jouy-en-Josas (78) (8,99% de logements sociaux) :** *Projet n°EX048146 - Création d'un pôle dédié à la petite enfance*

RAPPORT CP 2020-084 : POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU SPORT EN IDF - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT - 2ÈME RAPPORT POUR 2020

- **Franconville (95) (21,91% de logements sociaux) :** *Projet n°EX046513 - Transformation d'un terrain de football en terrain naturel en terrain synthétique, réhabilitation de l'éclairage afférent et création de*

vestiaires

- **Conflans-Sainte-Honorine (78) (20,93% de logements sociaux)** : *Projet n°EX046539 - Reconstruction du gymnase Foch*

RAPPORT CP 2020-109 : 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES ET AIDE À L'INGÉNIERIE TERRITORIALE: PREMIERS RAPPORTS POUR 2020 AUTORISATION DE LA CRÉATION DE LA SAS CITALLIOS PROMOTION

- **Bondoufle (91) (9,55 % de logements sociaux)** : *Projet n°EX048096 - Construction du groupe scolaire / dojo du grand parc*

RAPPORT CP 2020-095 : POLITIQUE EN FAVEUR DU TOURISME EN ÎLE-DE-FRANCE - 2ÈME AFFECTATION

- **Jouy-en-Josas (78) (8,99% de logement sociaux)** : *Projet n°EX048134 - Modernisation du Parcours visiteurs pour diversifier le public cible et augmenter la fréquentation du Musée de la Toile de Jouy*

Exposé des motifs :

Sur l'ensemble des rapports susmentionnés, il est proposé de retirer l'ensemble des projets des villes qui ne respectent pas la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) qui prévoit, dans son article 55, une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Le SDRIF adopté par la Région Île-de-France et document prescriptif fixe quant à lui un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Il s'agit là d'un élément essentiel d'un aménagement du territoire maîtrisé. C'est une des conditions du droit au logement pour tous et un outil pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La région doit, elle aussi, contribuer à cet effort en arrêtant de subventionner des projets d'investissement dans les communes carencées en logements sociaux. Pour information voici les pourcentages de logements sociaux dans chacune des villes susmentionnées :

- | | |
|---|---|
| ● Asnières sur Seine (92) (21,04%) | ● Herblay (95) (15,74%) |
| ● Bondoufle (91) (9,55 %) | ● Jouy-en-Josas (78) (8,99%) |
| ● Cesson (77) (13,38%) | ● Neuilly-sur-Seine (92) (5,81%) |
| ● Chelles (77) (22,49%) | ● Rambouillet (78) 20,80% |
| ● Chilly-Mazarin (91) (18,07%) | ● Versailles (78) (18,59%) |
| ● Conflans-Sainte-Honorine (78) (20,93%) | ● Villabé (91) (11,03%) |
| ● Franconville (95) (21,91%) | ● Villecresnes (94) (10,49%) |

La politique de ces villes en matière de logement social est donc contraire à l'article 55 de la loi SRU ainsi qu'aux orientations fondamentales fixées par le SDRIF. Dans la mesure où elles sont dans l'illégalité, il semble en conséquence injustifié d'attribuer à ces communes des subventions régionales pour des réalisations.

Céline MALAISE
Présidente de groupe





Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-085 : Mise en oeuvre du Pacte agricole : 1res affectations 2020

Intégrer les préoccupations écologiques dans toutes les nouvelles exploitations agricoles

Texte de l'amendement :

Article 8 : Conventions AITA

En annexe 1 de chacune des cinq conventions en annexe , les étapes et trames des diagnostics proposées aux porteur de projet sont modifiées de la même manière.

VOLET 1 : Prise en charge du diagnostic d'exploitation à reprendre

3. Description de l'exploitation à reprendre

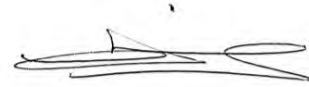
- L'historique de l'exploitation
- Situation de l'exploitation (zone agricole, ZV, document d'urbanisme,...) et incidences sur la conduite de l'exploitation
- Environnement socio/économique
- **Environnement biologique (vie du sol, des éventuels milieux aquatiques, biodiversité locale...) et incidences sur la conduite de l'exploitation et son impact sur le milieu**
- Exploitation individuelle ou sociétaire (description des associés et leurs fonctions)
- Main d'oeuvre
- Superficie totale et mode de faire valoir
- Description des systèmes de production par atelier (productions végétales et animales)
- Analyse des moyens de production (sols,bâtiments, matériels,...)
- Mode de commercialisation
- Analyse économique et financière
- Aspect juridique, fiscal, social, patrimonial et administratif
- Engagements soumis à réglementation
- Modalités de reprise

Exposé des motifs de l'amendement :

Les agriculteurs et agricultrices expriment une véritable souffrance en lien avec les pressions sociales contradictoires qui pèsent sur leur activités. Bien conscient.e.s de s'être laissé.e.s enfermer dans un système productiviste qui ne profite qu'aux plus gros d'entre eux, ils et elles ont bien compris que l'époque appelait une évolution et une revalorisation de leurs pratiques professionnelles. D'ailleurs parmi les candidat.e.s à des projets d'installation hors cadre familial c'est bien souvent l'envie de remplir la mission de nourrir ses semblables dans le respect de l'environnement qui agit parmi les motivations principales.

Cet amendement a pour objectif de compléter les diagnostics d'installation qui semblent avant tout centrés sur les enjeux de productivité et de rentabilité et où la dimension écologique et l'intégration de l'exploitation dans son milieu naturel ne sont pas assez évoquées.

La Présidente du groupe :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ghislaine Senée', written in a cursive style.

Ghislaine Senée



Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-085 : Mise en oeuvre du Pacte agricole : 1res affectations 2020

Intégrer le souci du bien-être animal dans toutes les nouvelles exploitations agricoles

Texte de l'amendement :

Article 8 : Conventions AITA. En annexe 1 de chacune des cinq conventions en annexe , les étapes et trames des diagnostics proposées aux porteur de projet sont modifiées de la même manière.

VOLET 3 : Prise en charge du suivi du nouvel exploitant 4. Système de production

L'objectif est de décrire le système de production et la conduite technique.

[...] Productions animales

- **Conditions de bien-être des espèces envisagées**
- **Maîtrise des bonnes et mauvaises pratiques liées au bien-être animal**
- Reproduction, génétique
- Productivité, mortalité, etc....
- Problème sanitaire
- Suivi de l'autonomie fourragère, alimentation, ration, etc.

Exposé des motifs de l'amendement :

Les agriculteurs et agricultrices expriment une véritable souffrance du fait des pressions sociales contradictoires qui pèsent sur leur activités. Bien conscient.e.s de s'être laissé.e.s enfermer dans un système productiviste qui ne profite qu'aux plus gros d'entre eux, ils et elles ont bien compris que l'époque appelait une évolution et une revalorisation de leurs pratiques professionnelles. D'ailleurs parmi les candidat.e.s à des projets d'installation hors cadre familial c'est bien souvent l'envie de remplir la mission de nourrir ses semblables dans le respect de l'environnement qui agit parmi les motivations principales.

Cet amendement a pour objectif de compléter les diagnostics d'installation qui semblent avant tout centrés sur les enjeux de productivité et de rentabilité et où la question pourtant brûlante des capacités des exploitants à garantir le bien être des animaux placés sous leur responsabilité n'est pas abordée.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée



Alternative Écologiste et Sociale
Front de Gauche

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-085 : Mise en oeuvre du Pacte agricole : 1res affectations 2020

Intégrer la filière bois-énergie dans un mode de gestion durable des forêts

Texte de l'amendement :

Article 13 : Le projet soutenu à hauteur de 220 000€ au titre du dispositif « Soutien régional des structures oeuvrant dans les secteurs de la forêt, du bois et des matériaux biosourcés » est modifié comme suit.

S'emparer du sujet bois-énergie via l'élaboration d'une charte bois énergie FrancÎlbois, en 2020, entamera des actions sur le sujet bois-énergie en réalisant les actions suivantes :

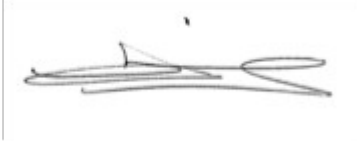
- **Identifier l'influence du débouché "bois-énergie" sur l'accélération de la rotation des massifs.**
- **Réévaluer au niveau régional les incidences sur le cycle du carbone du développement de la filière bois-énergie, à partir des études les plus récentes.**
- **Elaborer une feuille de route bois-énergie d'exploitation forestière mixte pour une exploitation bois-énergie des coproduits seuls** proposée à l'AG de mars 2020;
- Contribuer à la structuration et à la fédération de la filière : identifier les entreprises du bois énergie qui pourraient adhérer et former un « collège bois énergie » au sein de FrancÎlbois ;
- Recenser les acteurs du bois bûche sous forme d'un annuaire en ligne pour faciliter l'achat de bois de qualité par les utilisateurs, en cohérence avec le site www.biomasseenergieidf.org;
- Mettre en place une instance de coordination en vue de l'élaboration de la charte « Île-de-France Bois Bûche » et identifier les groupes de travail à organiser et participants.
- Organiser des groupes de travail avec les acteurs de la filière bois bûche francilienne dans le but de construire une charte « Île-de-France Bois Bûche » qui pourra s'adosser au dispositif national (www.franceboisbuche.com)

Exposé des motifs de l'amendement :

Le développement de l'exploitation du bois énergie est encouragé par le marché et les pouvoirs publics à partir de considérations très contestables sur les incidences de l'exploitation de la biomasse sur les cycles de stockage du carbone. La reconversion des exploitations forestières en productrices d'énergie les conduit à intensifier la mécanisation de leurs process, à privilégier les monocultures et à réduire de manière très significative l'âge à partir duquel les arbres sont abattus pour intégrer le cycle de transformation. L'accélération des rotations est particulièrement inquiétante concernant le rôle de puits de carbone rempli par les forêts franciliennes. Par ailleurs la

mécanisation, la fragilisation des individus, le développement des monocultures aggravent les risques sanitaires pesant actuellement sur toutes les forêts françaises.

Cet amendement vise à réorienter les projets portés par Francilbois et les pouvoirs publics vers une exploitation biomasse des seuls co-produits de la filière ameublement ou construction.



Ghislaine SENÉE
Alternative Ecologiste et Sociale



Céline MALAISE
Front de Gauche – Parti Communiste
Français et République & Socialisme



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme
Groupe Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-085 : Mise en œuvre du Pacte Agricole : 1ère affectation 2020

Texte de l'amendement :

L'article 7 du projet de délibération est supprimé. Les annexes à la délibération sont modifiées en conséquence.

Exposé des motifs :

Pour une vision globale du dispositif d'aide à la transformation agroalimentaire francilienne.

Ce projet de délibération propose à la commission permanente d'adopter un règlement d'intervention d'un dispositif d'aide à la transformation agroalimentaire francilienne qui s'inscrit dans le cadre d'un futur « Plan régional de l'alimentation » dont nous ignorons tout.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'apprécier pleinement la pertinence de ce qui nous est proposé. Cet amendement vise donc à supprimer l'article concernant l'adoption de ce règlement d'intervention et les annexes correspondantes.

Eddie Aït

Céline Malaisé

Ghislaine Senée



Conseil régional
Groupe Front de Gauche
Ensemble, l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-085

MISE EN OEUVRE DU PACTE AGRICOLE : 1ÈRE AFFECTATION 2020

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Mandate la Présidente du Conseil régional pour demander au Gouvernement de cesser la destruction du service public forestier, et exiger la mise en place d'une politique forestière tenant réellement compte des enjeux écologiques et climatiques »

Exposé des motifs

CESSER LA DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC FORESTIER ET LANCER UNE POLITIQUE FORESTIERE RESPONSABLE FACE AUX ENJEUX ECOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Alors que depuis plusieurs années, le service public forestier subit un démantèlement continu, faisant passer les effectifs de l'ONF de 15.000 salariés en 1985 à moins de 9.000, de nombreux gardes forestiers dénoncent aujourd'hui une gestion productiviste et à court terme qui transforme les forêts publiques en « usines à bois ».

Début 2020, une nouvelle étape a été franchie dans la mise en péril de cet établissement public, avec la préparation d'une modification du Code forestier, permettant aux salariés de droit privé d'effectuer des missions identiques à celles des fonctionnaires de l'ONF. Une décision qui, comme dans nombre des services publics, aura pour effet de diminuer le nombre des fonctionnaires au profit des contractuels. Les agents de l'ONF rappellent cependant que leurs statuts de fonctionnaires assermentés, avec les pouvoirs de police qui leur sont conférés, leur permettent d'accomplir leurs missions de façon indépendante. Ces agents publics peuvent ainsi résister aux pressions des propriétaires et des marchands de bois, et permettre l'application des lois en toute impartialité. Ces derniers estiment que ce ne sera plus le cas avec des contractuels de droit privé.

En outre, parallèlement à ces annonces de contractualisation, le Gouvernement entend également continuer à diminuer le nombre de postes à l'ONF, par le non renouvellement lors des départs en retraite. Entre 2018 et début 2020, 611 postes, tous statuts confondus, ont ainsi été supprimés.

Alors que la forêt joue un rôle majeur pour atténuer les effets du changement climatique, qu'elle constitue un réservoir de biodiversité et contribue à la protection de la ressource en eau, ces choix gouvernementaux sont totalement contraires aux nécessités induites par ces enjeux. C'est ainsi toute la politique forestière qui se trouve déstructurée, mettant en danger l'avenir de notre patrimoine forestier.

La Région Ile-de-France, qui compte 50 forêts domaniales, soit 72 500 hectares de forêts, est concernée au premier chef par ces questions. C'est pourquoi il est proposé par cet amendement que notre collectivité intervienne dès à présent auprès du Gouvernement pour demander à ce dernier de stopper ces mesures destructrices, et d'engager une politique forestière responsable au regard des enjeux écologiques et climatiques.

Céline MALAISE

Maxime des GAYETS

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-086

PLAN VÉLO RÉGIONAL : SOUTIEN À CINQ OPÉRATIONS (77, 91 ET 93)

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« décide de présenter, suite aux annonces contradictoires formulées récemment, un plan de financement précis des moyens alloués au développement du projet de Réseaux express régional vélo (RER V). »

Exposé des motifs

POUR UN ENGAGEMENT FINANCIER CLAIR ET MASSIF DE LA REGION EN FAVEUR DU RER V

Alors que la présidente Valérie Pécresse a récemment annoncé son souhait de faire financer par la Région Ile-de-France 50% des travaux du projet de Réseau express vélo régional, des questions restent posées sur la façon dont elle entend transformer cette déclaration positive en actes budgétaires concrets.

Une contribution significative de la Région au financement du Réseau express régional Vélo (RER V), demandé par plusieurs associations, est aujourd'hui indispensable. Il s'agirait d'un acte fort pour répondre aux enjeux climatiques, sanitaires et environnementaux dans l'aménagement régional.

Mais pour ne pas en rester à une simple déclaration d'intentions à la veille des élections municipales, plusieurs points doivent être éclaircis :

Pourquoi se limiter à deux lignes, comme l'a suggéré la présidente de Région, puisque seule la totalité du projet fera réseau ?

Pourquoi financer la construction de pistes cyclables sur le budget participatif environnement, alors que le règlement d'intervention de ce budget fixe un plafond de 10 000€ d'aides régionales par projet ?

Lors de la Commission permanente du 31 janvier 2020, le vice-président à l'environnement, questionné sur ce point par le groupe Front de Gauche, indiquait de façon alambiquée que « *concernant la question des seuils, si l'on reprend l'exemple du vélo, les montants extrêmement importants concernent des déclinaisons de pistes cyclables. Celles-ci sont portées par les collectivités elles-mêmes, qui les créent sur leur propre foncier. A l'inverse, un dossier pistes cyclables porté par une commune peut faire l'objet de la part de la commune ou de l'intercommunalité d'une soumission au budget participatif régional pour se voir bonifié. Le montant du budget participatif peut atteindre 10K€ pour des projets locaux et d'intérêt francilien, le souhait est de travailler avec des associations, la possibilité pourrait être offerte aux citoyens intéressés de s'adosser à une association préexistante qui porterait le projet en leur nom* ».

Au vu de cette réponse peu claire, il y a donc tout lieu de s'inquiéter sur le niveau réel des engagements financiers de la Région sur le RER V. En tout état de cause, le financement de ce projet à partir d'un petit nombre de subventions limitées à 10 000€ est très en-dessous des besoins, et n'est donc pas envisageable. Cette question ne peut se réduire à des déclarations. Il est donc proposé, par cet amendement, de présenter un plan de financement régional du RER Vélo.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Alternative Écologiste et Sociale
Font de Gauche
RCDEC
Ensemble IDF

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport : CP 2020-087 : 1ÈRES AFFECTATIONS - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, ÉGALITÉ FEMMES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
2ÈMES AFFECTATIONS - CITOYENNETÉ

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

“Décide d’engager les moyens nécessaires au rétablissement du char de la Région Île-de-France lors de l’édition 2020 de la Marche des Fiertés de Paris.”

Exposé des motifs de l'amendement :

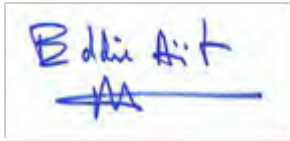
La Marche des Fiertés LGBTQI+ de Paris compte parmi les plus grandes manifestations politiques et culturelles de notre région avec plus de 500 000 participant-es chaque année.

En 2020, partout dans le monde, et y compris en France, des personnes LGBTQI+ sont encore agressées dans l'espace public du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. C'est pourquoi cette marche est un symbole de la lutte contre les LGBT-phobies et de la promotion des droits fondamentaux.

L'éducation, la prévention mais aussi la mobilisation des pouvoirs publics sont indispensables pour faire reculer durablement les LGBT-phobies. En soutien avec ces initiatives, cet amendement demande au Conseil régional d'exprimer sa solidarité en participant à la Marche des Fiertés de Paris en 2020.

Ghislaine SENÉE
Alternative Écologiste et Sociale

Céline MALAISE
*Front de Gauche – Parti Communiste
Français et République & Socialisme*



Eddie AïT

Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste- Le rassemblement -



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-087 :

1ères affectations - Lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes et lutte contre les violences faites aux femmes - 2^{es} affectations - Citoyenneté

Amendement :

Aux articles 4, 5, 6 et 7, remplacer :

“ disponible sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 10200503 « Citoyenneté et valeurs de la République » du budget 2020.”

par

“disponible sur le chapitre budgétaire 933 – Culture, sports et loisirs, code fonctionnel 031 – Culture, Sous section 312 - Activités culturelles et artistiques, Programme HP 312-005 « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », Action « Soutien au spectacle vivant » du budget 2020.”

Exposé des motifs :

Les Chanté Nwel ou le Carnaval organisé par la Fédération du Carnaval Tropical de Paris sont des actions que l'exécutif régional a choisi de financer dans le cadre de sa politique de « *citoyenneté et valeurs de la République* ». Or, ces actions relèvent du folklore et de la culture communautaires dans le sens où elles sont en rapport à une communauté. En rien, elles ne sauraient remplacer des actions de fonds, sur le long court intervenant auprès de tous les Francilien-ne-s quelles que soient leurs origines culturelles, sociales ou géographiques.

Le groupe Front de gauche ne comprend pas comment ces projets peuvent contribuer au développement des expressions citoyennes franciliennes, agir pour la lutte contre les discriminations, ou pour le vivre ensemble.

Le financement de ces projets sur la ligne budgétaire *Citoyenneté* s'inscrit dans une logique vidant de son sens politique la notion de citoyenneté. Dans un contexte de défiance vis-à-vis de la politique et de ses représentants, les institutions publiques comme les nôtres devraient au contraire participer au financement de structures qui participent à revitaliser les intérêts des habitant.e.s pour la vie politique, l'engagement local et le vivre ensemble. Il est temps que la Région redevienne moteur dans ces secteurs en finançant des événements fédérateurs, lisibles par un public large porté par des associations reconnues pour leur action sur ce champ et ce sur des critères objectifs.

C'est la raison pour laquelle notre groupe souhaite que ce type de projet soit financé sur l'enveloppe Culture / Spectacle vivant.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-087 :

1^{ères} affectations - Lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes et lutte contre les violences faites aux femmes - 2^{es} affectations - Citoyenneté

Amendement :

L'article 8 de la délibération est supprimé

Exposé des motifs :

LANCER UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE SUR L'USAGE DES SUBVENTIONS VERSÉES À "ESPÉRANCE BANLIEUES" ET STOPPER CE SOUTIEN RÉGIONAL

Le groupe Front de gauche a interpellé l'exécutif régional à plusieurs reprises au travers de différents questions écrites et amendements sur la situation administrative et financière du Réseau espérance banlieue suite à l'enquête administrative lancée par l'inspection générale de l'administration (IGA) en septembre 2019 à l'encontre de cette même structure.

Dans la mesure où la Région a, plusieurs fois, financé cette structure, il nous semble indispensable qu'une enquête administrative soit ouverte afin de vérifier l'usage qui a été fait de l'argent régional.

Non seulement nous n'avons reçu aucune réponse mais surtout la présente délibération acte, par le versement d'une triple subvention d'un montant total de 150 000€, la pleine consécration de cette structure pourtant largement décriée tant au niveau institutionnel que public allant même jusqu'à un soutien comme de tête de réseau du monde associatif francilien...

Les nombreuses alertes à propos d'Espérance Banlieue, réseau d'écoles catholiques traditionnalistes hors contrat devrait pourtant mettre en garde notre collectivité. Le groupe Front de gauche tient à rappeler que dans les divers territoires où ces écoles sont implantées, de nombreux dysfonctionnements ont été relayés par les parents comme par la presse, mais aussi par les enseignants des établissements publics qui récupèrent des enfants passés par ce type d'école et qui n'ont pas le niveau requis pour leur classe d'âge. Les problèmes de méthodes, de programmes, de recrutement et de formation des personnels, de sources de financement ... sont tels qu'il serait irresponsable de faire comme si l'exécutif n'était pas au courant.

Or, pour rappel, le « règlement d'intervention « soutien aux expressions citoyennes » (CP 2018-141) indique que « tout nouveau soutien financier à une structure ayant déjà bénéficié d'une aide ne peut intervenir qu'après contrôle et évaluation préalables par les services de la Région de la mise en œuvre des actions précédemment financées ». Ces « contrôle et évaluation » doivent être rendus publics avant toute autre décision de financement régional. Ne pas s'y soumettre alors que les alertes sont nombreuses serait hors règlement et validerait l'idée qu'un financement régional à un réseau d'écoles hors contrat a pour objectif de faire évoluer le cadre national de financement de telles écoles.

En l'état, ces subventions s'apparentent à un financement déguisé avec de l'argent public d'école hors contrat ce qui est hors du cadre légal. Par extension, la Région affiche clairement un soutien fort à une vision traditionaliste du catholicisme alors que la Présidente de Région ne cesse de déclamer que « la loi doit être au-dessus de la foi » ! Il est temps de passer aux actes !

Céline MALAISE

Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Adair", is written over a horizontal line that extends to the right.



Conseil régional
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-088 : Route : Mise en œuvre du CPER et du plan "Anti-bouchon et pour changer la route" et affectations relatives à la sécurité routière

Texte de l'amendement :

L'article 9 du projet de délibération est supprimé.

Les annexes au projet de délibération sont modifiées en conséquence.

Exposé des motifs :

Pour une utilisation plus raisonnée de l'argent public

L'article 9 du présent rapport engage la région à hauteur de 5 392 485 € pour participer au financement du projet de réaménagement de la RN10 à Trappes. La fiche-projet jointe en annexe précise qu'il s'agit de financer uniquement la réalisation du giratoire RN10-RD912.

Un tel montant pour ce type d'infrastructure est choquant, d'autant que l'exécutif n'apporte aucun élément pour le justifier.

Il paraît donc raisonnable de suspendre cet engagement financier conséquent le temps que des informations supplémentaires et des propositions alternatives moins onéreuses soient transmises aux Conseillers régionaux. C'est le sens de cet amendement.

Le président :

Eddie Aït



Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-089 : CONVENTIONS "TROUVEZ UN STAGE POUR LES JEUNES FRANCILIENS" POUR LES "GRANDS COMPTES" TRANSPORTS EN 2020

Texte de l'amendement :

L'article 2 « Engagements du bénéficiaire » de la « *Convention entre la Région et le Syndicat des transports d'Île de France* » ainsi que de la « *Convention entre la Région et SNCF Mobilités* », de la « *Convention entre la Région et SNCF Réseau* », de la « *convention entre la Région et la RATP* », et de la « *Convention entre la Région et VNF* » est complété comme suit :

« Le bénéficiaire s'engage également à rendre à la Région, en complément du bilan de mise en œuvre du dispositif, au plus tard le 31 janvier 2021, un bilan récapitulatif du taux de transformation du stage en emploi au sein de la structure, en CDD ou en CDI, à la suite de leur stage. »

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR UN BILAN DES EMBAUCHES RÉALISÉES PAR LES OPÉRATEURS

Le dispositif « 100 000 stages pour les jeunes franciliens » engage les structures subventionnées par la Région Ile de France à recruter un certain nombre de stagiaires, en fonction de la taille de la structure. L'objectif affiché de ce dispositif est de lutter contre le chômage des jeunes et les aider à intégrer plus facilement le monde de l'entreprise.


Les présentes conventions, passées avec SNCF Réseau, SNCF Mobilités, la RATP, le STIF, et Voies Navigables de France engagent les bénéficiaires à fournir un bilan annuel de la mise en œuvre de cet objectif. Mais aucun bilan n'est fourni à la Région quant à la concrétisation de ces contrats en véritables embauches, que ce soit en CDD ou en CDI. Or, un stage n'est pas une fin en soi et a surtout pour objectif de se familiariser avec un emploi pour intégrer plus facilement le monde du travail. Les stages constituent surtout une opportunité pour les entreprises d'évaluer les compétences d'un potentiel futur salarié et le former au sein de la structure avant une embauche.

Le présent amendement a pour objectif, dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, d'obtenir des structures subventionnées un retour sur le nombre de stages ayant débouchés sur une embauche au sein de la structure, en fonction de la nature de ce stage (stage d'observation ou stage de fin d'étude, alternance).

Nous avons déjà formulé cette même demande de bilan des embauches à l'occasion de la CP du 20 novembre 2019, où ces mêmes conventions étaient votées. Cette mention ne se trouve pas dans les conventions en annexe du présent rapport. C'est pourquoi nous renouvelons cette demande pour 2020.

Cette demande devrait figurer dans chacune des conventions engageant financièrement la Région et un bénéficiaire, afin de ne pas appliquer cette transparence au seul secteur du transport mais à l'ensemble des postes de dépenses de la Région.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-090 : Attributions de subventions pour la création de logements locatifs sociaux familiaux, jeunes et étudiants - 1ère affectation pour 2020

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté au projet de délibération :

Article

Décide d'effectuer un bilan exhaustif du nombre et de la répartition géographique des logements sociaux dont la construction a été décidée ou lancée depuis le début de la mandature. Ce bilan sera présenté aux Conseillers régionaux et fera l'objet d'un débat en séance plénière du Conseil régional avant la fin de l'année 2020.

Exposé des motifs :

Pour la transparence en matière de construction de logements sociaux

L'exécutif semble avoir fait du logement social le grand perdant de la politique menée depuis décembre 2015. Loin d'assumer ce qui s'apparente à un choix politique délibéré, le flou est entretenu autour du nombre de chantiers de logements sociaux réellement décidés et lancés par l'actuelle majorité. Nous constatons par ailleurs qu'en plus d'un budget en forte baisse, les projets qui sortent de terre depuis 2016 ont bien souvent été lancés par l'ancienne majorité. Afin de pouvoir mener un débat démocratique et technique corrects sur ce sujet essentiel touchant des millions de Franciliens, il est impératif d'avoir des chiffres précis et fiables à disposition. C'est le sens de cet amendement.

Eddie Ait

Céline Malaisé

Maxime des
Gayets

Ghislaine Senée

AMENDEMENT

Annexe 1 à la délibération

La fiche projet N°EX047916 est retirée.

Exposé des motifs :

La Commune de Gouaix (77) entend financer une opération de rénovation de la gendarmerie et des logements de fonction associés.

Ce projet est hors compétence de la région. Il s'agit des compétences de l'Etat ou de budgets déconcentrés parfois relayés et gérés par le département;

Voici un focus sur le site du Ministère de l'intérieur concernant le patrimoine immobilier de la Gendarmerie :

*“Pour la gendarmerie nationale, **101 millions d'euros seront consacrés en 2018** aux opérations de rénovation et de maintenance lourde des casernes de la gendarmerie nationale, qu'il s'agisse des locaux de service ou des logements. Ce montant sera porté à **105 millions d'euros pour les années 2019 et 2020**. Ce budget permettra de financer des travaux d'extension, de rénovation et de maintenance lourde sur 47 sites répartis dans 38 départements et 13 régions métropolitaines, 3 régions d'outre-mer ainsi qu'en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française. Entre 2018 et 2020, ce sont près de **9 700 logements** qui seront concernés par des travaux de rénovation sur l'ensemble du territoire.*

*Alors que plusieurs événements ont récemment démontré la nécessité de renforcer la sécurité des casernes de gendarmerie, un effort tout particulier sera déployé au profit de la sécurisation des casernes (locaux techniques, logements). Ainsi, **15 millions d'euros** seront consacrés chaque année au renforcement de la sécurité des installations immobilières de la gendarmerie, au profit de ceux qui y travaillent ou qui y résident. Il s'agit d'une priorité forte sur les années à venir.”*

Dans le cas présent, aucune nécessité ne paraît suffisante pour légitimer une opération de rénovation de gendarmerie au sein du budget de la ruralité. Au mieux ce projet peut s'insérer de façon plus logique dans le budget du bouclier sécurité de la région. C'est pourquoi notre groupe demande le retrait de cette fiche projet du rapport traitant des contrats ruraux.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just



Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-092 : CPER - TRAMWAY TRAM 1 À COLOMBES ET TRAM 10 ANTONY - CLAMART (92)

Texte de l'amendement :

Un article 1bis est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

Décide d'augmenter la participation régionale au financement du prolongement du Tram T1 à l'Est, par l'attribution de subventions d'un montant prévisionnel de **100 000 000 €**.

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR L'EXTENSION DU T1 À VAL DE FONTENAY

L'Est Parisien, et notamment les secteurs en plein essor démographiques mais toujours relativement enclavés comme certaines parties des communes de Montreuil, Rosny et Fontenay-sous-Bois ont un besoin majeur de renforts et d'amélioration de l'offre de transports en commun. Le projet d'extension du tramway T1 à l'Est jusqu'à Val de Fontenay, déclaré d'utilité publique, est attendu depuis longtemps par les habitants de ces territoires et se justifie par une interconnexion majeure à son terminus avec plusieurs lignes de métro et de RER ainsi que la future ligne 15 Est du Grand Paris Express.

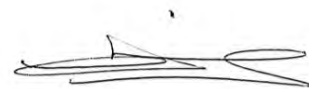
Pourtant, suite au retrait par la nouvelle majorité régionale de 100 millions d'euros de la participation prévue au CPER 2015-2020 pour ce prolongement, le projet a été phasé et sa mise en service n'est aujourd'hui programmée que jusqu'au Site de Maintenance et de Remisage à l'entrée de Montreuil repoussant une hypothétique desserte des quartiers du Haut Montreuil, de Rosny et de Fontenay à une date inconnue.

A l'occasion des acquisitions foncières pour l'extension du T1 à l'Ouest, le présent amendement propose d'affecter les fonds nécessaires à l'extension du tramway T1 à l'Est en une seule phase de chantier permettant la desserte au plus vite de quartiers dont le désenclavement est urgent

notamment à Montreuil.

Plutôt que d'affecter 107,6 millions d'euros au Canal Seine Nord dont l'intérêt écologique et social pour l'Île de France est plus que douteux, la Région gagnerait à privilégier les transports du quotidien de ses habitants, en particulier pour des lignes dont le financement est en souffrance et qui sont promises depuis longtemps pour des territoires qui ont un besoin crucial de solutions de mobilité.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée



Conseil régional
Ensemble, l'Île-de-France
Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-096 : Politique régionale en faveur du handicap 2ème affectation pour 2020

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

La Région Île-de-France étudie la possibilité d'étendre l'aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance pour l'achat de véhicules plus propres dans le cadre du service PAM (Pour Aider à la Mobilité).

Exposé des motifs :

Au titre de son dispositif d'aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance, le Conseil régional finance l'achat de plusieurs véhicules électriques ou « véhicules à carburant propre ».

Les bénéficiaires sont, pour cette commission permanente du 4 mars 2020, la Fondation Franco-Britannique de Sillery en Essonne (2 subventions de 9 000€ et 18 000€) et l'Association des établissements du Domaine Emmanuel en Seine-et-Marne (1 subvention de 10 000 €). Ces structures privées ont un coût d'entrée financier élevé pour les franciliennes et les franciliens fragilisés par un handicap physique ou psychique.

Dans le même temps, le Conseil régional ne fait aucun geste en faveur du renouvellement de véhicules plus propres pour le service PAM (Pour Aider à la Mobilité). Alors qu'il s'agit d'un service public, censé permettre le transport des personnes en situation de handicap, la Région préfère subventionner des organismes privés plutôt que de financer le renouvellement de la flotte de véhicules adaptés, en lien avec les départements, refusant toujours d'assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice des transports.

Cet amendement propose donc que les structures privées d'accueil de personnes en situation de handicap ne soient pas les seuls bénéficiaires du dispositif d'aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance, afin de renouveler la flotte des véhicules du service PAM.

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement

Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-096 : Politique régionale en faveur du handicap 2ème affectation pour 2020

Texte de l'amendement :

L'article 2 de la délibération est modifié comme suit :

Décide de participer, au titre du dispositif « ~~Aide à l'effectivité des droits culturels pour les personnes en situation de handicap~~ » « **Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer** », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de 3 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 75 000 € au titre du budget 2020.

Exposé des motifs :

Au titre de son dispositif d'aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance, le Conseil régional finance des parcours culturels destinés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à trois structures parisiennes (Culture et Hôpital pour 20 000 €, Retour d'image pour 10 000 € et le groupe SOS Solidarités pour 45 000 €).

Si le groupe *Ensemble, l'Île-de-France* salue l'action de la Région, qui souhaite manifestement rattraper le temps perdu, il propose plutôt de prélever les crédits au titre de l'aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer. Cette ligne budgétaire a été particulièrement mal exécutée en 2019. Pour mémoire, 1 million d'euros de crédits de paiements ont été exécutés au 31 décembre 2019 alors que 3,325 millions d'euros étaient prévus.

Pour gagner en cohérence, le Conseil régional pourra financer d'une part les actions pour les malades d'Alzheimer et d'autre part, des actions éducatives inclusives pour d'autres pathologies et ainsi soutenir beaucoup plus de porteurs de projets culturels.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Conseil régional
Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste
Groupe Front de Gauche

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-101: Politique énergie-climat - mise en œuvre du plan "changeons d'air" : 2ème affectation 2020

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Le Conseil régional crée un dispositif d'aide directe aux particuliers pour remplacer leur véhicule diesel, lors de sa prochaine séance plénière. »

Exposé des motifs :

Les efforts consentis par la Région à l'endroit des artisans dans ce rapport doivent être étendus aux particuliers.

La lutte contre la pollution constitue un enjeu majeur pour l'Île-de-France. C'est pour cette raison que la circulation des véhicules les plus polluants roulant au diesel va être progressivement interdite dans le cœur de l'agglomération.

Cet amendement a pour but d'accompagner aussi les Franciliennes et les Franciliens dans cette transition, pour l'achat d'un véhicule plus propre à moindre coût, comme elle le fait à destination des professionnels, qui bénéficient du dispositif « véhicules propres ».

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement

Céline MALAÏSÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-102

**PROJET "PARIS REGION FELLOWSHIP PROGRAMME", SOUTIEN AUX DOMAINES D'INTÉRÊT
MAJEUR (DIM) ET FONCTIONNEMENT DE LA M.I.S.S. EN 2020**

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« - Décide d'interpeller le Gouvernement concernant les effets délétères des préconisations prévues dans la future Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR).
- Demande à ce dernier d'ajourner ce projet de loi et d'engager un dialogue constructif avec les organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'élaborer un plan permettant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et à ses personnels de remplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes.
- Affirme son soutien total à la mobilisation nationale des enseignants-chercheurs et des chercheurs prévue le 5 mars prochain ».

Exposé des motifs

**SOUTENIR LES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
MOBILISES CONTRE LE PROJET DE LPPR**

Alors que l'enseignement supérieur et la recherche ont connu depuis une dizaine d'années, notamment du fait de la LRU, de lourdes transformations conduisant, dans de nombreuses disciplines, à la raréfaction des moyens d'enseignement et de recherche, à la paupérisation de nombreux établissements, à une dégradation notable des conditions de travail de leurs personnels, et à une précarisation croissante de nombre d'entre eux, la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) actuellement en préparation annonce une aggravation de cette situation.

Les préconisations qui fondent ce projet de loi prévoient ainsi, sous couvert « d'excellence », la généralisation des recrutements sous statuts précaires, notamment avec la création d'un contrat de projet, non transformable en CDI, instaurant de fait la précarité à vie (alors même que cette précarité est déjà présente tout au long des études avec des bourses trop faibles, des loyers en cité U trop élevés, un manque de personnel de santé au CROUS, etc.).

En l'absence de crédits pour le soutien de base des laboratoires, cette loi prévoit en outre un pilotage de la recherche par l'attribution discrétionnaire et inégalitaire de l'argent fléché sur des projets. Les personnels de la recherche seront ainsi davantage captifs, soumis aux logiques bureaucratiques et contraints par les appels à projets.

Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche dénoncent à travers ce projet un coup décisif contre les libertés académiques. Ces attaques contre les statuts vont de pair avec les lois de transformation de l'action publique et de casse des systèmes de retraites, que ces personnels dénoncent également à juste titre. Alors que ces derniers appellent à la mobilisation, à compter du 5 mars prochain, contre le projet de LPPR, contre la réforme des retraites en cours, et pour un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche digne de ce nom, la Région Ile-de-France doit leur apporter un soutien déterminé. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Alternative Écologiste et Sociale
Front de Gauche

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-103 : Paris Région UP - Aides PM'up, TP'up et autres dispositifs mobilisés pour les entreprises franciliennes - 2ème rapport pour 2020

Texte de l'amendement :

Article 4 : Modification de la composition du jury PM'up.

L'article 2 de l'annexe 3 présentant le règlement intérieur modifié du jury de sélection PM'up est modifié ainsi :

Article 2 : composition

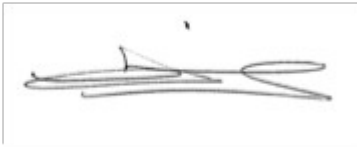
Le jury de sélection PM'up est présidé par le vice-président du conseil régional en charge de l'économie et de l'emploi. Le Président du jury désigne les personnalités membres du jury après s'être assuré de leur engagement en matière de déontologie. La composition du jury est la suivante :

- Les représentants des groupes politiques désignés par délibération du conseil régional
- 3 chefs d'entreprise (en activité ou non)
- **3 représentantes ou représentants des salarié.e.s de PME**
- **3 personnalités qualifiées pour représenter les intérêts de l'environnement francilien**
- **5 Franciliennes et Franciliens tirés au sort sur les listes électorales**
- **1 représentant.e des associations de consommateurs et consommatrices actives en Île-de-France**
- **1 représentant.e de la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire**
- 1 représentant de Bpifrance
- 2 représentants des fonds d'investissements régionaux
- 1 représentant de Business France
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Paris Île-de-France
- 4 représentants des pôles de compétitivité et clusters franciliens
- 1 représentant de la Banque de France
- 1 représentant d'un réseau de Business angels actif en Île-de-France

Exposé des motifs de l'amendement :

Le développement économique qu'on le considère d'un point de vue quantitatif ou qualitatif est un bien commun qui concerne tous les habitants et toutes les habitantes de l'Île-de-France. L'activité et le développement des petites et moyennes entreprises franciliennes intéresse certes les investisseurs publics ou privés, mais il concerne tout autant les autres parties prenantes de ces entreprises: collaborateurs et collaboratrices, consommateurs, mais aussi de manière générale, l'ensemble des êtres vivants et des territoires avec lesquels les entreprises entrent en interaction.

Notre amendement permet d'équilibrer la composition de ce jury de sélection et d'offrir un éventail plus large de points de vue et d'intérêts croisés dans l'attribution des fonds régionaux.



Ghislaine SENÉE
Alternative Ecologiste et Sociale



Céline MALAISE
Front de Gauche – Parti Communiste
Français et République & Socialisme



Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-105 :

Travaux dans les EPLE - 2ème rapport de l'année 2020 - budget 2020

Amendement :

Un nouvel article, ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

“ Article 6 : Garantir des bonnes conditions de scolarité et d'enseignement dans les lycées en travaux

S'engage à fournir aux membres des Conseil d'administration des lycées qui font ou feront l'objet de travaux d'envergure, les résultats des enquêtes auditives menées par BRUITPARIF qui sera systématiquement sollicité dans ces situations

S'engage à prendre des mesures immédiates, en lien étroit avec les CHSCT, afin que les lycées faisant ou qui feront l'objet de travaux de reconstruction, d'agrandissement et de rénovation en site occupé soient en capacité de proposer des conditions de travail décentes et respectueuses de la scolarité des élèves et des conditions de travail des personnels. »

Exposé des motifs :

LYCÉE DARIUS MILHAUD : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES LYCÉEN·NE·S PENDANT LES PHASES DE TRAVAUX

Comme nous le rappelons régulièrement, des travaux sont en cours dans les lycées pour améliorer, à terme, la vie quotidienne des établissements franciliens. S'il est indispensable que ces travaux aient lieu, il est tout autant indispensable que l'exécutif régional anticipe leurs conséquences collatérales négatives sur l'ensemble des usager·ère·s.

Or, un certain nombre d'entre eux rend la cohabitation avec les usager·ère·s de ces lycées néfaste, voire impossible. Face à des pics à 90 décibels, comme, actuellement, au Lycée Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre (94), et à l'augmentation des malaises et des troubles, les enseignants, parents et élèves ont dû se mobiliser pour que la Région leur propose des alternatives et des solutions permettant de garantir un enseignement dans des conditions ordinaires. Ils sont aujourd'hui encore, malgré notre intervention en commission permanente de janvier dernier, sans retour.

La droite francilienne ayant décidé de privilégier les agrandissements, rénovations et reconstructions sur place et en site occupé, aux nouvelles constructions, elle doit veiller à ce que soient intégrés des aménagements spécifiques, à chaque situation dans les cahiers des charges, en lien notamment avec les CHSCT de chaque établissement et BruitParif.

Céline MALAISE
Présidente du groupe



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Groupe Ensemble, l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-105 :

Travaux dans les EPLE - 2ème rapport de l'année 2020 - budget 2020

Amendement :

Un nouvel article, ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

“ Article 6 : Rénovation et agrandissement du Lycée Nicolas-Joseph Cugnot de Neuilly-sur-Marne (93)

Décide de relancer un marché public en réévaluant, à la hausse, les seuils qui ont été fixés pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de ce lycée ;

Décide, dans l'intervalle et en urgence, d'installer des préfabriqués supplémentaires pour faire face à la montée en puissance des effectifs.

Exposé des motifs :

LYCEE CUGNOT DE NEUILLY-SUR-MARNE : REpondre A L'URGENCE DES TRAVAUX

Alertés par le retard pris par les travaux prévus au lycée Nicolas-Joseph Cugnot de Neuilly-sur-Marne (93), nous souhaitons que les opérations de rénovation et d'agrandissement pourtant votées dès 2012 soient relancées en urgence.

Les opérations du lycée Cugnot sont intégrées au PPI 2017-2027 où elles sont considérées comme urgentes puisque ce plan insiste sur le fait qu'il pourrait *“très vite manquer 1100 à 1500 places dans le district de Noisy-le-Grand, malgré la première tranche du lycée international de Noisy-le-Grand”*. Rappelons que ce territoire, qui connaît déjà de fortes tensions démographiques, est voué à se développer plus encore dans les années à venir, en particulier avec l'arrivée de la ligne 16 à proximité.

Elles sont d'autant plus urgentes qu'elles étaient déjà inscrites au PPI des lycées 2012-2022 et que la SAERP avait été mandatée pour engager les études liminaires. Le plan architectural avait d'ailleurs été présenté et fait l'unanimité des acteurs y compris de la communauté éducative.

Par ailleurs, se pose la question de l'installation, en urgence, de préfabriqués supplémentaires pour faire face à l'augmentation des effectifs. Sans oublier l'absence de salles de permanence et de travail pour les lycéen-ne-s.

La garantie d'accès à un service public d'éducation de qualité n'est aujourd'hui en aucun cas satisfaite ni pour les élèves, ni pour la communauté éducative dont les parents ne cessent d'interpeller la direction. Les conditions d'études et de réussite scolaire des lycéen-ne-s sont mises en difficulté, voire en péril. Il est urgent d'engager les travaux nécessaires.

Céline MALAÏSÉ
Présidente du groupe
Front de Gauche

Maxime Des Gayets
Président du groupe
Ensemble IDF



Conseil régional
Ensemble, l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-109: 100 Quartiers innovants et écologiques et Aide à l'ingénierie territoriale: premiers rapports pour 2020 Autorisation de la création de la SAS CITALLIOS PROMOTION

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

Le Conseil régional d'Île-de-France rendra un avis sur la perspective d'une fusion entre les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine lors de sa prochaine réunion en séance plénière.

Exposé des motifs :

La création de la SAS CITALLIOS PROMOTION dans ce rapport CP 2020-109 est l'occasion pour le Conseil régional de revenir sur les questions d'aménagement des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Dans un moment où le Gouvernement annonce vouloir faire évoluer le cadre institutionnel de la région et de la métropole dans le cadre d'un projet de loi « Décentralisation, Différenciation et Déconcentration », le Conseil régional d'Île-de-France se doit donc d'exprimer une position de principe sur la perspective d'une fusion de ces deux départements.

Les élus du groupe *Ensemble, l'Île-de-France* ont proposé que cette question soit tranchée lors du vote du dernier budget en décembre 2019. Face à l'absence de réponse de l'exécutif, cet amendement propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière du Conseil régional.

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-109 : 100 Quartiers innovants et écologiques et Aide à l'ingénierie territoriale : premiers rapports pour 2020

Autorisation de la création de la SAS CITALLIOS PROMOTION

Amendement :

L'article 4 de la délibération est supprimé

Exposé des motifs :

CITALLIOS PROMOTION : UN PAS DE PLUS VERS LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

A chaque fois que l'assemblée régionale a eu à se positionner sur la question de Citallios, en juin 2016 comme en septembre 2019, le groupe Front de Gauche a interpellé l'exécutif sur les dangers de la création de cet outil économique qui n'intègre aucun garde-fou visant à respecter les impératifs fixés à l'échelle de notre région en faveur de la lutte contre les inégalités territoriales, sociales et économiques.

En juin 2016, nous avons dénoncé la fusion des sociétés d'économie mixte « SEM92 », Yvelines aménagement et SEMERCLI pour donner naissance à la SEM CITALLIOS car elle anticipait la fusion des deux départements les plus riches de notre Région, les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

En septembre dernier, c'est à la décision de l'exécutif d'augmenter le capital de la SEM, en augmentant la part de la Région que nous nous sommes opposés.

Aujourd'hui encore, ce nouvel outil continue d'anticiper la fusion de ces deux départements et avance à marche forcée pour la rendre inéluctable, hors de toute consultation des habitants de ces départements.

Par ailleurs, cette création intervient le même jour que celle de la SEM investissement, sans que rien dans leur statut ni leurs objectifs, ne soit précisé en matière d'actions complémentaires.

Nous notons, enfin, que cet outil d'aménagement qui lie deux des territoires les plus riches de la région n'intègre pas les enjeux de résorption des inégalités territoriales et sociales, en particulier sur la question de la construction de logements sociaux.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional

Ensemble, l'Île-de-France

Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste

Groupe Front de Gauche

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-111 : innovation : Pôles de compétitivité, lieux d'innovation

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

L'exécutif s'engage à présenter, lors d'une prochaine séance du Conseil régional, un bilan financier complet de la présence de la Région Île-de-France aux grands salons et forums en matière de développement économique.

Événements et salons : faire toute la lumière sur les coûts pour la Région Île-de-France

Depuis des mois, les signataires de cet amendement demandent qu'un véritable bilan financier de la participation régionale à ces opérations soit réalisé. Cette demande n'a toujours pas été satisfaite, ni lors du bilan qualitatif réalisé en commission thématique ni par les quelques éléments apportés par la dernière commission des finances. Or, les coûts de participation de la Région à ces salons, dont l'efficacité pour la collectivité, en dehors du chiffre de la fréquentation, n'est pas prouvée, sont en augmentation constante depuis le début de la mandature. Selon nos calculs, entre 2016 et 2018, le budget consacré à ces salons a été multiplié par 3. Aujourd'hui, ces financements sont répartis entre des lignes budgétaires très diverses, rendant la consolidation d'un bilan financier difficile.

S'il est légitime que la Région veuille améliorer la visibilité de ces dispositifs, l'augmentation des coûts de participation se fait au détriment de l'aide directe, essentielle, aux entreprises et aux associations franciliennes.

C'est pourquoi, les signataires de cet amendement demandent la compilation d'un bilan chiffré précis de l'évolution depuis 2016 des coûts de la participation et du financement à des forums et salons thématiques par la Région Île-de-France.

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

Céline MALAÏSÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme

Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale

Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-111

INNOVATION : PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, LIEUX D'INNOVATION

Amendement

La subvention correspondant à la fiche projet suivante annexée à la délibération est supprimée :

« DOSSIER N° 20003105 - la Journée de la femme digitale »

Exposé des motifs

POUR DES AIDES REGIONALES REELLEMENT UTILES A L'ECONOMIE REGIONALE ET AUX EMPLOIS DES FRANCILIEN.NE.S

La présente délibération propose une aide régionale de 40 000 € pour la « Journée de la femme digitale ». Cet évènement, consacré selon le rapport à « l'accélération business des talents féminins du digital », s'articulera autour :

- « de conférences et de talks »,
- « de rencontres employeurs – talents »,
- « de formations et workshops »,
- « d'un espace Start-up to Scale-up : entièrement dédié aux rencontres entrepreneurs et investisseurs, pour favoriser les opportunités de croissance ».

S'il est important que notre collectivité s'investisse dans la lutte contre les inégalités femmes/hommes dans tous les secteurs de la société, y compris dans le monde économique, rien n'atteste ici des retombées concrètes de cet évènement pour l'immense majorité des salariées Franciliennes qui contribuent quotidiennement à l'économie régionale.

Ce rapport ne donne aucune information précise sur les éditions précédentes, les publics réellement atteints, les retombées positives d'un tel évènement pour la sensibilisation, le recrutement et l'accompagnement des femmes dans ce secteur.

Alors que des bilans concrets des aides apportées ces dernières années par la Région Ile-de-France à ce type d'évènements ont été plusieurs fois demandés et sont toujours attendus, les interrogations demeurent fortes quant à l'opportunité de tels financements publics pour l'économie régionale.

C'est pourquoi, dans l'attente des éléments démontrant l'utilité d'une telle subvention, il est proposé par cet amendement de la retirer du présent rapport.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional
Groupe **FRONT DE GAUCHE**
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-111

INNOVATION : PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, LIEUX D'INNOVATION

Amendement

La subvention correspondant à la fiche projet suivante annexée à la délibération est supprimée :

« DOSSIER N° 20003061 - France Fintech R.evolution 2020 »

Exposé des motifs

POUR DES AIDES REELLEMENT UTILES A L'ECONOMIE REGIONALE ET AUX EMPLOIS DES FRANCILIEN.NE.S

La présente délibération propose une aide régionale de 15 000€ à FFT FRANCE FINTECH pour soutenir un événement organisé à STATION F « autour du thème "Beyond Frontiers" pour évoquer les sujets liés au grand décloisonnement des services financiers » et dont « la programmation intégrera une série de keynotes, interviews et tables rondes mais aussi des workshops, sessions de pitch, démonstrations ainsi que du networking ».

Si un tel événement intéresse sans doute les acteurs de la finance préoccupés du « décloisonnement » de leurs activités, rien n'atteste ici de ses retombées concrètes pour l'économie régionale et pour l'immense majorité des salarié.e.s francilien.ne.s qui y contribuent quotidiennement.

Alors que des bilans concrets des aides apportées ces dernières années par la Région Ile-de-France à ce type d'événements ont été plusieurs fois demandés et sont toujours attendus, les interrogations demeurent fortes quant à l'opportunité de tels financements publics pour l'économie régionale.

C'est pourquoi, dans l'attente des éléments démontrant l'utilité d'une telle subvention, il est proposé par cet amendement de la retirer du présent rapport.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-111

INNOVATION : PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, LIEUX D'INNOVATION

Amendement

L'article 16 de la délibération est retiré.

Exposé des motifs

**CREER DES OUTILS D'AMENAGEMENT REELLEMENT UTILES POUR LES TERRITOIRES
FRANCILIENS**

La présente délibération propose, dans le cadre de la constitution d'une SEM régionale à vocation patrimoniale dénommée « Ile-de-France Investissements et Territoires », d'affecter 75 000 € pour financer des missions d'assistance au pilotage de cette société et au lancement des premières opérations d'investissement.

Cependant, les fondements mêmes de la création d'une telle SEM régionale posent question. En effet, sur plusieurs territoires d'Ile-de-France, des structures remplissant des missions identiques à celles prévues ici existent déjà. Pour l'heure, aucune étude détaillée n'a été présentée par l'exécutif régional afin de démontrer la plus-value, en termes d'aménagement régional, de cette nouvelle SEM par rapport aux fonctions déjà remplies par les outils territoriaux existants. Aucun bilan n'a été présenté, permettant de lister les outils existants en la matière, leur périmètre d'intervention, leurs missions. Aucun diagnostic n'a été réalisé visant à évaluer les besoins réels existants.

Il convient pourtant, dans une optique de bonne gestion des deniers publics, et alors qu'il est de bon ton de dénoncer les logiques de mille-feuilles territoriaux, de veiller à ne pas accumuler sans justifications précisément établies de telles structures, en les mettant inutilement en concurrence.

Par ailleurs, la liste de la dizaine d'actifs cibles évoquée, n'est pas indiquée dans le rapport.

Enfin, il est indiqué que l'actionnariat de la SEM doit s'élargir d'ici mai 2020. De ce fait, il aurait été préférable que la Région attende ce second tour de table pour indiquer, dans un seul rapport complet, la composition actionnariale précise de ce nouvel outil.

C'est pourquoi il est proposé par cet amendement de suspendre le lancement de cette SEM régionale, dans l'attente d'une étude précise démontrant son utilité pour les territoires d'Ile-de-France.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Conseil régional
Groupe **FRONT DE GAUCHE**
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-111

INNOVATION : PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, LIEUX D'INNOVATION

Amendement

La subvention correspondant à la fiche projet suivante annexée à la délibération est supprimée :

« DOSSIER N° 19004097 - 2018-2020 INCUBATEURS - LOOK FORWARD / SHOWROOMPRIVE - SUBVENTION 2019 »

Exposé des motifs

**CESSER LES AIDES INJUSTIFIÉES AUX GRANDS GROUPES QUI N'ONT PAS BESOIN
DES FONDS REGIONAUX**

L'exécutif régional propose dans la présente délibération d'attribuer une aide régionale de 40 000 € à la société SHOWROOMPRIVE.COM.

Toutefois une telle aide régionale est problématique au regard de la situation financière de cette société.

En effet, cette société cotée en bourse sur le marché Euronext a pour principaux actionnaires le fonds américain Accel Partners, premier fonds d'investissement du secteur de l'internet et des nouvelles technologies, et le groupe Carrefour, qui a bénéficié d'un chiffre d'affaires de 655 millions d'euros en 2017 et d'une croissance de 21% par rapport à 2016.

La carence de l'initiative privée n'est pas ici démontrée pour engager le financement public sur un tel projet, bien au contraire.

Dès lors, l'attribution d'une subvention régionale à SHOWROOMPRIVE apparaît injustifiée. C'est pourquoi il est proposé de la retirer du présent rapport.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-111

INNOVATION : PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, LIEUX D'INNOVATION

Amendement

Un article est ajouté à la délibération, formulé de la façon suivante :

« Un rapport présentant un bilan transversal de l'ensemble des aides régionales à destination des structures économiques implantées sur le territoire de Saclay, détaillant les retombées concrètes de ces aides, notamment en matière d'emplois en Ile-de-France, ainsi que les critères, conditions et moyens de contrôle établis par la Région pour ces attributions d'aides sera transmis aux élu-e-s régionaux à la prochaine séance plénière du Conseil régional ».

Exposé des motifs

FAIRE TOUTE LA TRANSPARENCE SUR LES AIDES REGIONALES AU TERRITOIRE DE SACLAY

L'aide régionale aux entreprises, tout particulièrement aux PME-PMI et aux entreprises de l'ESS, est indispensable au développement et au dynamisme économique des territoires franciliens.

Cette politique de développement économique doit être profitable à l'ensemble des territoires, à tous leurs habitant.e.s, et aux salarié.e.s, pour permettre une cohésion globale du territoire francilien.

Elle doit pour cela être mise en œuvre dans des conditions de parfaite transparence pour nos concitoyens, et s'accompagner de critères, de moyens de contrôle et d'évaluation – autant de conditions qui devraient systématiquement présider à toute attribution d'argent public.

Cependant l'exécutif régional a décidé en 2016 d'abandonner en grande partie la conditionnalité des aides régionales à destination des territoires franciliens, de leurs populations et de leurs acteurs économiques ou associatifs. Ce qui ne l'empêche pas d'opérer dans sa politique un ensemble de choix sélectifs qui manquent fortement de lisibilité pour les usagers, pour les porteurs de projets, comme pour les élu.e.s locaux et régionaux.

Depuis 2016, il a, dans la même logique, choisi de réduire continuellement les aides sociales qui, auparavant, structuraient largement le budget régional. Il a parallèlement décidé de multiplier les aides à des acteurs économiques, notamment à de grandes entreprises, dont les moyens ne justifient pas le déploiement d'aides publiques.

Il a aussi fait le choix de focaliser les aides régionales sur certains territoires, en particulier le plateau de Saclay, dans une logique de développement territorial fondée sur la spécialisation et la mise en concurrence généralisée des territoires et de leurs différents acteurs.

Alors que les conditions de l'aménagement du plateau de Saclay ont été vivement dénoncées ces dernières années par de nombreux acteurs (notamment ceux du monde de la recherche, de la protection de l'environnement, mais aussi par la Cour des comptes), cette vision libérale du développement territorial, promue en particulier par le Gouvernement Sarkozy-Fillon, n'a toujours pas démontré les bénéfices que pouvaient en tirer les Francilien.ne.s en matière sociale et environnementale.

L'opacité sur les critères de sélection des bénéficiaires et sur les usages concrets de ces aides à destination de Saclay, l'absence de bilans publics, concernant notamment les emplois réellement créés, la qualité de ces emplois, les bénéfices concrets pour les salariés des entreprises aidées, mais aussi les retombées de

ces choix en matière de lutte contre les inégalités sociales et territoriales dans notre Région, posent de plus en plus question.

A l'heure où nos concitoyen.ne.s expriment leur immense colère face à l'injustice sociale croissante, réclament avec force une redistribution juste des richesses et des deniers publics, il importe que les politiques publiques soient mises en œuvre, à tous les échelons, dans la plus grande clarté.

Il faut donc, dans l'intérêt de toutes et tous, évaluer très sérieusement cette politique et ses fondements économiques et sociaux. Se donner les moyens de cette réévaluation commence par la transparence, tel est l'objectif du bilan proposé par cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline Malaisé', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name and title.



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-111

INNOVATION : PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, LIEUX D'INNOVATION

Amendement

Un article est ajouté à la délibération, formulé de la façon suivante :

« Un rapport présentant un bilan transversal de l'ensemble des aides régionales à destination directe ou indirecte des entreprises, détaillant les retombées concrètes de ces aides, notamment en matière d'emplois en Ile-de-France, ainsi que les critères, conditions et moyens de contrôle établis par la Région pour ces attributions d'aides, sera transmis aux élu-e-s régionaux à la prochaine séance plénière du Conseil régional ».

Exposé des motifs

FAIRE TOUTE LA TRANSPARENCE SUR LES AIDES RÉGIONALES AUX ENTREPRISES

L'aide régionale aux entreprises, tout particulièrement aux PME-PMI et aux entreprises de l'ESS, est indispensable au développement et au dynamisme économique des territoires franciliens. Cette politique de développement économique doit, en tout premier lieu, être profitable aux territoires, à tous leurs habitant.e.s, et aux salarié.e.s.

Elle doit pour cela être mise en œuvre dans des conditions de parfaite transparence pour nos concitoyens, et s'accompagner de critères, de moyens de contrôle et d'évaluation - autant de conditions qui devraient systématiquement présider à toute attribution d'argent public.

Cependant l'exécutif régional a décidé en 2016 d'abandonner en grande partie la conditionnalité de ses aides à destination des territoires franciliens, de leurs populations et de leurs acteurs économiques ou associatifs. Ceci ne l'empêche pas d'opérer dans sa politique d'aides un ensemble de choix sélectifs, mais qui manquent fortement de visibilité pour les usagers, pour les porteurs de projets, comme pour les élu.e.s locaux et régionaux.

Depuis 2016, l'exécutif régional a, dans cette logique, choisi de réduire continuellement les aides sociales qui, auparavant, structuraient largement le budget régional. Et il a, parallèlement, décidé de multiplier ses aides aux entreprises, ceci en dépassant très largement le cadre des dispositifs relevant du budget propre du développement économique.

Sont ainsi attribuées, de façon croissante, et par des délibérations ne présentant aux élu.e.s qu'un nombre extrêmement restreint d'informations, des aides directes ou indirectes à des entreprises dans le secteur du tourisme, dans le secteur de l'action internationale, ou de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'opacité quant aux critères de sélection des bénéficiaires, qui sont parfois des PME-PMI, mais aussi de plus en plus souvent de grands groupes ou multinationales figurant au CAC 40, l'opacité quant aux conditions d'instruction des demandes d'aides, l'opacité quant aux usages concrets de ces aides, l'absence de bilans publics, concernant notamment les emplois réellement créés, la qualité de ces emplois, les bénéfices concrets pour les salariés des entreprises aidées, pour les territoires de notre Région, est de plus en plus problématique.

Bien souvent, l'aide proposée à ces grands groupes ou porteurs de projets aux moyens financiers

conséquents, pose la question de l'utilité du versement d'argent public à la réalisation des actions ; la carence de l'initiative privée n'étant pas démontrée. Il serait ainsi plus judicieux d'orienter ces aides vers des projets nécessitant réellement l'aide publique.

A l'heure où nos concitoyens expriment leur immense colère face à l'injustice sociale croissante, réclament avec force une redistribution juste des richesses et des deniers publics, il importe que les politiques publiques soient mises en œuvre, à tous les échelons, dans la plus grande clarté.

A l'échelon national, l'application du CICE, qui s'est chiffrée pour l'année 2018 à 21 milliards d'euros, se traduit essentiellement par un profit accru pour les entreprises, dont certaines ont ainsi pu décupler les dividendes versés à leurs actionnaires. A l'inverse, ni les salariés, ni les chômeurs n'ont perçu les bénéfices de cette mesure. Cette situation s'est encore aggravée en 2019, avec la décision gouvernementale de transformer le CICE en une aide massive aux entreprises de 40 milliards d'euros.

A ceci s'ajoute depuis plus de dix ans la gabegie de plus de 6 milliards d'euros du Crédit impôt recherche (CIR), qui s'applique là encore dans la plus grande opacité, sans aucun contrôle des entreprises bénéficiaires.

Il n'est plus possible de poursuivre, au niveau national comme au niveau régional, cette politique aveugle menée au nom de la théorie du « ruissellement ».

Il faut donc, dans l'intérêt de toutes et tous, et en particulier des plus démunis, réévaluer très sérieusement ces politiques. Se donner les moyens de cette réévaluation commence par la transparence, en premier lieu celle de notre collectivité.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe





Conseil régional
Groupe Front de gauche
Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-111

INNOVATION : PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, LIEUX D'INNOVATION

Amendement

Le dossier suivant et les financements qui lui sont liés sont retirés de la délibération et de son annexe

« DOSSIER N° 20002828 - soutien 2020 - Gouvernance - Pôle Finance innovation »

Exposé des motifs

CESSER LES AIDES DIRECTES ET INDIRECTES AUX STRUCTURES FAVORISANT LA SPECULATION FINANCIERE

Il est prévu dans ce rapport de financer à hauteur de 62 080€ l'association Paris Europlace, structure assurant la gouvernance du pôle de compétitivité Finance Innovation.

Il a cependant déjà été souligné plusieurs fois que l'association Paris Europlace, avec les conceptions de la finance qui sont les siennes, et les intérêts économiques qu'elle représente, n'est pas une structure à même de contribuer à une politique économique plus solidaire, soucieuse des retombées sociales de l'économie régionale et des intérêts des salariés franciliens.

Il est donc proposé de retirer le financement prévu pour cette association, figurant dans le dossier mentionné ci-dessus.

Céline MALAÏSÉ

Ghislaine SENÉE



Conseil régional
Groupe **FRONT DE GAUCHE**
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-111

INNOVATION : PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, LIEUX D'INNOVATION

Amendement

La subvention correspondant à la fiche projet suivante annexée à la délibération est supprimée :

« DOSSIER N° 20001022 - Soutien à l'aménagement de l'Escalator »

Exposé des motifs

**POUR DES AIDES REGIONALES REELLEMENT UTILES A L'ECONOMIE REGIONALE ET AUX EMPLOIS
DES FRANCILIEN.NE.S**

Le présent rapport propose une aide de 190 000€ au projet « L'Escalator » à Levallois-Perret, présenté comme un « incubateur généraliste dédié aux personnes privées des réseaux et des moyens financiers habituels pour créer une entreprise, en particulier les jeunes des milieux défavorisés ».

S'il est indispensable que notre collectivité agisse avec détermination pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes des milieux défavorisés, des questions se posent cependant sur les capacités de ce projet à œuvrer en ce sens, dans la mesure où la fiche annexée ne présente pas d'actions spécifiques à destination de ces publics.

Par ailleurs, on peut se demander aussi si un soutien de la Région Ile-de-France aux initiateurs de ce projet est justifié au regard des ressources économiques dont ils disposent.

Le porteur du projet de L'Escalator, par ailleurs président du conseil de surveillance du groupe Publicis, dispose en effet, selon le classement du magazine *Challenges*, d'une fortune de 260 millions d'euros. Une fortune qu'il semble en outre peu disposé à mettre à contribution de l'intérêt commun, puisqu'il a déclaré en 2018 en avoir transféré une partie importante au Luxembourg, par des montages sophistiqués lui permettant d'échapper à une partie des taxations existant en France, notamment sur les dividendes de ses actions Publicis.

En outre, le rapport indique que le projet L'Escalator sera domicilié au sein de l'immeuble de la société Proximedia-Regicom, filiale du groupe Publicis, qui est l'un des trois principaux groupes de communication au monde.

Ainsi, il ne paraît pas justifié d'évoquer la carence de l'initiative privée sur ce dossier.

Alors que l'exécutif régional a décidé ces dernières années de ne plus financer de nombreuses petites associations qui remplissaient un rôle social important, notamment dans les quartiers populaires, une aide régionale à un tel projet, qui pourrait être financé sur fonds propres, est incompréhensible et inacceptable. C'est pourquoi il est proposé par cet amendement de la retirer du présent rapport.

Céline MALAISIÉ



Conseil régional
Ensemble, l'Île-de-France
Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste
Groupe Front de Gauche

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-112: Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles - 2e rapport pour 2020

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

Le Conseil régional d'Île-de-France proposera, à l'issue de sa prochaine réunion en séance plénière, un dispositif permettant la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les bâtiments de la Région (lycées, îles de loisirs, bâtiments du conseil régional...).

Exposé des motifs :

Mardi 26 février 2020, le parlement autonome d'Écosse a voté favorablement, dès la première lecture, une proposition de loi prévoyant la distribution gratuite de protections périodiques dans certains lieux publics (pharmacies, centres sociaux et clubs de jeunesse).

Prenant exemple sur cette mesure de justice sociale réclamée depuis de nombreuses années par les associations de lutte contre la précarité menstruelle, le Conseil régional d'Île-de-France devrait envisager au plus vite la mise à disposition gratuite de tampons et serviettes hygiéniques dans les bâtiments de la Région (lycées, îles de loisirs, bâtiments du conseil régional...).

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

Céline MALAISÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme

Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale

Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement



Conseil régional
Groupe Front de gauche
Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-113 : Approbation de principe d'une délégation de service public sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy

Motion de renvois en commissions :

Le rapport CP 2020-113 est renvoyé en commissions "Administration générale" et "Sport, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative".

L'avis de la Commission consultative des services publics locaux ainsi qu'une étude comparative des trois types de mode de gestion seront présentées à ces occasions.

Exposé des motifs :

Alors que le présent rapport entend approuver le principe de délégation de service public sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy, seuls quelques éléments sont mis à disposition en annexe de la présente délibération et ils ne permettent aucunement de comprendre les enjeux de l'opération. Les trois paragraphes de présentation linéaire de l'exposé des motifs ne saurait raisonnablement servir d'"étude" comparative sérieuse des différents de modèles de gestion d'un satellite régional. Il ne s'agit ni plus ni moins d'un copier coller de définitions d'un dictionnaire...

Or l'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de l'une des plus importantes Île-de-loisirs franciliennes et certainement celle dans laquelle notre institution a le plus investi ces dernières années (plus de 24 millions, selon les rapports répertoriés par la base de données Mariane) en vue de son futur caractère olympique puisqu'elle y accueillera une partie des épreuves nautiques des JOP 2024.

Il nous semble essentiel qu'à ce stade de la procédure, une étude comparant les principes de régie directe, de marche public ou de délégation de service public (DSP) et détaillant financièrement les coûts exacts de chacune des trois options soit présentée à l'ensemble des élu-e-s régionaux. De la même façon, cette étude qualitative et financière doit être déclinée pour la seule option DSP puisqu'il en existe plusieurs niveaux : l'affermage qui nous lie actuellement à Vaires-Torcy, la gérance, la régie intéressée ou encore la concession. Ces différentes typologies de DSP revêtent des caractères et des risques différents pour notre collectivité.

Pour notre part, le choix du mode de gestion doit avant répondre à une question essentielle : l'exécutif francilien souhaite-il garantir le principe de service public (respect de la gratuité d'accès et tarification sociale pour les activités, statut des salarié-e-s, respect du tourisme social...) ou son objectif est-il de permettre de rentabiliser cette île de loisirs et qu'un tiers puisse engranger des bénéfices ? D'autre part la durée précise de la DSP proposée n'est pas précisée alors qu'elle doit obligatoirement l'être. Sans compter que la durée proposée est évaluée en fonction des "olympiades" alors que la comptabilité du temps est réglémentée en année civile...

Approuver un principe de DSP sans aucune information précise et pour une durée maximale de 16 ans est tout bonnement une mauvaise gestion du patrimoine régional. L'avis de la Commission consultative des Services publics locaux n'a même pas été joint à la délibération.

Dans la mesure où le présent rapport ne permet pas à la représentation régionale de se prononcer sur le mode de gestion le plus adéquate à la spécificité de cette île de loisirs, nous demandons un renvoi en commissions "Administration générale" et "Sport, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative".

Céline MALAISE

Ghislaine SENÉE



Conseil régional
Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste
Groupe Front de Gauche

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-115 : Politique de restauration scolaire dans les lycées publics 2ème rapport pour 2020

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

Le Conseil régional d'Île-de-France présentera, à l'issue de sa prochaine séance plénière, un rapport « Pour des cantines sans nitrites dans les lycées franciliens ».

Exposé des motifs :

Depuis plusieurs mois maintenant, les révélations se multiplient, sur les conséquences sanitaires de l'usage des nitrites dans la charcuterie.

Si l'organisation mondiale de la santé avait, dès 2015, classé la charcuterie industrielle comme agent cancérigène, il y a désormais une prise de conscience collective sur cette question.

Pour preuve, la pétition initiée par la Ligue contre le cancer, l'ONG Foodwatch et l'application Yuka, appelant le gouvernement à interdire des nitrites E249, E250, E251 et E252 dans les charcuteries industrielles. À ce jour, le nombre de signataires approche le seuil des 200 000.

Cette mobilisation a déjà conduit un grand nombre de maires à prendre position et à s'engager à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour ne fournir les cantines de leurs communes, qu'en produits non nitrés.

Une tribune intitulée « Pour des cantines sans nitrites » signée par la maire de Paris, Anne Hidalgo comme par de très nombreux élu.e.s municipaux a, aussi, été publiée dans le Journal du Dimanche (JDD), le 1er février dernier.

Quelques jours après le salon de l'agriculture, la Région Île-de-France s'honorerait à prendre un engagement identique pour ce qui concerne les cantines de nos lycées. Car il s'agit, tout à la fois, d'un enjeu de santé public pour les élèves mais aussi d'une question liée à notre mode de production et de consommation alimentaire

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement

Céline MALAÏSÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme



Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport N : CP 2020-121 : Adhésions à divers organismes - Secteur Ressources Humaines et Moyens Généraux

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

“Mandate la présidente du Conseil Régional pour lancer un grand plan de prévention et d’information auprès de l’ensemble des agents de la Région Ile-de-France”

Exposé des motifs de l'amendement :

Depuis le début du mois de février, l'épidémie de Covid 19 se répand et oblige les institutions publiques à démultiplier les efforts de préventions. A la date du 2 mars 2020, la France a connu 130 cas confirmés sur son territoire. Les autorités ont annoncé passer au stade 2 du plan anti-épidémie, conduisant à la fermeture de nombreuses institutions et bâtiments publics, notamment dans l'Oise, et à l'annulation de nombreux rassemblements.

Nous devons permettre aux agents de la Région de se rendre sans danger sur leurs lieux de travail, en veillant à les informer sur l'avancée de l'épidémie, ainsi que permettre le télétravail pour celles et ceux qui le souhaitent.

Aujourd'hui nombre d'espaces communs du Siège ne sont pas équipés de solutions hydroalcooliques, ou même de lavabos, qui sont introuvables sur les lieux de restauration collective.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée



Conseil régional

Ensemble, l'Île-de-France

Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste

Groupe Front de Gauche

COMMISSION PERMANENTE DU 31 JANVIER 2020

Rapport n° CP 2020-123 : La politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France – 2ème affectation pour 2020

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

Propose la création du « Fonds URGENCES » dédié à l'acquisition d'équipements à destination des établissements de santé, disposant d'un service d'accueil d'urgence des patients.

Exposé des motifs :

Les Services d'Accueil des Urgences (SAU) d'Île-de-France sont aujourd'hui au bord de l'explosion. Depuis un an désormais, les personnels se mobilisent pour alerter l'opinion publique sur leur situation. Ils n'ont aujourd'hui plus les moyens d'accomplir efficacement leur mission. Pourtant, ils n'ont pas été entendus par le gouvernement.

Lors de son audition, vendredi 11 octobre 2019, en commission de la santé du Conseil régional, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, Aurélien Rousseau, rappelait l'impérieuse nécessité de donner des moyens supplémentaires aux services d'urgence, qui font face au manque de personnel mais aussi de moyens matériels. Cette impérieuse nécessité se rappelle à nous, alors qu'une crise sanitaire majeure menace la France, et l'Île-de-France en particulier.

Alors que cette commission permanente propose de nombreux dispositifs dédiés à l'amélioration de la santé des Franciliennes et des Franciliens, il semblerait pertinent de faire un geste en direction des SAU, restés dans l'angle mort des politiques publiques régionales.

L'amélioration des équipements mobiliers et médicaux est aujourd'hui une question de survie pour les SAU d'Île-de-France qui poursuivent leur mouvement de grève.

Cet amendement propose donc la création d'un dispositif « Fonds URGENCES » dédié à l'acquisition d'équipements à destination des établissements de santé, disposant d'un service d'accueil d'urgence des patients.

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

Céline MALAISÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme

Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale

Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement



Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-123 : LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE - 2ÈME AFFECTATION

Texte de l'amendement :

Un article 11 est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :

« Engage un plan d'urgence de soutien aux hôpitaux franciliens à hauteur de 10 000 000€ pour faire face à la crise du Coronavirus »

Exposé des motifs de l'amendement :

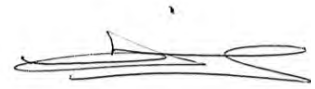
CORONAVIRUS : PLAN D'URGENCE POUR LES HÔPITAUX FRANCILIENS

Depuis le début du mois de février, l'épidémie de Covid 19 se répand et oblige les institutions publiques à démultiplier les efforts de prévention. Le personnel soignant est plus que jamais mobilisé pour éviter la propagation. A la date du 2 mars 2020, la France a connu 130 cas confirmés sur son territoire. Les autorités ont annoncé passer au stade 2 du plan anti-épidémie, conduisant à la fermeture de nombreuses institutions et bâtiments publics, notamment dans l'Oise, et à l'annulation de nombreux rassemblements.

L'hôpital public en France traverse dans le même temps une crise structurelle de manque de moyens et de personnel soignant, conduisant aujourd'hui à limiter les hospitalisations des personnes testées positives au Covid 19.

Le présent amendement a pour objet de proposer un plan d'urgence régional de soutien aux infrastructures hospitalières, à hauteur de 10 millions d'euros, pour les aider à faire face au mieux à cette crise, autant en ce qui concerne la disponibilité des lits, que la mise à disposition de matériel de protection à destination des soignant.e.s, qui sont souvent aujourd'hui mal protégés face à cette crise.

La Présidente du groupe :

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Ghislaine Senée.

Ghislaine Senée



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme
Groupe Ensemble, l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-124 : Bouclier de sécurité : 2^{ème} affectation pour l'année 2020

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté au projet de délibération :

Article

Décide de mettre en place un dispositif régional de soutien aux actions et dispositifs de prévention et de médiation mis en œuvre par les collectivités locales franciliennes en matière de sécurité.

Exposé des motifs :

Soutenir les actions et dispositifs de prévention et de médiation des collectivités locales franciliennes

Les actions de prévention et de médiation sont des ressorts indispensables à une politique de sécurité efficace et équilibrée. Pourtant, les efforts de la Région en matière de sécurité sont uniquement concentrés sur le financement de la protection et l'équipement répressif des forces de l'ordre. Il est donc impératif de compléter ces mesures par un soutien régional spécifiquement dédié aux initiatives des collectivités locales franciliennes en matière de prévention et de médiation.

C'est le sens de cet amendement.

Eddie Aït

Céline Malaisé

Maxime des
Gayets



Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-128 : Plan d'urgence pour les lycées franciliens: des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 - 4ème année de mise oeuvre - 2ème rapport

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

“Mandate la présidente du Conseil Régional pour lancer un Grand Plan sanitaire dans les Lycées franciliens ”

Exposé des motifs de l'amendement :

Depuis le début du mois de février, l'épidémie de Covid 19 se répand et oblige les institutions publiques à démultiplier les efforts de préventions. A la date du 2 mars 2020, la France a connu 130 cas confirmés sur son territoire. Les autorités ont annoncé passer au stade 2 du plan anti-épidémie, conduisant à la fermeture de nombreuses institutions et bâtiments publics, notamment dans l'Oise, et à l'annulation de nombreux rassemblements.

Or dans de nombreux lycées, EPLE et cités mixtes, les toilettes ne sont souvent pas équipées en savons et en rouleaux d'essui-mains

Le présent amendement a donc pour objet de proposer un plan d'urgence régional visant à équiper les sanitaires de chaque établissements en savons, pour que les lycéen.ne.s francilien.ne.e puissent appliquer les recommandations de base du ministère de la santé.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée



Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-128 :

Plan d'urgence pour les lycées franciliens: des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 - 4^e année de mise œuvre - 2^e rapport

Amendement :

L'article 1 est supprimé. Son objet est renvoyé à l'étude de la commission thématique "Education".

Exposé des motifs :

PRIORISATION DU PLAN POUR LES LYCÉES FRANCILIENS
TRANSPARENCE SUR LE CALENDRIER DES OBJECTIFS DE L'EXECUTIF REGIONAL

A la lecture du présent rapport, nous apprenons le choix de l'exécutif francilien d'engager des opérations d'envergure (40 M€) pour la rénovation du Lycée Jeanne d'Albret de Saint-Germain-en-Laye (78) alors qu'il s'agit d'abaisser la capacité d'accueil de près de 350 places compte tenu de la décroissance de ses effectifs ces dernières années (-16% entre 2010 et 2019). Les explications orales fournies en commission éducation n'étaient pas convaincantes d'autant que ni une sectorisation précise, ni des projections démographiques n'ont été fournies pour justifier cette diminution de la capacité d'accueil de 16%.

Le groupe Front de gauche s'interroge sur le besoin d'engager de tels travaux quand des dizaines d'établissements franciliens se mobilisent pour augmenter leur capacité d'accueil compte tenu de l'explosion démographique qu'ils doivent affronter à chaque rentrée scolaire.

Il devient urgent que l'exécutif soit en mesure de présenter une priorisation des opérations sur l'ensemble des lycées inscrits au PPI qui devra être discutée par la commission des lycées et le Conseil Inter-académique de l'Éducation Nationale et validée par la commission permanente.

Les conseiller·ère·s régionaux, comme les collectivités locales et les équipes éducatives sont en droit de connaître le séquençage des priorités que l'exécutif s'est fixé pour les années à venir.

Cette étape apparaît d'autant plus importante au vu de la sélection présentée dans les rapports successifs où les choix ne semblent pas correspondre à une logique d'urgence démographique ou d'urgence de réfection des bâtiments.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Conseil régional
Ensemble, l'Île-de-France
Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste
Groupe Front de Gauche

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-136 : Centre de ressources de techniques avancées (C.E.R.T.A), contrôles techniques et contrats d'entretien obligatoire, dotations de fonctionnement 2020

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération.

Décide du lancement d'un audit financier externe sur les financements des lycées privés par la Région Île-de-France.

Exposé des motifs de l'amendement :

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pointe la diminution relative très importante de la part allouée de dotation de fonctionnement aux lycées publics par rapport aux lycées privés. Ainsi, celle-ci passe de 80% en 2014 à 55% en 2017. La Région Île-de-France a utilisé la reprise en charge propre des charges d'électricité et chauffage comme prétexte pour diminuer de manière inédite la dotation globale de fonctionnement des lycées publics. Au vu de la multiplication récente des financements aux lycées privés, en fonctionnement comme en investissement, les signataires de cet amendement demandent qu'un audit financier externe soit commandé sur les financements de la Région Île-de-France au secteur éducatif privé.

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

Céline MALAISÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme

Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale

Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement



Conseil régional
 Ensemble, l'Île-de-France
 Alternative Écologiste et Sociale
 Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste
 Groupe Front de Gauche

COMMISSION PERMANENTE DU 31 JANVIER 2020

Rapport n° CP 2020-137 : Budget d'autonomie éducative francilien - 1ère affectation

Texte de l'amendement :

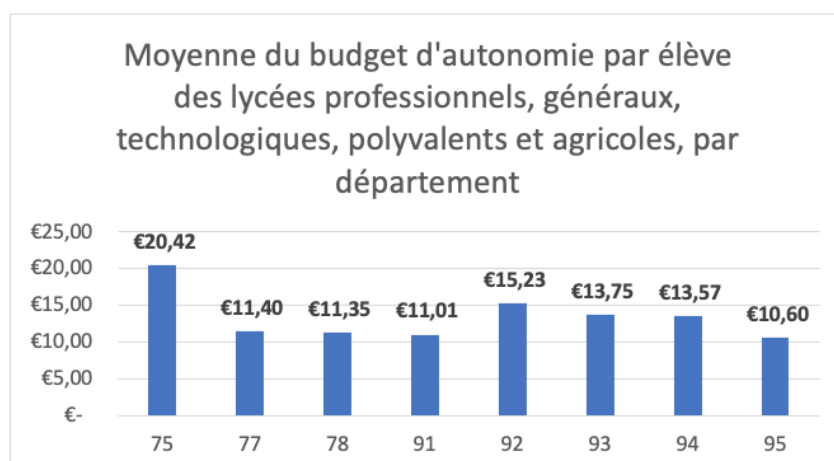
Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

L'exécutif présentera, lors de la prochaine séance du Conseil régional, un règlement d'intervention révisité pour remplacer le budget d'autonomie des lycées par un budget participatif pédagogique des EPLE d'Île-de-France.

Exposé des motifs :

Pour un vrai budget participatif pédagogique dans les lycées publics d'Île-de-France

Le règlement d'intervention du budget d'autonomie est à l'heure actuelle profondément inégalitaire. Il favorise largement les petits établissements au détriment des grands. Un établissement comme le Lycée Brassai dans le 15^e arrondissement de Paris pourra ainsi financer des projets à hauteur de 74€ par élève, tandis qu'un établissement comme Rosa Parks à Montgeron bénéficiera lui de financements à hauteur de 3€ par élève. De très nombreux grands établissements (+ de 2000 élèves) sont concentrés dans la grande couronne. Il n'est pas non plus équilibré socialement.



L'extension du budget d'autonomie aux lycées privés est inacceptable. Il n'appartient pas au service public de financer, au-delà des obligations légales, les activités pédagogiques des élèves dont les familles font le choix du privé. Ces établissements n'ont pas les mêmes obligations d'accueil des élèves.

Enfin, il ne s'agit pas d'un « budget » puisque les projets sont à la charge des établissements, avant d'être remboursés sur facture par la Région, à la condition que les projets remplissent bien les critères fixés par notre institution. En la matière, les signataires de cet amendement pensent qu'il est souhaitable de faire réellement confiance à la communauté éducative.



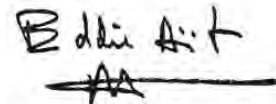
Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Céline MALAISÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme



Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale



Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

**Rapport CP 2020-137 :
Budget d'autonomie éducative francilien - 1ère affectation**

Amendement :

A l'article unique, remplacer les sommes " 2 580 000 € " par les sommes " 2 370 000 € "

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche ne souhaitant pas financer les lycées privés au-delà de ce que la loi impose actuellement, il considère que les projets pédagogiques des équipes éducatives de ces établissements sous contrat ne doivent pas bénéficier du budget d'autonomie.

C'est le sens de cet amendement qui entend retirer l'aide de 1 000 € à l'ensemble des 210 lycées privés listés dans l'annexe 1 de la délibération.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe



Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-141 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre certains lycées publics et la Région Île-de-France

Motion de renvois en commissions :

Le rapport CP 2020-141 est renvoyé en commissions "Administration générale" et "Éducation".

Exposé des motifs :

METTRE FIN AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

POUR UNE GESTION DIRECTE DE L'ENSEMBLE DES CANTINES DES LYCÉES FRANCILIENS

Comme le groupe FDG le soulignait lors de la commission permanente de janvier dernier, l'arrivée à échéance des DSP des 21 lycées aurait pu être une véritable occasion pour l'exécutif francilien de les intégrer dans la centrale d'achat mise en place depuis le début du mandat et d'uniformiser le service de restauration scolaire régional.

Le renouvellement de ces DSP, même sous la forme d'une seule et même DSP, ne répond pourtant pas à ces impératifs.

Une reprise de gestion directe des services de restauration de ces 21 lycées aurait pu permettre de les faire bénéficier des offres facilitées par la centrale d'achat, même si son imposition très peu concertée suscite les critiques..

C'est la raison pour laquelle nous proposons qu'une étude comparant un modèle de gestion en DSP à un autre modèle en régie directe via la centrale d'achats régionale spécifique aux lycées soit proposée aux élu-e-s régionaux lors des prochaines commissions "Administration générale" et "Éducation".

Cette étude comparative pourrait s'étendre aux dix lycées municipaux parisiens qui vont passer sous l'autorité régionale afin d'anticiper cette même question qui ne pourrait être résolue par le recours à une DSP par faute de temps.

Concernant les personnels, et afin d'éviter toute inégalité de traitement sur des postes équivalents, il nous semble indispensable que les agents de ces 21 lycées puissent bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues titulaires des autres lycées franciliens.

C'est le sens d'un renvoi en commission.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

**Rapport n° CP 2020-144 : Équipements pédagogiques et numériques dans les EPLE
deuxième rapport de l'année 2020**

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération.

L'exécutif présentera, lors de la prochaine séance de la commission permanente, un plan pour l'organisation de la maintenance, de l'entretien, de la collecte, recyclage et de redistribution du matériel numérique prêté aux élèves franciliens dans le cadre du plan lycées 100% numériques.

Exposé des motifs de l'amendement :

Le matériel numérique, tablettes et ordinateurs, distribué par la majorité régionale depuis la rentrée et jusqu'en décembre dans les salles de classe, devra être redistribué à une nouvelle génération de lycéens à la rentrée prochaine. Dans ce cadre, un effort important de logistique devra être mené pour collecter, inspecter, redistribuer et, le cas échéant, recycler des appareils aux composants polluants.

En outre, il reste anormal que la maintenance et l'entretien des appareils soient laissés aux familles et aux professeurs, qui tendent à les délaisser lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté. Étant donné l'effort conséquent en investissement que représente le dispositif « lycées 100% numériques » pour la Région Île-de-France, les signataires de cet amendement demandent que l'exécutif agisse davantage pour le suivi du matériel distribué.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme
Groupe Alternative Écologiste et Sociale

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-144 : Équipements pédagogiques et numériques dans les EPLE deuxième rapport de l'année 2020

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté au projet de délibération :

Article

Décide que le renouvellement des marchés relatifs à la fourniture et la livraison de véhicules utilitaires destinés aux établissements publics locaux d'enseignement et cités mixtes de la Région Ile-de-France devra inclure les vélos cargos avec ou sans assistance électrique dans la liste des véhicules utilitaires éligibles.

Exposé des motifs :

Encourager la transition vers les mobilités douces

Le présent amendement vise à permettre aux lycées et cités mixtes régionales, qui en feront la demande et en accord avec les agents, de remplacer tout ou partie de leur véhicules utilitaires par des vélos cargos avec ou sans assistance électrique. En effet, ce type de moyen de transport, de plus en plus utilisé en Île-de-France notamment par les petits artisans, présente l'avantage d'avoir un impact environnemental faible et de contribuer efficacement à la réduction de la place de la voiture en Île-de-France.

Eddie Aït

Céline Malaisé

Ghislaine Senée



Conseil régional

Ensemble, l'Île-de-France
Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste
Groupe Front de Gauche

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-152 : Convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Région et l'Institut Paris Région Affectation de crédits pour la Biennale d'architecture et de paysage 2021

Texte de la motion de renvoi en commission :

Le rapport est renvoyé en commission.

Exposé des motifs de la motion de renvoi en commission :

Mis en ligne le 28 février à 14 heures 05, ce rapport n'a pas pu être étudié par la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire, dont la réunion en commission était le 26 février à 11 heures.

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

Céline MALAISÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme

Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale

Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement



Conseil régional
Ensemble, l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-168: Lutte contre l'épidémie de nouveau coronavirus Aide médicale d'urgence à la Chine

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

Le Conseil régional d'Île-de-France proposera, à l'issue de sa prochaine réunion en séance plénière, la mise en place d'une cellule de veille pour identifier les impacts économiques et sociaux de la crise liée au Coronavirus en Île-de-France ainsi que la création d'un fonds d'urgence pour les entreprises confrontées à des difficultés d'activité.

Exposé des motifs :

Les dernières informations relatives à la propagation du coronavirus sur notre territoire, font poindre le risque important d'une pandémie nécessitant des réponses concertées et appropriées pour en diminuer l'ampleur.

L'enjeu sanitaire est prioritaire. Ne serait-ce que comme collectivité en charge notamment des transports ou des lycées, la Région Île-de-France sera mobilisée et associée aux décisions à prendre sur cette question.

Mais dès à présent, c'est aussi une grande partie du tissu économique qui se retrouve exposé aux impacts de cette pandémie mondiale, tout particulièrement en Île-de-France. Ainsi, les signaux d'alerte émanant de grands groupes comme des TPE-PME se multiplient sur leurs difficultés rencontrées en matière d'approvisionnement et de production.

Chef de file en matière de développement économique, le Conseil régional n'a pour l'instant pris aucune initiative pour tenter d'y répondre.

Le groupe *Ensemble, l'Île-de-France* appelle à ce que des mesures rapides soient prises pour soutenir les acteurs économiques touchés par les conséquences de la pandémie.

À cet effet, il demande à ce qu'une cellule de veille, regroupant l'ensemble des acteurs concernés, soit immédiatement mise en place pour identifier les impacts économiques et sociaux de la crise liée au Coronavirus en Île-de-France.

Il exige aussi l'activation immédiate d'un fonds d'urgence régional permettant de soutenir au plus vite les entreprises franciliennes confrontées à des difficultés d'activité.

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Alternative Écologiste et Sociale
Front de Gauche
Ensemble IDF

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport : CP 2020-168 : Lutte contre l'épidémie de nouveau coronavirus Aide médicale d'urgence à la Chine

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

“Mandate la présidente du Conseil Régional pour rendre hommage au lanceur d’alerte chinois, le docteur Li Wenliang,”

Exposé des motifs de l'amendement :

Alors que l'épidémie de coronavirus a touché plus de 85 919 personnes dans le monde et en a tué 3.000 autres, elle a fait une victime on ne peut plus symbolique le vendredi 7 février, en Chine. Il s'agit de Li Wenliang, un ophtalmologue faisant partie des huit médecins arrêtés par la police de Wuhan le 1^{er} janvier. Il avait posté une photo d'un test de l'échantillon d'un patient confirmant une infection à un coronavirus "ressemblant au Sras".

Attachée à la liberté d'expression, la démocratie et au droit d'alerte, la Région Ile-de-France rendra donc un hommage appuyé à Li Wenliang.

Ghislaine SENÉE
Alternative Ecologiste et Sociale

Céline MALAISE
Front de Gauche – Parti Communiste
Français et République & Socialisme



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Alternative Écologiste et Sociale

Commission permanente du 31 JANVIER 2020

Rapports n° CP 2020-044,2020-032,2020-098,2020-114, 2020-095, 2020-116, 2020-101, 2020-147, 2020-111,2020-103,P 2020-129, 2020-112, 2020-096,2020-123, 2020-084,2020-087,2020-146, 2020-102,2020-104,2020-090, 2020-083,2020-088

Texte de l'amendement :

Lorsqu'elle est mentionnée, toute référence à "la Charte régionale des valeurs de la république et de la laïcité" visée dans la délibération CR 2017-051 du 9 mars 2017, modifiée par la délibération CP 2017-191 du 17 mai 2017 est supprimée :

- dans les visas des délibérations des rapports listés;
- dans les fiches projets annexées aux délibérations;
- dans les règlements d'interventions et conventions annexés aux rapports.

Exposé des motifs :

Le mardi 13 novembre 2018, le tribunal administratif de Paris a prononcé une annulation partielle de la délibération CR 2017-051, suite à un recours porté par la présidente du groupe Front de Gauche.

Ainsi, le Tribunal administratif a reconnu comme illégal l'article 4 sur l'obligation du "port de tenues vestimentaires imposé" et l'article 6 sur l'interdiction stricte de *prosélytisme* alors même que cette activité légale est protégée par la Cour européenne des droits de l'homme tant qu'elle n'exerce pas de pressions graves sur les personnes.

Par ailleurs, le tribunal confirme en droit ce que l'*Observatoire de la laïcité* avait indiqué suite à une saisine du groupe des écologistes en mars 2017 :

"Après un examen attentif des sept articles de la « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité », l'Observatoire de la laïcité relève une mention contraire au droit positif (article 3).

Par ailleurs, l'Observatoire de la laïcité constate que le rappel des règles découlant du principe de laïcité (en particulier aux articles 1, 2, 6 et 7) occulte les libertés pour se concentrer uniquement sur les interdits — dont le rappel est cependant nécessaire —. Il constate également une confusion (article 4) entre les règles relevant du principe de laïcité et celles découlant de nombreux autres champs, tels que les valeurs du sport ou la lutte contre

les inégalités entre les femmes et les hommes.

La « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité », comme l'indique son nom, ne porte pas exclusivement sur le principe de laïcité. Elle peut néanmoins de par sa rédaction mêlant plusieurs champs et de par sa concentration sur les seuls interdits qui s'inscrivent dans le cadre laïc, faire craindre une mauvaise compréhension de la laïcité de la part de ceux qui en seront destinataires."

Tous ces éléments montrent que l'exécutif régional joue avec la laïcité et la liberté des Francilien-nes en toute méconnaissance du droit. Dans un contexte général où le rôle des responsables politiques devrait être de bâtir des liens républicains avec l'ensemble des Français-es, l'instrumentalisation de la laïcité et des valeurs de la République à des fins politiciennes doit cesser au plus tôt et la **délibération CR 2017-051 "Charte régionale des valeurs de la république et de la laïcité"** doit être abrogée.

La Présidente du groupe :

Ghislaine SENÉE



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-168

**LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE NOUVEAU CORONAVIRUS
AIDE MÉDICALE D'URGENCE À LA CHINE**

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« décide la création d'une cellule de crise, chargée de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires à la mise en place, avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés (services de l'État, ARS, AP-HP, IDF Mobilités...) d'un plan régional de prévention et d'intervention répondant à une potentielle épidémie en Ile-de-France de coronavirus (Covid 19) ».

Exposé des motifs

METTRE EN PLACE UNE CELLULE DE CRISE ET LANCER UN PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET D'INTERVENTION FACE A UNE EPIDEMIE POTENTIELLE DE CORONAVIRUS

Le présent rapport propose une subvention de 30 000 € permettant d'abonder le Fonds d'action extérieure des collectivités locales (FACECO) afin de financer une livraison en urgence de matériel médical dans la Province du Zhejiang en Chine, particulièrement touchée par l'épidémie de nouveau Coronavirus.

S'il est louable que notre collectivité décide un tel geste de solidarité internationale, on peut toutefois s'interroger sur l'étroitesse de son calibrage financier, peu en rapport avec l'ampleur du territoire concerné.

Il convient aussi, en outre, que notre collectivité se préoccupe sans tarder des conséquences d'une épidémie potentielle du coronavirus sur le territoire francilien, alors même que des régions européennes commencent à être touchées, et qu'au niveau national le Gouvernement, qui n'a cessé d'anéantir les moyens des hôpitaux publics et des services d'urgence,, tarde à prendre des mesures à la hauteur des risques.

La création d'une cellule de crise régionale, pilotée de manière pluraliste car la question nécessite la mobilisation de tous et se situe au-delà des intérêts partisans, en vue du lancement d'un plan régional de prévention et d'intervention spécifique, élaboré en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés (notamment les services de l'État, l'ARS, l'AP-HP, IDF Mobilités) s'impose donc de toute urgence. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-177 : Constitution du groupement d'intérêt public (GIP) Maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt

Texte de la motion de renvoi en commission :

Le rapport n° CP 2020-177 est renvoyé en commission.

Exposé des motifs :

Respecter le travail des conseillers régionaux

Le rapport n° CP 2020-177 a été mis en ligne le 26 février 2020 à 11h32 alors que la commission de la culture se réunissait le même jour à 9h30. Les conseillers régionaux n'ont donc pas pu prendre connaissance du contenu du dit rapport avant de devoir se prononcer à son sujet.

Nous demandons par conséquent son renvoi en commission.

Eddie Aït

Maxime des
Gayets

Céline Malaisé



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-191 : Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la région Île-de-France et l'Agence Française de Lutte contre le dopage

Texte de la motion de renvoi en commission :

Le rapport n° CP 2020-191 est renvoyé en commission.

Exposé des motifs :

Respecter le travail des conseillers régionaux

Le rapport n° CP 2020-191 a été mis en ligne le 27 février 2020 à 17h10 alors que la commission Sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative se réunissait le 26 février à 11h. Les conseillers régionaux n'ont donc pas pu prendre connaissance du contenu du dit rapport avant de devoir se prononcer à son sujet.

Nous demandons par conséquent son renvoi en commission.

Eddie Aït

Maxime des
Gayets

Céline Malaisé



Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-191 :

Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la Région Île-de-France et l'Agence Française de Lutte contre le dopage

Amendement :

L'article 7 de la délibération est ainsi rédigé :

"Article 7 : Hébergement à titre gracieux

L'occupant bénéficie d'une reconduction de son hébergement à titre gracieux"

Exposé des motifs :

POUR SUIVRE UN HÉBERGEMENT À TITRE GRACIEUX

DE L'AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE (AFLD)

Pour le groupe Front de gauche, tout doit être fait pour donner les moyens à l'Agence française anti-dopage (AFLD) d'être à la hauteur de la réputation de la France depuis la fin des années 1990 dans la lutte contre le dopage sportif et à 3 ans de la Coupe du monde Rugby et à 4 ans des JOP 2024. La décision de la Région Île-de-France de mettre fin à l'hébergement de l'AFLD et de l'expulser le 31 décembre 2019 était en ce sens incompréhensible. Nous vous l'avons signifié par une question écrite adressée à la Présidente en février 2019 et lors de la Commission permanente de mars 2019.

Pour rappel, dans le cadre de la préparation des JOP 2024, l'Etat s'était engagé à rénover cette agence indépendante et notamment à déménager son siège comprenant son laboratoire. Suite à un appel à manifestation d'intérêt ouvert en septembre 2018, un comité d'experts indépendants a choisi le site d'Orsay adossé à Paris XI Saclay qui permettait à l'Agence de bénéficier des moyens et de l'expertise nécessaires pour respecter les standards de l'Agence Mondiale Antidopage. La région Ile-de-France a décidé de remettre en cause cette procédure en sommant l'AFLD de quitter ses locaux actuels, propriété régionale, d'ici la fin 2019 tout en lui proposant de déménager définitivement au Génomètre d'Evry-Courcouronnes, site non retenu par l'AMI de 2018... Le bras de fer de la Région engagée contre l'Etat sur le choix du futur site faisait donc passer au second plan la lutte contre le dopage dans le sport et ne nous semblait ni respecter une décision interministérielle, ni la longue concertation des acteurs concernés, ni répondre à l'intérêt général sportif et international.

Ce bras de fer malheureux et inopportun est désormais terminé. L'AFLD s'installera à Orsay. La Présidente de Région propose que dans l'entrefait l'AFLD, jusqu'alors hébergée à titre gracieux, paye un loyer de 400 000 € annuellement. Ce changement d'occupation ressemble à une petite revanche malvenue de la part de notre collectivité. Un partenaire responsable, soucieux de l'intérêt sportif, voulant s'inscrire dans une préparation coordonnée de la Coupe du monde de Rugby de 2023 et des JOP de 2024 devrait agir de manière responsable et prolonger l'hébergement à titre gratuit en retirant cette redevance annuelle. Si la Région doit bien évidemment asseoir ses politiques sur des finances dynamiques, elle peut tout à fait réclamer à l'Etat une compensation financière pour le transfert des CREPS. Si cette option est retenue, nous la soutiendrons car elle serait une recette pérenne.

Céline MALAÏÉ

Présidente de groupe

~~Adair~~

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-87 : 1ères affectations - Lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes et lutte contre les violences faites aux femmes 2èmes affectations - Citoyenneté

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

Les fiches-projets concernant les subventions à la Fondation Espérance Banlieues (20004000 - 20003997 – 20003999) sont supprimées.

Exposé des motifs :

Déjà financée à hauteur de 50 000 € lors de commission permanente du 22 novembre 2017, la fondation Espérance Banlieues crée des écoles recensées « hors contrat ». De fait, aucun contrôle ni aucune évaluation, tant des méthodes pédagogiques utilisées que du profil des enseignants recrutés, ne sont effectués de manière sérieuse et certifiée.

Cette absence de garantie devrait amener l'exécutif régional à ne pas attribuer aveuglément de l'argent public à cette fondation.

Aussi, le groupe *Ensemble, l'Île-de-France* demande le retrait des 3 subventions accordées à Espérance Banlieues.



Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020**RAPPORT N°CP 2020-072****Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du logement****Aide au parc privé****Première affectation pour 2020**

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Le projet de délibération est complété par un article 6 rédigé comme suit :

« Article 6 :

Décide d'affecter une autorisation d'engagement provisionnelle de 2 700 € pour la transcription des débats dans le cadre des séances plénières du comité régional pour l'habitat et l'hébergement (CRHH) ou de ses diverses formations (bureau, groupes de travail, Observatoire de l'habitat et de l'hébergement notamment) à compter du 28 février 2020.

Cette somme disponible est prélevée sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat - Logement », du budget 2020, au titre du programme HP 54-005 « Actions en faveur du logement des jeunes », action 15400501 « Soutien au logement des jeunes ». ».

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la co-présidence du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) par la Région, l'organisation des débats des séances plénières, du bureau et des groupes de travail est assurée alternativement avec l'Etat.

Afin de pouvoir assurer la transcription des débats notamment, il est proposé de procéder à l'affectation provisionnelle des autorisations d'engagement nécessaires, dans le cadre de la dotation de 5 000 € prévue au budget 2020 à cet effet.

A titre dérogatoire, il est également proposé d'autoriser l'engagement de ces dépenses à compter du 28 février 2020, date de la première séance plénière assurée dans les locaux du conseil régional.

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

RAPPORT N° CP 2020-101
POLITIQUE ENERGIE CLIMAT**AMENDEMENT DE L'EXECUTIF****TEXTE DE L'AMENDEMENT :**

Il convient de remplacer les dispositions de l'article 9 de la délibération comme suit :

Article 9

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 400 000 € prélevés sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-008 (171008) « Actions transversales », action 17100806 « budget participatif », du budget 2020.

EXPOSE DES MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

Les marchés afférents à la mise en œuvre du budget participatif écologique nécessitent une affectation de 400 000 € après une révision de l'estimation des besoins, soit + 100 000 € par rapport à l'affectation initialement prévue à hauteur de 300 000 €.

Compte tenu de ces éléments, il convient de modifier le point 7 de l'exposé des motifs comme suit :

« 7- Budget participatif écologique

Afin de mettre en œuvre le budget participatif écologique, des besoins en termes de marchés sont à anticiper concernant notamment une prestation d'instruction des projets qui seront proposés par les Franciliens ainsi que des frais liés à la nécessaire communication autour de cette démarche de participation citoyenne.

Ainsi, il est proposé d'affecter une autorisation d'engagement d'un montant de 400 000 € prélevés sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-008 (171008) « Actions transversales », action 17100806 « budget participatif ».

A cet effet, il convient de transférer, au sein du chapitre 937 « Environnement », un montant de 100 000 € d'autorisations d'engagement depuis le code fonctionnel 72 « Actions en matière des déchets », programme HP 72-001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action 17200110 « Fonds propreté », vers le code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-008 (171008) « Actions transversales », action 17100806 « budget participatif » du budget 2020.

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020**RAPPORT N° CP 2020-115
POLITIQUE DE RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES LYCEES PUBLICS
2EME RAPPORT POUR L'ANNEE 2020****AMENDEMENT DE L'EXECUTIF****TEXTE DE L'AMENDEMENT :**

Il est ajouté un article à la délibération rédigé comme suit :

« Affecte une autorisation de programme de 100 000 € disponibles sur le chapitre 902, code fonctionnel 222 « lycées publics », programme HP 222-008 « équipement des lycées publics », action 12200803 « Développement des TICE et des ENT » pour la mise en place d'une plateforme de référencement des producteurs dans le cadre du développement des produits locaux ou biologiques, favorisant les circuits courts dans les restaurations des lycées franciliens. ».

EXPOSE DES MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

En mars 2017, la Région a voté, dans le cadre du plan de programmation pluriannuelle des lycées, l'ambition que 100 % des cantines des lycées soient approvisionnées en circuits courts, en priorité en produits locaux, avec un objectif de 50 % de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette démarche, il est prévu de déployer une plateforme d'accès aux informations sur les producteurs (localisation, produits ...) pouvant approvisionner les lycées franciliens, pour la rentrée 2020.

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

RAPPORT N° CP 2020-115
POLITIQUE DE RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES LYCEES PUBLICS
2EME RAPPORT POUR L'ANNEE 2020**AMENDEMENT DE L'EXECUTIF****TEXTE DE L'AMENDEMENT :**

Il est ajouté deux articles à la délibération :

Article 5 :

Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les lycées anciennement gérés par la ville de Paris et la Région Île-de-France.

Article 6 :

Autorise la signature de la présente convention constitutive d'un groupement de commandes entre les lycées anciennement gérés par la ville de Paris et la Région Île-de-France.

EXPOSE DES MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

Les lycées municipaux sont gérés par la Ville de Paris. Un protocole d'accord avec la ville de Paris approuvé par la délibération n° CP 13-897 du 20/11/2013 prévoit que la Région Île-de-France récupère la gestion des lycées municipaux de la ville de Paris à la rentrée scolaire de 2020.

Afin de garantir la reprise en gestion dans des conditions optimales pour la Région et la communauté éducative, la Région attend encore plusieurs documents relatifs à l'état de vétusté, à la maintenance et à la sécurité des sites. Dans l'attente de la conclusion des échanges en cours avec la Ville de Paris visant à construire un diagnostic partagé des lycées municipaux, en priorité au regard de l'état patrimonial et de sécurité des établissements, il vous est proposé d'approuver la création d'un groupement de commandes entre les lycées anciennement gérés par la ville de Paris et la Région Île-de-France qui permettra de mettre en place la reprise de la gestion de la restauration scolaire.

Le groupement a pour objet principal la passation des marchés publics ayant pour finalité la gestion du service public de restauration scolaire par la Région.

Par cette convention, la Région prépare la reprise de la gestion des lycées municipaux, comme anticipé lors du vote du budget 2020 (et de la DGFL en particulier), bien qu'à ce stade les conditions de cette reprise ne soient pas réunies.

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

**RAPPORT N° CP 2020-130
AFFECTATION PROVISIONNELLE « ASSISTANCE TECHNIQUE FESI » ET ACTIONS
EUROPÉENNES : PROROGATION CONVENTION IDFE
2ÈME RAPPORT POUR 2020**

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Dans le cadre du vote du rapport n° CP 2020-130, le montant proposé en autorisation d'engagement dans l'article 1 de la délibération est augmenté de + 4 000,00 € afin de porter le montant total affecté sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP 0202-012 (102012) « fonctionnement des services », Action 10201213 « Assistance technique » du budget 2020 à 165 000,00 €.

EXPOSE DES MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

La campagne d'audit d'opérations pour l'exercice 2018-2019 nécessite de mobiliser des moyens supplémentaires afin de répondre aux exigences de la Commission européenne. Afin d'intégrer les dernières données disponibles, le montant prévu en affectation afin de réaliser les contrôles demandés par l'autorité d'audit est modifié pour être porté à 65 000,00 € à la place de 61 000,00 €.

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020**RAPPORT N° CP 2020-191****APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE
LA REGION ILE DE FRANCE ET L'AGENCE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE
DOPAGE**

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

L'annexe 1 de la délibération est modifiée dans ses articles 5 et 9.2.

Le deuxième alinéa de l'article 5 est remplacé comme suit : « A l'expiration de la présente convention, quel qu'en soit le motif, les locaux sont restitués libre de toute occupation et de tout mobilier. Il est tenu compte de la vétusté et de l'usure normale des locaux. »

A l'article 9.2 après le deuxième alinéa, il est inséré un troisième alinéa rédigé comme suit :
« La Région est responsable, dans les conditions prévues par le droit de la responsabilité, des dommages causés à l'occupant par les travaux qu'elle réalise. »

EXPOSE DES MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

Suite à un retour tardif des observations de la Préfecture de Région Ile de France, il est proposé de modifier deux articles de la convention d'approbation du domaine public entre la Région Île de France et l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.